

Cote du document:	GC 32/L.5
Point de l'ordre du jour:	8
Date:	21 janvier 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

Conseil des gouverneurs — Trente-deuxième session
Rome, 18-19 février 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Gouverneurs

Le présent document est soumis au Conseil des gouverneurs pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Gouverneurs qui auraient des questions techniques au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Edward Heinemann

Chargé de programme

téléphone: +39 06 5459 2398

courriel: e.heinemann@ifad.org

Les questions ayant trait au projet de résolution sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA doivent être adressées à:

Rutzel Martha

Directeur du Service juridique

téléphone: +39 06 5459 2457

courriel: r.martha@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Table des matières

Sigles et acronymes	iii
Recommandation pour approbation	iv
Résumé	v
PREMIÈRE PARTIE – LE CONTEXTE MONDIAL	1
I. Les tendances concernant la pauvreté et la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale et régionale	1
II. Le retour de l'agriculture et du développement rural sur le devant de la scène dans les efforts internationaux	3
DEUXIÈME PARTIE – RÔLE DU FIDA ET PRIORITÉS DE SON PROGRAMME	5
III. Le rôle du FIDA dans l'architecture mondiale du développement	5
IV. Le FIDA s'est transformé pour améliorer sa capacité et son efficacité	6
V. Priorités opérationnelles	9
TROISIÈME PARTIE – OBTENIR DES RÉSULTATS AU COURS DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR LA HUITIÈME RECONSTITUTION	13
VI. Approches différenciées par pays	13
A. Vue d'ensemble	13
B. Rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire	14
C. Activités du FIDA dans les États fragiles	15
VII. Efficacité opérationnelle	16
A. Efficacité de l'aide	16
B. Appropriation par les pays	17
C. Collaboration et partenariats	18
D. Renforcer l'engagement du FIDA avec le secteur privé	19
E. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes	19
F. Changement climatique	21
G. Durabilité	22
VIII. Efficacité et efficacité organisationnelles	23
A. Gestion axée sur les résultats en matière de développement	23
B. Consolidation des réformes prévues dans le Plan d'action	25
C. Réforme en matière de ressources humaines	26
D. Gestion financière, questions fiduciaires et transparence	27
IX. Amélioration de l'application du système d'allocation fondé sur la performance	28
X. Obtention et mesure des résultats	29
QUATRIÈME PARTIE – BESOINS DE FINANCEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR LA HUITIÈME RECONSTITUTION	30

Annexes

I.	Cadre de mesure des résultats pour la huitième reconstitution des ressources du FIDA	31
II.	Matrice d'exécution pour la période couvrant la huitième reconstitution des ressources du FIDA	35
III.	Liste des documents soumis à la Consultation et autres documents de référence mis à disposition	40
IV.	Projet de résolution sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA	42

Sigles et acronymes

CMR	Résultat de la gestion institutionnelle
COSOP	Programme d'options stratégiques pour le pays
E EI	Évaluation externe indépendante
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
GCRAI	Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale
IFI	Institution financière internationale
MFDP	Mécanisme de financement du développement des programmes
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
PAM	Programme alimentaire mondial
PEA	Pouvoir d'engagement anticipé
PRI	Pays à revenu intermédiaire
RARI	Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA
RIDE	Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement
SAFP	Système d'allocation fondé sur la performance

Recommandation pour approbation

Le Conseil des gouverneurs est invité à approuver le rapport de la Consultation tel qu'il est reproduit ci-après, et à adopter le projet de résolution sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, dont le texte figure à l'annexe IV dudit rapport.

Le Conseil est invité à noter que la pièce jointe A au projet de résolution figurant en annexe au présent document est actuellement incomplète, puisqu'elle recense uniquement les contributions à la huitième reconstitution effectivement annoncées par les États membres pendant les délibérations de la Consultation. Certains États membres avaient demandé, lors de la cinquième session de la Consultation, un délai supplémentaire pour annoncer officiellement leurs contributions. Une nouvelle mise à jour de la pièce jointe sera effectuée après la session du Conseil des gouverneurs pour tenir compte des annonces de contributions qui auront été faites pendant cette session et ultérieurement pendant une période de six mois suivant la date d'adoption du projet de résolution joint.

Résumé

1. L'instabilité des prix des produits alimentaires, du carburant et des engrais, la crise financière mondiale et les répercussions de plus en plus dures du changement climatique plongent des millions de ruraux pauvres encore plus profondément dans la pauvreté et menacent d'annuler les progrès faits ces dernières années pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les tendances de fond que sont l'accroissement rapide de la demande mondiale de denrées alimentaires et de produits agricoles et la faible croissance de la productivité de l'agriculture suscitent également l'inquiétude internationale au sujet de la sécurité alimentaire mondiale. C'est dans ce contexte difficile que s'est tenue la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA.
2. Un large consensus s'est dégagé au niveau international sur le fait que l'agriculture doit occuper une place plus importante dans le programme mondial de développement, que les investissements dans l'agriculture, en particulier l'agriculture paysanne, doivent être intensifiés pour atteindre le double objectif de la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire mondiale et que l'instauration d'un partenariat mondial solidaire pour l'alimentation et l'agriculture doit être encouragée. Ces six dernières années, le FIDA s'est activement attaché à renforcer ses propres capacités de manière à contribuer à l'action mondiale en appui à la réalisation desdits objectifs. Plus récemment, le Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement a abouti à une transformation des modes opératoires du Fonds, et il ressort de l'évaluation indépendante que la performance et l'impact des opérations du FIDA se sont considérablement améliorés. L'amélioration de la performance s'est accompagnée d'une croissance du programme total de prêts et de dons, qui a augmenté de 10% par an en moyenne au cours des six dernières années. Le FIDA est désormais parfaitement en mesure d'accélérer le rythme de croissance de son programme pour répondre à la demande non satisfaite d'investissements et de savoirs dans ses pays partenaires.
3. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA continuera à se concentrer sur son mandat en fonction de son avantage comparatif. Il lui faudra innover, tirer les leçons de l'expérience et réagir avec agilité à l'instabilité et à la grande incertitude qui touchent le développement agricole, la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance en milieu rural. Il devra investir davantage dans la productivité agricole, notamment dans les technologies et méthodes permettant de s'adapter au changement climatique. Il devra partager ses connaissances et son expérience et élargir les partenariats, aussi bien pour aider d'autres organismes de développement à s'engager davantage dans le secteur agricole que pour accroître son impact sur l'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales. En outre, le FIDA travaillera en liaison plus étroite avec ses partenaires au niveau des pays. Il assurera la supervision directe de la plupart des projets qu'il appuie, et sa présence dans les pays lui permettra de s'engager davantage dans toute une gamme de processus nationaux, y compris l'appui à l'exécution des projets, l'innovation et l'apprentissage, la concertation et la création de partenariats.
4. Le programme de travail du FIDA, d'un montant de 3,0 milliards d'USD pour la période 2010-2012, associé au cofinancement suivant un ratio de 1 pour 1,5 (montant cofinancé par le FIDA par rapport au total), devrait se traduire par un investissement d'une valeur totale de 7,5 milliards d'USD pour la période 2010-2012. Pour mettre en œuvre son programme de travail élargi, le FIDA appuiera des projets de plus grande ampleur et de portée accrue et, dans la mesure du possible, des approches programmatiques à l'appui des priorités nationales. Cela ouvrira des perspectives économiques à approximativement 60 millions de ruraux pauvres,

femmes et hommes, dont approximativement 25 millions en Afrique subsaharienne. Des millions d'autres personnes bénéficieront indirectement des efforts déployés par le FIDA pour renforcer les capacités institutionnelles et les politiques favorables aux pauvres dans ses États membres et au niveau international.

5. **Ressources financières requises pour la période couverte par la huitième reconstitution.** Compte tenu du rôle significatif que le FIDA peut jouer pour aider les populations rurales pauvres à accroître leur productivité agricole et leurs revenus, les membres de la Consultation se sont mis d'accord sur un programme de travail total de 3,0 milliards d'USD pour la période couverte par la huitième reconstitution (2010-2012).
6. La Consultation a noté que les États membres devront apporter des contributions à hauteur de 1,2 milliard d'USD pour financer le programme de travail proposé, et il a été convenu de fixer ce montant comme objectif de la période couverte par la huitième reconstitution. Ce montant de 1,2 milliard d'USD représente une augmentation de 67% par rapport à la septième reconstitution.
7. **Mesures à prendre au cours de la période couverte par la huitième reconstitution.** La Consultation a décidé que, pour améliorer son efficacité en matière de développement, le FIDA mettra en œuvre diverses mesures au cours de la période couverte par la huitième reconstitution. Les principales mesures, exposées en détail dans le rapport et illustrées dans la matrice d'exécution qui figure à l'annexe II du présent rapport, ont trait aux thèmes suivants:
 - pays à revenu intermédiaire (paragraphe 45 à 49)
 - États fragiles (paragraphe 50 à 53)
 - appropriation par les pays (paragraphe 57 et 58)
 - collaboration et partenariats (paragraphe 59 à 61)
 - engagement avec le secteur privé (paragraphe 62 à 64)
 - égalité entre les sexes et autonomisation des femmes (paragraphe 65 et 66)
 - changement climatique (paragraphe 67 à 69)
 - environnement et gestion durable des ressources naturelles (paragraphe 36)
 - durabilité (paragraphe 70 à 72)
 - gestion axée sur les résultats en matière de développement (paragraphe 73 à 79)
 - consolidation des réformes prévues dans le Plan d'action (paragraphe 80 à 82)
 - réforme en matière de ressources humaines (paragraphe 83 à 86)
 - gestion financière, questions fiduciaires et transparence (paragraphe 87 à 93)
 - amélioration de l'application du système d'allocation fondé sur la performance (paragraphe 94 à 96)
 - obtention et mesure des résultats (paragraphe 97 à 101)
 - politique du FIDA en matière de financement sous forme de dons (paragraphe 31)
 - un nouveau Cadre stratégique (paragraphe 34)
8. **Examen à mi-parcours.** La Consultation est convenue qu'il faudrait procéder à un examen à mi-parcours du déroulement de la huitième reconstitution des ressources du FIDA et en présenter les conclusions au cours d'une des premières sessions de

la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. Cet examen à mi-parcours permettra aux membres de suivre les progrès réalisés par rapport à la matrice d'exécution et de donner de nouvelles orientations.

Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

À sa trente et unième session en février 2008, le Conseil des gouverneurs a adopté la résolution 147/XXXI portant sur l'établissement de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA. La Consultation, qui se compose de tous les États membres des Listes A et B, de 15 États membres de la Liste C et des autres États membres de la Liste C invités à y participer en qualité d'observateurs, a été chargée de débattre de tous les aspects de la huitième reconstitution des ressources du FIDA et d'en négocier la conclusion. La Consultation s'est réunie à cinq reprises entre février et décembre 2008. À sa cinquième session tenue les 18 et 19 décembre 2008, la Consultation a arrêté la version définitive de son rapport et décidé de recommander au Conseil des gouverneurs d'adopter un projet de résolution sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA.

PREMIÈRE PARTIE – LE CONTEXTE MONDIAL

"Pendant des années, du fait de la baisse des prix des produits alimentaires et de la croissance de la production, la communauté mondiale a baissé la garde. Les gouvernements ont remis à plus tard des décisions difficiles et négligé les investissements nécessaires dans le secteur agricole. Aujourd'hui nous en payons littéralement le prix." Ban Ki-moon, Secrétaire général de l'ONU (juin 2008)

Les problèmes évoqués dans la déclaration ci-dessus du Secrétaire général sont d'une telle ampleur que la communauté internationale devra s'engager sur le long terme pour les résoudre. Comme il est décrit dans le présent document, grâce à sa transformation au cours de la période couverte par la septième reconstitution, le FIDA est mieux équipé que jamais pour traiter et résoudre ces problèmes.

I. Les tendances concernant la pauvreté et la sécurité alimentaire à l'échelle mondiale et régionale

1. **Des progrès insuffisants en matière de réduction de la pauvreté et de sécurité alimentaire.** Au Sommet du Millénaire, la communauté internationale s'est engagée à réduire de moitié d'ici à 2015 la proportion de personnes qui vivent dans l'extrême pauvreté et souffrent de la faim. Des avancées considérables ont été réalisées depuis s'agissant de la réduction de la pauvreté monétaire: entre 1990 et 2005, la proportion des personnes vivant au-dessous du seuil de pauvreté (désormais fixé à 1,25 USD par jour) est tombée de 42 à 26% et le nombre de personnes en situation d'extrême pauvreté est passé de 1,8 milliard à 1,4 milliard. Les chiffres à l'échelle mondiale masquent toutefois d'immenses différences entre les régions. La plupart des avancées sont concentrées en Asie de l'Est – en particulier en Chine – et en Asie du Sud. En Afrique subsaharienne, la proportion de personnes vivant dans l'extrême pauvreté ne sera probablement pas réduite de moitié d'ici à 2015, à moins que de nouvelles mesures ne soient prises de toute urgence¹.
2. La pauvreté dans le monde est un phénomène essentiellement rural et le restera dans le futur immédiat. Les trois-quarts des personnes en situation d'extrême pauvreté dans les pays en développement – soit plus de un milliard d'habitants – vivent en milieu rural. La plupart des populations rurales pauvres dépendent directement ou non de l'agriculture. Les plus démunis sont les métayers sans terre, ceux qui exploitent des parcelles trop petites ou trop arides pour subvenir à leurs

¹ Selon le rapport 2008 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

besoins, les pasteurs nomades, les habitants des forêts et ceux qui pratiquent la pêche de subsistance. Les peuples autochtones (principalement en Asie et en Amérique latine) représentent 15% des personnes touchées par l'extrême pauvreté dans le monde. Les femmes demeurent parmi les plus vulnérables et marginalisées, et dans de nombreux pays l'exode rural des hommes entraîne la "féminisation" des économies rurales.

3. En ce qui concerne l'atténuation de l'insécurité alimentaire et la réduction de la proportion d'enfants qui souffrent de la faim, les progrès ont été moins flagrants que pour la réduction de la pauvreté monétaire et selon les estimations, 850 millions d'hommes, de femmes et d'enfants souffraient de malnutrition en 2007. À l'échelle mondiale, plus d'un enfant de moins de cinq ans sur 5 présente encore une insuffisance pondérale, proportion qui est encore plus élevée en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne.
4. **De nouveaux défis.** Même les avancées précaires qui ont été enregistrées sont menacées. En 2007 et 2008, les prix des produits alimentaires sur les marchés mondiaux ont flambé, et à la mi-2008, ceux du maïs, du riz, du blé et des huiles végétales ont atteint leur plus haut niveau en 30 ans. Les causes immédiates de cette hausse sont notamment le renchérissement des carburants, qui entraîne un relèvement tant des coûts de production agricole que de la demande de biocarburants; les pertes de récolte dues à la sécheresse enregistrées dans des pays tels que l'Australie; et le faible niveau des réserves vivrières mondiales, qui ont reculé de plus de 40% entre 2002 et 2007. La spéculation sur les cours des produits de base et les restrictions commerciales imposées par de nombreux pays sont deux facteurs qui ont exacerbé la situation.
5. La contraction des disponibilités alimentaires qui menace la planète risque de compromettre sérieusement les progrès accomplis en matière de réduction de la pauvreté et de la faim depuis le Sommet du Millénaire. Selon la Banque mondiale, cette flambée a fait basculer 100 millions de personnes dans la pauvreté absolue en 2008, tandis que l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) estime que, principalement du fait du renchérissement des produits alimentaires, le nombre total de personnes souffrant de malnutrition dans le monde est passé à 963 millions.
6. Bien que les prix aient accusé un recul par rapport aux sommets atteints en début d'année, de grandes inquiétudes subsistent quant à la volatilité des prix des produits alimentaires, des carburants et des engrais, et au maintien de disponibilités adéquates pour couvrir la demande croissante. La volatilité des prix limite sérieusement la capacité des populations rurales pauvres à prendre des décisions cruciales, par exemple au sujet des cultures et de la manière d'utiliser au mieux leurs maigres ressources. L'impact de la crise financière mondiale vient ajouter aux préoccupations. Ses incidences pour les populations rurales pauvres ne sont pas encore claires, mais ces dernières en pâtiront probablement à plus d'un titre si, comme cela est probable, les investissements se tarissent et les budgets se resserrent.
7. Du fait des événements récents, toutes les prévisions sont sujettes à une large marge d'erreur; il semble toutefois probable, pour l'avenir, que les prix continueront de fluctuer pendant un certain temps et que, pour des causes d'ordre structurel, les prix des produits alimentaires tendront en général à la hausse. Par conséquent, les prix devraient se maintenir à des niveaux considérablement plus élevés que ceux enregistrés en 2004. Ces causes structurelles seront notamment les suivantes:
 - Depuis le milieu des années 80, la croissance démographique est plus rapide que les gains de productivité. La croissance annuelle des rendements céréaliers est passée de 2% à 5% dans les années 70 et 80 à seulement 1% ou 2% dans le milieu des années 90; dans le même temps, la croissance

démographique, alliée à une croissance économique rapide, a entraîné une forte augmentation de la consommation de céréales par habitant. Selon les projections de la Banque mondiale, la demande de produits alimentaires augmentera encore de 50% d'ici à 2030.

- Il devient de plus en plus difficile d'accroître la production. L'évolution des techniques dans le domaine de la production vivrière a considérablement ralenti, en grande partie du fait des moindres dépenses consacrées à la recherche agronomique et à la mise au point de nouvelles technologies, et en partie aussi du fait de la lenteur de la diffusion des technologies disponibles. Par le passé, il était aussi possible d'accroître la production en mettant plus de terres sous culture, mais il s'agit là d'une option désormais de plus en plus limitée un peu partout dans le monde². Parallèlement, l'eau nécessaire à l'agriculture irriguée se raréfie de plus en plus dans de nombreux pays en développement en raison de l'exploitation non viable des eaux de surface et de la concurrence accrue exercée par d'autres utilisateurs.
 - Le changement climatique aura une incidence croissante sur les prix des produits alimentaires et la sécurité alimentaire. L'augmentation des températures moyennes, les variations plus marquées de température et de pluviosité, les sécheresses et les inondations plus fréquentes et plus intenses et la moindre disponibilité d'eau sont autant de facteurs dont les effets combinés pèsent d'ores et déjà sur les prévisions concernant la production vivrière de tous les pays. Selon le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, un tiers de la population à risque vit en Afrique, un quart en Asie de l'Ouest et environ un sixième en Amérique latine. Les populations rurales pauvres sont les plus menacées.
 - La persistance des distorsions et de la spéculation sur les marchés céréaliers internationaux et sur ceux des intrants agricoles continuera de contribuer dans le futur à l'instabilité des prix des produits agricoles et des revenus agricoles.
8. Au niveau mondial, l'agriculture de marché commence déjà à réagir aux nouveaux signaux donnés par les prix des produits alimentaires. C'est là un pas important, mais le rôle des 450 millions de petites exploitations dans le monde – dont dépend un tiers de la population mondiale – sera décisif pour à la fois réduire la pauvreté et garantir la sécurité alimentaire. Les petits exploitants possèdent le potentiel requis pour produire plus, nourrir leur famille et leur communauté et approvisionner plus largement les marchés nationaux et internationaux; pour tirer des revenus accrus de l'agriculture; et pour gérer leurs terres de manière viable. La communauté internationale œuvrant pour le développement doit avoir pour priorité de donner les moyens à ces populations rurales pauvres de faire partie de la solution pour parvenir à la sécurité alimentaire dans le monde; c'est là la raison d'être du FIDA.

II. Le retour de l'agriculture et du développement rural sur le devant de la scène dans les efforts internationaux

9. Au cours des 25 dernières années, l'attention accordée à l'agriculture dans les efforts de développement n'a pratiquement pas cessé de décliner. De nombreux pays en développement ont eux-mêmes concentré leurs priorités dans d'autres secteurs. De fait, en 2004, les pays en développement dont l'économie repose sur

² Le rapport de synthèse 2008 de l'Évaluation internationale des connaissances, des sciences et des technologies agricoles pour le développement (<http://www.agassessment.org>) conclut que le moyen de résoudre les problèmes est de mettre en place des cadres institutionnels, économiques et juridiques associant la productivité à la protection et à la conservation des ressources naturelles telles que les sols, l'eau, les forêts et la biodiversité.

l'agriculture – qui sont en général les plus pauvres – ont consacré en moyenne 4% seulement de la totalité des crédits budgétaires à l'appui du secteur agricole. Pourtant, celui-ci représentait la plus importante activité économique de près de 70% de la population et assurait 29% du PIB.

10. Ce sous-investissement de la part des pouvoirs publics se constate aussi dans l'aide publique au développement (APD). Le montant de l'APD alloué à l'agriculture a reculé en valeur nominale, passant de 8 milliards d'USD en 1984 à environ 3 milliards d'USD en 2006 soit, en part de l'APD totale, de 18% en 1979 à moins de 3% en 2006. Le recul est le fait de l'ensemble de la communauté internationale œuvrant pour le développement: l'aide multilatérale au secteur a baissé en valeur tant relative qu'absolue³, tandis que certains donateurs bilatéraux se sont entièrement désengagés. L'agriculture est devenue un thème mineur du discours dominant de la communauté internationale pour le développement.
11. Un net revirement a été constaté ces deux dernières années, mais tout particulièrement en 2008. L'agriculture figure de nouveau au premier rang des préoccupations politiques à l'échelle internationale. Du fait de l'escalade des prix des produits alimentaires, la sécurité alimentaire est de plus en plus considérée comme un problème mondial de sécurité sociopolitique. Le Secrétaire général de l'ONU a lancé à l'échelle du système le Cadre d'action global⁴ en vue de répondre aux besoins immédiats des populations vulnérables, de renforcer la résilience et de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle à plus long terme au niveau mondial. En juin 2008, des représentants de 181 pays ont participé à la Conférence de haut niveau sur la sécurité alimentaire mondiale tenue à Rome sur thème: les défis du changement climatique et des bioénergies, et le mois suivant, les membres du Groupe des Huit (G-8) réunis à Hokkaido (Japon) ont appelé à un partenariat mondial pour l'agriculture et l'alimentation et affirmé leur volonté de s'attaquer à la crise et d'inverser la tendance à la baisse constatée en ce qui concerne l'aide et les investissements en faveur du secteur agricole.
12. Dans son *Rapport sur le développement dans le monde 2008: L'agriculture au service du développement*, la Banque mondiale a réaffirmé le rôle central de l'agriculture pour le développement – en tant que moteur de la croissance économique au sens large, moyen de subsistance de la majorité des personnes vivant avec moins de un dollar par jour et fournisseur de services environnementaux. Le rapport constate que la croissance du PIB due à l'agriculture est au moins deux fois plus efficace dans la réduction de la pauvreté que la croissance du PIB due à d'autres secteurs.
13. Par ailleurs, de nouvelles sources de financement pour le développement agricole sont en train d'apparaître. Les investissements privés, tant nationaux qu'extérieurs, dans les filières agricoles sont en augmentation rapide dans de nombreux pays. Les envois de fonds des migrants non seulement contribuent à couvrir les besoins essentiels des familles rurales, mais leur permettent aussi d'investir dans les actifs agricoles. Des fondations telles que la Fondation Rockefeller et la Fondation Bill and Melinda Gates, qui appuient toutes deux l'Alliance pour une révolution verte en Afrique (AGRA), deviennent d'importantes sources de financement du développement agricole, tandis que des donateurs de pays émergents ayant des programmes d'aide toujours plus importants appuient eux aussi le secteur agricole.

³ À contre-courant de cette tendance, le FIDA est devenu une source de financement de plus en plus importante; il assure désormais en moyenne 10% de la totalité de l'aide multilatérale au secteur. Il demeure l'une des rares organisations qui appuient les activités productives en milieu rural.

⁴ Élaboré par l'Équipe spéciale de haut niveau du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, à laquelle ont participé activement des fonctionnaires du FIDA ainsi que de la FAO et du Programme alimentaire mondial (PAM). La participation du FIDA a permis de garantir que le Cadre d'action global s'attache en priorité aussi bien aux mesures de longue haleine qu'aux actions immédiates, notamment s'agissant de favoriser l'accroissement de la production vivrière des petits exploitants.

14. En dépit de la volonté nouvelle d'accroître le volume d'aide au développement, les besoins demeurent immenses et en grande partie non satisfaits. Le volume global des investissements publics et de l'aide extérieure nécessaire pour le développement agricole et rural des pays en développement a fait l'objet d'un certain nombre d'estimations. Ainsi, l'Équipe spéciale de haut niveau du Secrétaire général sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire a suggéré que les ressources nécessaires pour le développement agricole et rural de l'ensemble des pays en développement pourraient atteindre jusqu'à 20 milliards d'USD par an.
15. Il ne s'agit pas toutefois seulement d'accroître les ressources financières. Les pays en développement et les organismes de développement internationaux devront aborder et résoudre les grands problèmes de capacités institutionnelles qui s'opposent à la gestion efficace de flux de ressources en forte augmentation. Du fait de la moindre importance accordée au développement agricole et à la réduction de la pauvreté rurale pendant plus de 20 ans, les gouvernements et la plupart des organismes de développement internationaux – à l'exception notable du FIDA – ont laissé s'amenuiser les capacités dans ce domaine.

DEUXIÈME PARTIE – RÔLE DU FIDA ET PRIORITÉS DE SON PROGRAMME

III. Le rôle du FIDA dans l'architecture mondiale du développement

16. Le FIDA a été créé en 1978 dans le cadre d'une initiative conjointe des pays développés, de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et d'autres pays en développement pour répondre aux problèmes de l'insécurité alimentaire des années précédentes, marquées par les famines qui avaient touché le Bangladesh et le Sahel. Les objectifs assignés au FIDA étaient de: "...mobiliser des ressources supplémentaires... pour des projets et programmes visant expressément à créer, développer ou améliorer des systèmes de production alimentaire et à renforcer les politiques et institutions connexes dans le cadre des priorités et stratégies nationales"⁵. Trente années plus tard, ces objectifs sont toujours valables.
17. Le FIDA est la seule organisation internationale de développement qui se consacre exclusivement à l'agriculture, à la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté rurale dans les pays en développement. Grâce à l'appui de ses membres, le FIDA a pu constamment amplifier son investissement dans le développement agricole et rural, même à des époques où la plupart des autres organismes de développement réduisaient leur soutien. Le FIDA est reconnu par les gouvernements et autres parties prenantes nationales comme un partenaire fiable, qui allie l'engagement d'obtenir des résultats en matière de développement et de les mesurer à sa très large composition et sa structure de gouvernance. Ces caractéristiques donnent au FIDA un solide avantage comparatif au sein de la famille des organisations internationales œuvrant pour le développement pour ce qui est du travail aux côtés des communautés rurales pauvres.
18. Le FIDA a pour but d'aider les ruraux pauvres, femmes et hommes, à se doter des moyens d'augmenter leur productivité, d'améliorer leur sécurité alimentaire et d'accroître leurs revenus. Son action est essentiellement centrée sur l'agriculture paysanne, en tant que source primordiale de moyens d'existence pour les populations rurales pauvres. Les projets et programmes élaborés par les États membres conjointement avec le FIDA et d'autres parties prenantes, et gérés et exécutés en collaboration avec d'autres partenaires dans le pays et avec l'appui du FIDA, constituent le principal produit du Fonds. Cette action peut prendre des

⁵ Accord portant création du Fonds international de développement agricole, 1976.

formes allant de projets d'envergure modeste, appuyés par le FIDA et à assise locale⁶, à des programmes sectoriels multipartites auxquels le Fonds contribue. Tous appuient les politiques nationales prioritaires et renforcent les capacités nationales, et une majorité d'entre eux est cofinancée par d'autres organismes multilatéraux ou bilatéraux de développement.

19. Le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010, approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2006, définit l'avantage comparatif de l'organisation comme une combinaison de trois éléments:
- Le travail en coopération avec ses partenaires – gouvernements, société civile, ONG, acteurs du secteur privé et communauté internationale du développement – pour mettre au point et exécuter des projets cohérents et novateurs qui s'inscrivent dans les priorités nationales en matière de réduction de la pauvreté et concordent avec les objectifs du FIDA et surtout qui permettent aux populations rurales pauvres d'accroître leur production agricole, leur sécurité alimentaire et leurs revenus.
 - L'autonomisation des ruraux pauvres, femmes et hommes, en leur permettant d'acquérir les compétences, les connaissances et la confiance nécessaires, et en renforçant les capacités de leurs organisations afin qu'elles puissent à la fois obtenir des résultats tangibles pour leurs membres, influencer sur les processus qui les concernent et demander aux institutions de leur rendre compte.
 - La prise en compte des enseignements tirés des projets qu'il finance et la mise à profit des connaissances pour engager la concertation avec les gouvernements et les autres organismes de développement à propos de leurs politiques et stratégies de développement agricole et rural.
20. Le FIDA est la seule institution financière internationale (IFI) qui travaille directement et systématiquement avec les populations rurales les plus marginalisées. Tous les programmes de pays et projets du FIDA ont pour cible spécifique les pauvres – femmes et hommes – en milieu rural, qu'ils soient petits paysans, ouvriers agricoles, petits entrepreneurs, pasteurs, pêcheurs ou travailleurs sans terre. Dans certaines régions, le FIDA travaille avec les peuples autochtones et les minorités ethniques qui sont exclus des processus généraux de développement; dans d'autres zones rurales où la majorité de la population est très pauvre, le travail du FIDA appuie des programmes plus vastes de réduction de la pauvreté rurale. Partout, la réduction des inégalités entre les sexes et l'autonomisation des femmes sont des éléments essentiels de l'action du FIDA. Dans tous les projets qu'il appuie, le FIDA centre son action sur un ou plusieurs des six principaux domaines ayant une importance pour les populations rurales pauvres: accès aux ressources naturelles et gestion durable de celles-ci, technologies agricoles et services de production, accès aux marchés, services financiers ruraux, emploi extra-agricole, et processus de planification et de programmation aux niveaux local et national. Le FIDA n'intervient pas dans le secteur social, ni dans celui de l'aide d'urgence.

IV. Le FIDA s'est transformé pour améliorer sa capacité et son efficacité

21. Une évaluation externe indépendante (EEI) du FIDA a été réalisée à la demande des États membres et les résultats en ont été publiés en 2005. Le Plan d'action pour améliorer l'efficacité du FIDA en matière de développement a été élaboré pour prendre en compte ses conclusions. Il a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2005 et incorporé dans le rapport de la Consultation sur la septième reconstitution des ressources du FIDA. Il est devenu "le principal

⁶ Dans l'ensemble du présent rapport, le terme "projet" désigne aussi bien les projets que les programmes.

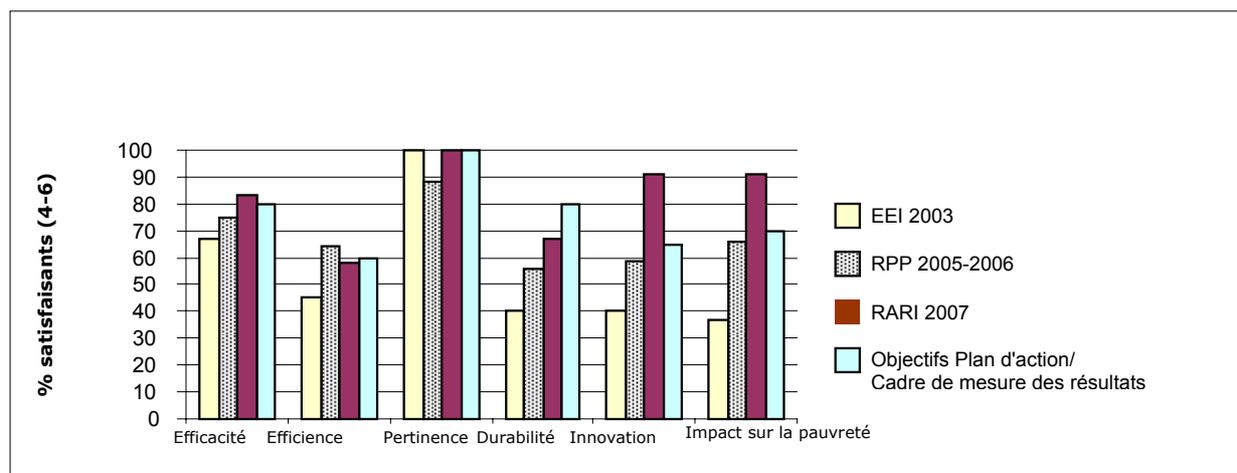
vecteur de changement au sein du FIDA pour la période de la septième reconstitution". Son objectif principal était d'accroître l'efficacité du FIDA en matière de développement en s'attaquant à trois aspects critiques de la qualité de ses prestations dans ce domaine: la pertinence, l'efficacité (y compris la durabilité) et l'efficience, et en fixant des objectifs pour 2009 dans chacun de ces domaines. En 2006 et 2007, les activités ont porté sur trois grands axes: renforcement de la planification et de l'orientation stratégiques du FIDA; amélioration de la qualité et de l'impact des projets; et amélioration de la gestion des savoirs et de la capacité d'innovation. Un quatrième axe – le renforcement de la gestion des ressources humaines – a également été considéré comme essentiel au succès et a donc été retenu.

22. Le Plan d'action a été mis en œuvre de manière dynamique, et a été qualifié de programme "cohérent, sérieux et multidimensionnel de réforme organisationnelle" par un groupe de critiques indépendants⁷. Bien que d'importants défis subsistent – en particulier la consolidation des réformes réalisées et l'achèvement de celles en suspens, notamment dans le domaine des ressources humaines –, le Plan a abouti à une transformation des modes opératoires du FIDA. Les résultats préliminaires font apparaître des améliorations significatives de la qualité, de l'efficacité et de l'impact des opérations du FIDA. Le Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement (RIDE) 2007 indiquait parmi ses conclusions que la performance des projets financés par le FIDA en 2005-2006 s'était améliorée par rapport à 2003, année de référence de l'EEI, dans les domaines clés de l'efficacité, l'efficience, la durabilité, l'innovation et l'impact sur la pauvreté. Plus récemment, le projet de rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA (RARI) évaluées en 2007 faisait état d'un "tableau positif encourageant des opérations du Fonds". Bien qu'il s'agisse d'un échantillon limité, il ressort du RARI que le FIDA est globalement sur la bonne voie pour atteindre tous les objectifs fixés par le Plan d'action pour 2009, même si des avancées plus importantes sont nécessaires pour ce qui est de la durabilité.
- 100% des projets évalués ont été jugés pertinents et conformes aux objectifs du Plan d'action;
 - l'efficacité de 83% des projets a été jugée satisfaisante en ce qui concerne l'atteinte des objectifs de développement, ce qui dépasse l'objectif fixé dans le Plan d'action, qui est de 80%;
 - l'efficience de 58% des projets a été jugée satisfaisante, ce qui représente une augmentation significative par rapport au niveau de référence établi dans l'EEI (45%) et est proche du niveau fixé, à savoir 60%.

En outre, 91% des projets présentaient des résultats satisfaisants du point de vue de l'impact sur la pauvreté rurale, avec une très bonne performance sur le plan de la promotion des actifs matériels et de la productivité agricole. Les résultats sont résumés, sous forme graphique, dans la figure ci-dessous.

⁷ "Assessment of IFAD's Action Plan", Ted Freeman et Stein Bie, au nom de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), et des Ministères des affaires étrangères des Pays-Bas et de la Norvège (juillet 2008).

Performance par rapport aux données de référence de l'EEI et aux objectifs du Plan d'action et du Cadre de mesure des résultats



Source: Rapport sur l'efficacité du FIDA en matière de développement, 2007; Rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées en 2007 (projet).

Note: RPP: Rapport sur la performance du portefeuille.

23. Le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) est utilisé pour estimer les résultats de tous les projets en cours appuyés par le FIDA. Les résultats cumulatifs ci-après, entre autres, ont été obtenus à la fin 2007: 3,2 millions d'hectares de terres communautaires ont été valorisés grâce à des pratiques de gestion améliorées, et plus de 142 000 hectares de terres ont été bonifiés grâce à la remise en état ou à la création d'infrastructures d'irrigation; 540 000 paysans ont accru leur production ou leurs rendements; les institutions de microfinancement aidées par le FIDA ont fait état de 5,5 millions d'épargnants et de 1,3 million d'emprunteurs, en très grande majorité des femmes; 11 000 groupes de commercialisation ont été constitués ou renforcés; 75 000 microentreprises ont été créées ou renforcées; et 12 000 plans d'action villageois ont été élaborés.
24. Le RIDE contient aussi des résultats d'évaluation qui semblent dénoter des faiblesses passées sur trois plans: engagement dans la concertation sur les politiques, constitution de partenariats stratégiques, et investissement dans une approche plus large de l'étude des enseignements tirés et de la gestion des savoirs. Le rapport constate que ces questions sont aujourd'hui abordées de façon plus systématique dans le cadre des nouveaux programmes d'options stratégiques pour les pays (COSOP) axés sur les résultats. La présence du FIDA dans les pays et la mise en œuvre de la stratégie de gestion des savoirs devraient aussi contribuer à l'amélioration de la performance dans ces domaines.
25. Pour ce qui concerne l'efficacité de l'aide, l'enquête 2008 sur le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris, réalisée par le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), montre que la performance du FIDA est meilleure que celle des Nations Unies dans leur ensemble pour la totalité des neuf indicateurs ou indicateurs secondaires mesurés, et meilleure que celle d'autres institutions financières multilatérales pour la majorité de ces indicateurs.
26. Le RIDE s'est aussi penché sur la performance au niveau de l'organisation. Ses constatations indiquent que cette performance est conforme ou partiellement conforme aux trois résultats de la gestion institutionnelle (CMR) relatifs aux opérations (meilleure gestion des programmes de pays, meilleure conception des projets et meilleur appui à l'exécution) tandis qu'elle est partiellement conforme aux quatre résultats relatifs au soutien institutionnel (amélioration de la

mobilisation et de la gestion des ressources, amélioration de la gestion des ressources humaines, amélioration de la gestion des risques, et amélioration de l'efficacité administrative). Ces résultats s'expliquent par l'introduction et l'intégration réussies à l'échelle de l'organisation de nombreuses initiatives liées au Plan d'action, ainsi que par l'accent explicite mis sur l'obtention de résultats dans ces domaines et par l'instauration d'une culture du résultat au sein de l'organisation.

V. Priorités opérationnelles

27. Le FIDA a su allier une amélioration de la performance et une croissance régulière; le montant total du programme de prêts et de dons a connu une augmentation annuelle moyenne de 10% au cours des six dernières années. Il constitue aujourd'hui l'une des plus importantes sources de financement du développement agricole et rural dans de nombreux pays en développement; en 2008, le programme devrait avoisiner les 650 millions d'USD. Le programme en cours comprend près de 240 projets et programmes actifs représentant au total plus de 8,2 milliards d'USD, pour une valeur totale des prêts et des dons de 4,0 milliards d'USD.
28. Après cette phase de réformes, le FIDA est prêt à faire beaucoup plus pour répondre à l'énorme demande non satisfaite d'investissement et de savoirs dans ses pays partenaires. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA continuera de se concentrer sur sa mission et d'agir là où il possède un avantage comparatif. Dans ce cadre, son rôle continuera néanmoins à évoluer pour lui permettre d'apporter un appui efficace aux populations rurales pauvres face aux nouveaux défis, en constante mutation, qui sont décrits plus haut. Il s'agira, essentiellement, d'aider ces populations à accroître leur productivité agricole afin d'améliorer leur sécurité alimentaire, et d'adapter leurs moyens de subsistance à des conditions climatiques de plus en plus imprévisibles. Le FIDA innovera et augmentera le niveau de ses investissements dans le développement agricole; il partagera ses connaissances et son expérience et encouragera et aidera d'autres organismes de développement à se réengager, ou à accentuer leur engagement, dans le secteur agricole; il améliorera sa capacité de nouer des partenariats pour répondre aux défis persistants de la pauvreté rurale; et il mettra à contribution ses compétences et son expérience pour accroître son impact sur l'élaboration des politiques nationales, régionales et mondiales. À cet effet, il constituera une équipe plus souple, possédant des compétences et des connaissances améliorées, au sein d'une culture organisationnelle axée sur les résultats.
29. Pour atteindre ses objectifs, le FIDA travaillera en liaison plus étroite avec ses partenaires au niveau des pays. Il sera plus étroitement impliqué dans l'appui à l'exécution des projets – et prévoit, au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, de superviser directement la plupart des projets qu'il appuie (les seules exceptions étant les projets cofinancés avec d'autres IFI ayant la volonté et la capacité d'assumer efficacement la fonction de supervision); et il tirera les enseignements de son expérience et assurera la gestion des savoirs ainsi acquis. En 2007, le Bureau de l'évaluation du FIDA a constaté que, lorsqu'il est représenté dans un pays, le Fonds est en mesure de s'engager plus efficacement dans un éventail de processus à l'échelon national, et notamment l'appui à l'exécution des projets, l'innovation et l'apprentissage, l'engagement dans la concertation sur les politiques, et la constitution de partenariats. Par contre, l'évaluation n'a pas pu parvenir à un avis concluant sur la formule la plus efficace de présence du FIDA dans les pays. En décembre 2007, le FIDA a présenté au Conseil d'administration son plan d'activité relatif à la présence dans les pays pour 2008, et en décembre 2008, il a présenté un rapport de situation et un plan d'activité pour 2009. Le Conseil d'administration a approuvé le plan du FIDA pour 2009, qui consistera à augmenter le nombre de bureaux de pays pour arriver à un total de 27 et à

continuer d'expérimenter des formules différentes de présence dans les pays, en privilégiant en particulier ceux dans lesquels le FIDA a des programmes de grande envergure. En 2010, le FIDA procédera à une autoévaluation de la présence dans les pays et présentera en 2011, au Conseil d'administration, une politique en la matière.

30. Dans de nombreux pays, le programme du FIDA en faveur du développement agricole et rural est déjà plus important que celui de tout autre organisme de développement. Un programme de travail d'un montant de 3,0 milliards d'USD pour la période 2010-2012 permettra au FIDA de renforcer son impact direct sur la pauvreté rurale et renforcera sa capacité de mobiliser des cofinancements en vue d'un impact accru en matière de développement, aidera d'autres partenaires à s'engager – ou se réengager – dans le secteur de l'agriculture et du développement rural, et développera ses partenariats et ses réseaux. Le FIDA prévoit un rapport de cofinancement global de 1:1,5 (FIDA par rapport au cofinancement total-organismes extérieurs et pays), qui devrait se traduire par un programme d'appui d'une valeur totale de 7,5 milliards d'USD pour la période 2010-2012. Pour y parvenir, le renforcement des partenariats avec d'autres IFI sera essentiel. Compte tenu de l'engagement pris par le G-8 d'arrêter le déclin de l'aide consacrée à l'agriculture, et donc de la disponibilité probable d'un cofinancement accru de ces pays, le montant total pourrait être plus élevé. Par exemple, un cofinancement dans un rapport de 1:2 représenterait un total de 9 milliards d'USD, soit 3 milliards d'USD par an. Ce montant est l'équivalent du volume total de l'APD consacrée à l'agriculture à l'échelle mondiale en 2006. Cela ne représenterait aussi, toutefois, que le sixième du montant jugé nécessaire par l'Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire, soit 20 milliards d'USD par an.
31. Pour exécuter son programme de travail élargi, le FIDA privilégiera l'appui des projets de plus grande ampleur et de portée accrue. Là où cela sera possible, le FIDA appuiera des approches programmatiques visant à soutenir les efforts menés par les pays pour transformer le secteur agricole ou rural. Suivant les orientations formulées dans la Stratégie en matière d'innovation approuvée en 2007, les projets demeureront fortement axés sur la promotion d'approches, de technologies et d'arrangements institutionnels innovants; l'application à plus grande échelle permettra d'accroître l'impact direct sur la réduction de la pauvreté, de disposer d'une plus grande capacité de faire éclore des innovations et de partager les connaissances acquises avec le plus grand nombre possible de participants ainsi que de tirer des enseignements plus convaincants sur ce qui marche et ce qui ne marche pas. Le programme de dons sera plus sélectif, et comportera un nombre réduit de dons, mais plus importants et plus stratégiques, plus étroitement liés aux besoins des programmes de pays et dont la supervision sera plus facile et plus efficace. Une version révisée de la politique relative aux dons, visant à optimiser l'impact des ressources limitées du FIDA et à en assurer une utilisation plus stratégique sera soumise au Conseil d'administration en décembre 2009.
32. À mesure que le programme de travail du FIDA prendra de l'ampleur, il faudra gagner en efficience. Des partenaires stratégiques comme la FAO, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement couvriront une partie des coûts liés à la conception et à la supervision des projets, cependant que le financement d'un nombre réduit de projets de plus grande taille permettra au FIDA d'apporter à ses gouvernements partenaires un appui plus intensif à la conception et à l'exécution, et d'investir davantage dans des approches novatrices et d'en suivre de près l'évolution.
33. Un programme de travail de 3,0 milliards d'USD permettra au FIDA de financer des projets qui ouvrent des perspectives économiques à quelque 60 millions de ruraux pauvres, femmes et hommes, dont environ 25 millions vivent en Afrique subsaharienne. Plusieurs millions d'autres profiteront indirectement des efforts

menés par le FIDA pour renforcer les capacités institutionnelles et les politiques favorables aux pauvres, tant dans ses États membres qu'à l'échelon international.

34. Le Cadre stratégique du FIDA 2007-2010 continuera d'orienter le travail du Fonds pendant la période couverte par la huitième reconstitution. Un nouveau cadre stratégique, qui sera présenté au Conseil d'administration en décembre 2010, orientera les activités du FIDA à partir de 2011. Certains des domaines dans lesquels le FIDA s'est déjà engagé, mais auxquels il faudra accorder une plus grande priorité dans un contexte mondial en mutation, sont indiqués ci-après.
35. **Accroître la productivité agricole pour améliorer la sécurité alimentaire.** Les perspectives de plus en plus incertaines concernant la sécurité alimentaire mondiale exigent de consacrer plus d'efforts à l'appui des ruraux pauvres, femmes et hommes, pour promouvoir l'augmentation de la productivité agricole⁸. À cet effet, le FIDA s'inspirera du Cadre d'action global et encouragera de nouvelles approches en matière de mise au point et de diffusion des technologies, avec par exemple des partenariats privé/public et public/organisations paysannes. En outre, il renforcera encore sa collaboration avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (GCRAI), afin d'assurer des liaisons efficaces entre la mise au point de nouvelles technologies essentielles et leur application effective par les paysans pauvres.
36. **Lutter contre la dégradation des ressources naturelles et les effets du changement climatique.** Dans de nombreuses régions du monde en développement, la dégradation des ressources naturelles entraîne directement une chute des rendements et, dans les cas extrêmes, la perte de terres arables. Les pays en développement sont aussi les premiers à être confrontés aux effets du changement climatique qui, dans de nombreux cas, accélèrent la dégradation de la base de ressources naturelles. Ce sont les ruraux pauvres – notamment les femmes et, dans certaines régions, les peuples autochtones – qui en subissent le plus fortement les conséquences. Par conséquent, le FIDA promouvra invariablement la gestion durable des ressources naturelles et une plus grande résilience des populations rurales pauvres. Pour garantir que les projets qu'il finance intègrent de manière systématique les principes de viabilité écologique, le FIDA a récemment mis au point et distribué au personnel de nouvelles procédures opérationnelles de sauvegarde relatives à l'impact sur l'environnement, qu'il présentera au Conseil d'administration pour examen en avril 2009⁹. En outre, le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées en 2008, qui sera présenté au Conseil d'administration en décembre 2009, passera en revue l'engagement du Fonds à l'égard des ressources naturelles et de l'environnement. La Consultation a demandé l'élaboration d'une politique relative à l'environnement et aux ressources naturelles, qui pourrait comprendre la stratégie sur le changement climatique mentionnée au paragraphe 69. Le Conseil d'administration étudiera la teneur de cette politique sur la base de l'examen des procédures de sauvegarde et des résultats du RARI 2009. Le FIDA s'attachera aussi tout particulièrement à aider les populations rurales pauvres à s'adapter aux effets du changement climatique (voir les paragraphes 67 à 69). En outre, et sans compromettre la production vivrière ni la viabilité écologique, le FIDA étudiera le rôle que pourraient tenir les biocarburants, s'agissant d'offrir aux communautés

⁸ L'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition peuvent également grandement contribuer à l'atténuation des effets du VIH/sida et au renforcement des processus de traitement.

⁹ Les "procédures du FIDA pour la gestion de l'environnement et le développement durable" se fondent sur les approches, en constante évolution, adoptées par la communauté internationale pour traiter ces questions et visent à garantir que les programmes de pays du FIDA et les projets qu'il finance incorporent de manière systématique les principes de viabilité écologique. Les procédures comprennent des dispositions concernant: i) l'amélioration de la qualité des opérations du FIDA sur le plan environnemental; ii) la promotion de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles, avec mention spécifique de la gestion de la diversité biologique et des zones protégées, des pêches, et des ressources en terres de parcours, en forêts, en terres humides et en eau; iii) la classification environnementale des projets entrant dans la réserve; et iv) des évaluations d'impact environnemental pour tous les projets classés dans la catégorie A.

rurales des sources d'énergie locales et de nouvelles possibilités de revenu, le tout dans le respect de l'environnement.

37. **Apporter un appui aux autres donateurs pour accroître le financement de l'agriculture et du développement rural.** Certaines institutions internationales de développement bien établies qui avaient réduit, voire complètement interrompu, leur aide à l'agriculture et au développement rural expriment maintenant le désir de se réengager et d'élargir leur appui, mais elles sont freinées par l'insuffisance de leurs compétences techniques dans ce secteur. D'autres acteurs nouveaux venus – organismes de développement ou fondations – n'ont aucune expérience du secteur ou de la région dans lesquels ils souhaiteraient intervenir. Le FIDA s'engagera activement auprès de ces partenaires, actuels et potentiels, pour les aider à développer leurs efforts en faveur de l'agriculture et du développement rural et, si possible, cofinancer avec eux des projets et programmes. La Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, coprésidée par le FIDA, constituera un vecteur important pour l'engagement du Fonds.
38. **Partager les savoirs et l'expérience.** Alors que les organismes de développement cherchent à accroître l'aide qu'ils accordent à l'agriculture et au développement rural, il est essentiel qu'ils tirent les enseignements de l'expérience. Le FIDA partagera les enseignements tirés de ses récentes activités en matière de réduction de la pauvreté rurale grâce à l'agriculture. Il continuera de favoriser de nouvelles approches dans ses opérations et partagera largement les savoirs avec ses partenaires, conformément à la stratégie de gestion des savoirs. Le Rapport sur la pauvreté rurale, qui sera publié en 2009, apportera une contribution significative à cet égard en relatant, entre autres, les exemples de réussite s'agissant de la manière dont les ruraux pauvres, femmes et hommes, font face par eux-mêmes aux problèmes de développement, actuels et naissants.
39. **Mettre davantage l'accent sur les questions foncières.** La garantie d'accès à des terres productives est essentielle pour les ruraux pauvres. Dans certains pays, une grande partie de la population rurale ne possède pas de terre. Ailleurs, la distribution extrêmement inégale des terres entraîne de grandes différences en matière de revenus et de possibilités. On observe, dans de nombreux pays, de multiples conflits liés à la terre. Dans certains, l'absence de systèmes fonciers et de titres de propriété stables décourage l'investissement, tandis que le défaut de protection juridique des droits fonciers des peuples autochtones, des femmes et d'autres groupes vulnérables facilite l'acquisition de terres agricoles et de forêts par des intérêts plus puissants ou plus larges. Conformément à la politique relative à l'amélioration de l'accès à la terre et de la sécurité foncière qu'il a approuvée en 2008, le FIDA veillera à ce que les projets qu'il appuie respectent deux principes: "ne pas nuire" aux communautés et obtenir leur consentement préalable, libre et éclairé. Il développera aussi son appui aux gouvernements qui en feront la demande, pour promouvoir l'accès équitable des populations rurales pauvres à la terre et pour améliorer leur sécurité foncière; il engagera un processus de concertation sur les politiques (toujours sur la base de l'indicateur concernant l'accès à la terre utilisé dans l'évaluation du secteur rural) et partagera avec eux les savoirs acquis.
40. **Mobiliser les envois de fonds internationaux.** Le volume considérable des fonds envoyés par les migrants à leur famille dans leur pays d'origine peut avoir un impact positif sur le développement rural. Une étude récente du FIDA a estimé que, à l'échelle mondiale, ces envois de fonds représentaient en 2006 300 milliards d'USD, chiffre trois fois plus élevé que le montant global de l'aide au développement. Bien que ces envois semblent en recul du fait de la crise financière mondiale, ils restent une source de revenus très importante pour de nombreux ruraux pauvres. Un tiers de ces fonds vont vers les zones rurales, mais seule une très faible partie est canalisée vers l'investissement agricole. Plusieurs projets pilotes en cours en Amérique latine, appuyés par le FIDA et la Banque

interaméricaine de développement, cherchent à imaginer des solutions novatrices afin que les familles de migrants mobilisent ces ressources pour des investissements privés en faveur de l'agriculture. Le FIDA s'attachera à multiplier ces initiatives et les intégrera dans ses activités relatives à la finance rurale.

41. **Travailler avec les organisations de producteurs ruraux.** Les organisations de producteurs ruraux jouent aujourd'hui un rôle important dans de nombreux pays en développement. Elles fournissent des services à leurs membres et, de plus en plus, dialoguent avec les gouvernements en leur nom. Le FIDA a déjà établi de nombreux partenariats avec ces organisations, et il fera fond sur elles. Il leur apportera un appui, sur une base sélective, pour optimiser l'impact sur la réduction de la pauvreté rurale, en veillant à ce que ces organisations participent activement à l'élaboration et à l'exécution des programmes de pays et projets, et renforcera leur participation à la concertation.

TROISIÈME PARTIE – OBTENIR DES RÉSULTATS AU COURS DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR LA HUITIÈME RECONSTITUTION

VI. Approches différenciées par pays

A. Vue d'ensemble

42. Les États membres du FIDA présentent des secteurs agricoles très divers et, eu égard à la pauvreté rurale, des situations profondément différentes. Le FIDA adaptera ses outils, sa stratégie et ses approches pour répondre aux besoins et aux exigences très différents de ses membres et il cherchera à rationaliser ses procédures dans les pays ayant démontré avec constance leur aptitude à exécuter des projets et programmes bénéficiant de l'appui du FIDA. Dans tous les cas, le FIDA continuera de s'attacher à l'innovation, à l'apprentissage et au partage des connaissances qu'il a accumulées sur ce qui fonctionne ou non, de manière à influencer sur les politiques au niveau national et à contribuer à son travail de plaidoyer au niveau international.
43. Au cours de la huitième reconstitution, l'action du FIDA portera principalement sur les pays à faible revenu. L'Afrique subsaharienne est la région qui a le moins progressé dans la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et l'accroissement de la productivité agricole (de nombreux pays y sont importateurs nets de produits vivriers). C'est aussi la région où le changement climatique risque d'avoir les effets les plus néfastes sur la production agricole. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, et conformément au système d'allocation fondé sur la performance (SAFP), le FIDA prévoit de dépenser entre 40% et 50% de ses ressources dans la région. Le FIDA sera l'un des principaux partenaires du développement agricole de nombreux gouvernements et il jouera un rôle important non seulement par ses apports de fonds mais aussi par l'aide qu'il fournira aux pays pour établir des politiques et des institutions propres à soutenir efficacement la réduction de la pauvreté rurale.
44. En dépit de taux élevés de réduction de la pauvreté, le nombre de pauvres est plus élevé en Asie que dans toute autre région, et des centaines de millions de ruraux pauvres y sont vulnérables aux chocs naturels et économiques ainsi qu'aux conflits. En Asie, la pauvreté rurale est de plus en plus localisée sur les hautes terres éloignées, caractérisées par le bas niveau de la productivité agricole, la faible diversification des moyens de subsistance et la carence des institutions. Parallèlement à la baisse globale des niveaux de pauvreté, les peuples autochtones et les minorités ethniques, et surtout les femmes, les personnes âgées et les jeunes, représentent un pourcentage croissant des laissés-pour-compte. Le FIDA concentrera son action principalement sur ces groupes, et cherchera à aider les

gouvernements des pays asiatiques à élaborer des approches innovantes et efficaces pour réduire la pauvreté dans ces zones défavorisées.

B. Rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire

45. Les opérations du FIDA visent pour la plupart les populations rurales pauvres des pays à faible revenu. Toutefois, l'Accord portant création du FIDA, ses Principes et critères en matière de prêts et son Cadre stratégique sont autant d'instruments qui font obligation au FIDA de lutter contre la pauvreté rurale dans tous les pays en développement, y compris les pays à revenu intermédiaire (PRI). En outre, le tiers à peu près des personnes vivant dans la pauvreté absolue se trouve dans des PRI, en majorité en milieu rural¹⁰. Il est essentiel à la réalisation des OMD de faire en sorte qu'elles reçoivent le soutien dont elles ont besoin pour surmonter la pauvreté. Bien entendu, comme c'est le cas dans tous les pays, il appartient en premier lieu aux gouvernements des PRI eux-mêmes de réduire les niveaux de pauvreté rurale, mais le FIDA continue de jouer un rôle essentiel en complétant et en renforçant les efforts des pays et en les aidant à les intensifier.
46. Le FIDA prête aux PRI à des conditions non libérales, et ces pays représentent 20% de ses engagements de prêt. En Amérique latine, la plupart des prêts du FIDA sont destinés à des PRI et, vu l'augmentation des revenus en Asie et au Proche-Orient et en Afrique du Nord, il est probable que d'ici cinq à dix ans il en ira de même de ces régions. Dans les PRI, le portefeuille du FIDA enregistre des résultats sensiblement supérieurs à la moyenne de l'ensemble du portefeuille: selon le RARI 2006, les résultats des projets exécutés dans les PRI étaient satisfaisants dans plus de 80% des cas, contre 67% pour l'ensemble du portefeuille. Les programmes et projets financés par le FIDA dans les PRI permettent aussi d'accumuler des connaissances précieuses que le FIDA recueille et transfère à d'autres pays.
47. La Consultation a reconnu que les besoins des PRI sont variés et évoluent et que, pour conserver son efficacité, le FIDA doit mieux s'acquitter de son mandat en améliorant le service qu'il offre à ces pays, en s'assurant de la pertinence de son engagement auprès d'eux et en renforçant les partenariats sur lesquels cet engagement se fonde. Le FIDA a déjà adopté le taux interbancaire offert à Londres (LIBOR) comme taux de référence de ses prêts à des conditions ordinaires et intermédiaires, alignant ainsi ses taux d'intérêt sur ceux que pratiquent les autres IFI. Les membres de la Consultation sont convenus que le FIDA devrait étudier des mesures supplémentaires (dont certaines peuvent aussi intéresser les pays à faible revenu), parmi lesquelles les suivantes:
 - promouvoir plus activement la coopération Sud-Sud, notamment en soutenant les efforts que font les PRI pour encourager le partage des connaissances et l'innovation dans les pays à faible revenu. Certains PRI ont déjà acquis des capacités de pointe en matière de recherche agricole et mettent au point de nouvelles technologies qui se révéleront certainement essentielles pour les intérêts des pays les plus pauvres. En favorisant la coopération Sud-Sud, le FIDA renforcera son efficacité d'ensemble et la durabilité de ses activités;
 - examiner les pratiques suivies par d'autres IFI concernant les conditions applicables aux prêts, afin d'identifier les pratiques et procédures susceptibles d'être pertinentes pour le FIDA;
 - établir, sur une base facultative, des modalités et instruments visant à permettre aux pays qui décident de cesser d'emprunter au FIDA de continuer d'avoir accès à ses services, y compris, s'ils le souhaitent, l'assistance technique remboursable. Lors de la conception de la proposition concernant le

¹⁰ Si l'on prend pour mesure de la pauvreté absolue un revenu de 1 USD par jour. Il est possible que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue dans les PRI soit modifié du fait de la nouvelle mesure, qui est de 1,25 USD par jour.

rôle et les instruments du FIDA relatifs à l'engagement avec le secteur privé, le FIDA examinera les besoins des PRI qui décident de cesser d'emprunter (voir le paragraphe 64).

48. La Consultation a aussi reconnu que certains PRI, même s'ils n'ont plus tant besoin du financement du FIDA, apprécient les compétences techniques et les possibilités d'apprentissage offertes par l'interaction avec le Fonds. La Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) ouvre un dialogue avec les PRI dont le revenu national brut par habitant a atteint un niveau donné (actuellement 6 465 USD), sur la nécessité qu'ils ont de continuer à recourir à des prêts¹¹. Le FIDA mettra au point une politique de reclassement conforme à celle appliquée à titre volontaire dans d'autres IFI. Il établira un cadre doté de critères objectifs et transparents permettant de prendre en compte les intérêts et les souhaits des États emprunteurs qui atteignent un point où ils peuvent être reclassés.
49. Le FIDA présentera au Conseil d'administration d'ici à septembre 2010 un document de politique générale sur son engagement dans les PRI, qui traitera des questions soulevées dans les paragraphes 47 et 48 ci-dessus.

C. Activités du FIDA dans les États fragiles

50. Un peu plus d'un quart des pauvres du monde vivent dans des États que la Banque mondiale considère comme fragiles¹²; ces États sont généralement plus ruraux que les États non fragiles¹³ et très dépendants de l'agriculture. Ce sont aussi les États où la réduction de la pauvreté et la réalisation des OMD (et en conséquence, pour les organismes de développement, l'utilisation efficiente de leurs ressources) sont les plus problématiques. Les populations rurales pauvres des États fragiles sont particulièrement vulnérables, manquent des ressources nécessaires pour affronter les catastrophes naturelles ou dues à l'homme ainsi que, dans de nombreux cas, des mécanismes de protection sociale qui servent de filet de sécurité.
51. Le FIDA dépense environ le sixième de ses ressources dans les États fragiles selon les critères de la Banque mondiale. Dans ces pays, ses opérations reposent sur le respect de la souveraineté des gouvernements et sont régies par sa politique en matière de prévention des crises et de redressement (2006), et adaptées aux différents besoins de chaque pays; à la suite de l'approbation de cette politique, le SAFP a été révisé afin de permettre au FIDA de mettre à la disposition des pays admissibles entre 30% et 100% de plus que leur allocation normale dans le cadre du SAFP. Dans de nombreux États fragiles, le rôle des Nations Unies est essentiel; le FIDA s'efforcera d'agir dans le cadre des efforts déployés à l'échelle du système et collaborera avec le Coordonnateur résident et/ou Coordonnateur de l'action humanitaire en tant que dirigeant de l'équipe de pays des Nations Unies, aussi bien qu'avec d'autres organismes de développement.
52. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA aura notamment pour priorité d'améliorer son efficacité en matière de développement dans les États fragiles. La Consultation est convenue que l'approche du Fonds devrait se caractériser par ce qui suit¹⁴:

¹¹ Il convient de noter qu'aucun des pays qui ont cessé d'emprunter à la BIRD à l'issue de ce dialogue sont actuellement emprunteurs auprès du FIDA.

¹² Si l'on prend pour mesure de la pauvreté absolue un revenu de 1 USD par jour. Il est possible que le nombre de personnes vivant dans la pauvreté absolue dans les États fragiles soit modifié du fait de la nouvelle mesure, qui est de 1,25 USD par jour.

¹³ Pour la Banque mondiale, les États fragiles sont les pays à faible revenu qui peuvent bénéficier de l'aide de l'Association internationale de développement et auxquels l'Évaluation de la politique et des institutions nationales attribue une note inférieure ou égale à 3,2. Selon ces critères, 34 pays sont actuellement considérés comme fragiles. L'approche du FIDA relative aux États fragiles concernera spécifiquement les pays recensés comme tels par la Banque mondiale.

¹⁴ L'approche tiendra aussi compte des principes OCDE-CAD pour l'engagement international dans les pays fragiles et les situations précaires et des résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies portant sur cette question.

- une approche flexible de la conception des programmes et projets, fortement axée sur le renforcement des capacités des institutions communautaires et gouvernementales;
 - une plus grande concentration sur les problèmes essentiels suivants: vulnérabilité et résilience, autonomisation économique, égalité hommes-femmes, sécurité alimentaire, droits fonciers et gestion des ressources naturelles, et en particulier ciblage des groupes de populations vulnérables, y compris les ménages déplacés dirigés par une femme, les peuples autochtones et les communautés rurales où des soldats démobilisés doivent être réintégrés;
 - une plus grande simplicité des objectifs et activités des projets afin de tenir compte du fait que de nombreux États fragiles n'ont pas de capacités suffisantes pour gérer et exécuter des projets de développement;
 - le souci d'atténuer les risques liés aux catastrophes naturelles et aux conflits, en particulier locaux, concernant par exemple l'accès aux ressources naturelles, ainsi que d'y remédier;
 - un plus large partage des connaissances, notamment la collaboration avec des partenaires capables de traiter une plus vaste gamme de causes de fragilité que le seul FIDA;
 - le cofinancement, autant que possible au moyen de procédures harmonisées, de manière à éviter l'alourdissement des coûts de transaction à la charge des gouvernements;
 - le renforcement des capacités d'analyse à l'appui de la conception et de l'exécution des programmes et projets, notamment en accroissant la présence du FIDA dans les pays et la supervision directe¹⁵;
 - une attention particulière à la gestion des risques liés à l'engagement dans les États fragiles, notamment la sécurité des effectifs.
53. La Consultation a entériné l'approche proposée, qui sera intégrée dans les directives opérationnelles pertinentes du FIDA¹⁶ en 2009 et 2010.

VII. Efficacité opérationnelle

A. Efficacité de l'aide

54. Tant dans ses activités au niveau des pays que dans les réformes qu'il a entreprises au niveau de l'organisation, le FIDA s'inspire de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. Le Plan d'action du FIDA pour améliorer son efficacité en matière de développement a servi à l'adoption d'une approche de la gestion axée sur les résultats en matière de développement (GaRD), et son modèle opérationnel s'inspire, selon qu'il convient, des principes de la Déclaration de Paris, tout en respectant les politiques nationales et la souveraineté nationale.
55. Le FIDA a participé au troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide qui s'est tenu à Accra en septembre 2008 et, par le biais du partenariat avec la Plateforme mondiale des donateurs pour le développement rural, il a apporté son soutien à l'initiative visant à inclure le secteur agricole dans les discussions tenues au cours des tables rondes et à impliquer des organisations de la société civile dans le Forum. Le FIDA a aussi contribué à la rédaction du Programme d'action d'Accra, qui appelle à accélérer les progrès dans trois domaines: appropriation par les pays; instauration de partenariats plus efficaces et davantage ouverts à tous; et

¹⁵ Même si l'ampleur du programme est le principal critère de classement des pays, par ordre de priorité, pour la présence du FIDA dans le pays, la situation d'État fragile constitue également un critère.

¹⁶ Notamment celles qui concernent les COSOP, la conception et la supervision des projets, ainsi que l'assurance qualité et l'amélioration de la qualité.

obtention de résultats sur le front du développement – et communication de ces résultats –, et il a entériné ce programme.

56. La Consultation est convenue que, au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA devrait:
- veiller à ce qu'il soit tenu compte des engagements en matière de partenariat pris en vertu de la Déclaration de Paris ainsi que des trois domaines concernés par le Programme d'action d'Accra dans toutes les activités au niveau des pays et dans ses systèmes et processus organisationnels. Le FIDA continuera de suivre les réalisations dans tous ces domaines.
 - continuer de se joindre à l'effort collectif visant à améliorer l'efficacité des Nations Unies pour obtenir des résultats en matière de développement. Le FIDA continuera de participer activement aux initiatives Unité d'action menées dans les huit pays pilotes et ailleurs. Il renforcera encore davantage ses liens de collaboration avec les autres institutions des Nations Unies ayant leur siège à Rome – la FAO et le Programme alimentaire mondial (PAM). Il continuera également de participer activement au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies et à ses principaux comités, en vue d'améliorer l'efficacité du système dans son ensemble. Il continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies et des IFI engagés dans des réformes afin de renforcer son aptitude à s'acquitter de son mandat.
 - continuer de rendre compte au Conseil d'administration, par le biais du RIDE, des progrès accomplis par rapport au programme visant à améliorer l'efficacité de l'aide, en constante évolution.

B. Appropriation par les pays

57. L'appropriation est une caractéristique déterminante de l'approche adoptée par le FIDA depuis sa création pour réduire la pauvreté rurale, et son importance est aujourd'hui largement reconnue comme une condition préalable pour parvenir à l'efficacité en matière de développement. Le FIDA collabore avec ses États membres en développement: il les aide à concevoir des projets et programmes dont ils assurent eux-mêmes la maîtrise et la mise en œuvre; il met à leur disposition les ressources nécessaires au financement de ces programmes et projets et leur apporte une assistance technique en vue d'une gestion et d'une exécution efficaces. L'appropriation est aussi mise en évidence dans le Cadre stratégique 2007-2010 et est un objectif des processus et systèmes opérationnels mis en place en vertu du Plan d'action.
58. Les membres de la Consultation ont appelé le FIDA à renforcer et à intensifier ses efforts pour promouvoir l'appropriation par les pays. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA:
- renforcera les capacités et les compétences nationales en matière de conception et d'exécution des projets et de concertation et améliorera la capacité de son propre personnel à encourager l'appropriation dans les opérations du Fonds;
 - veillera à ce que les priorités des gouvernements impulsent ses COSOP et à ce que ceux-ci soient mis au point avec la participation de tout un éventail de parties prenantes dans le pays. Il appuiera des approches intégrées et programmatiques lorsque cela est possible. Dans tous les processus relatifs à la conception et à l'exécution, il: a) mènera ses activités conformément à la Déclaration de Paris et au Programme d'action d'Accra et, le cas échéant, avec ceux-ci, en collaboration avec les gouvernements nationaux et dans le plein respect de leur souveraineté; b) cherchera de manière dynamique à impliquer les communautés rurales visées et aidera celles-ci à renforcer leurs organisations; c) mènera, progressivement, des missions d'appui à l'exécution en collaboration avec le gouvernement; d) fera appel aux systèmes nationaux

lorsque ceux-ci sont adéquats et coopérera avec d'autres pour appuyer le renforcement des systèmes là où cela est nécessaire; et e) tirera parti de sa présence dans le pays pour faciliter son engagement avec les parties prenantes dans le pays et renforcer les capacités nationales;

- mesurera sa performance en matière d'appropriation par les pays au niveau tant des programmes de pays que des projets – notamment à l'aide d'enquêtes clients/partenaires – et par rapport aux engagements pris en vertu de la Déclaration de Paris. Il fera rapport à ce sujet chaque année au Conseil d'administration dans le RIDE. Le RARI présentera en outre une mesure indépendante des résultats obtenus.

C. Collaboration et partenariats

59. Les partenariats sont au cœur de l'efficacité de l'aide ainsi que du modèle organisationnel du FIDA, de son mandat et de ses activités fondamentales. En tant qu'IFI et institution des Nations Unies, le FIDA est bien placé pour collaborer étroitement avec les unes et les autres. Une approche bien définie et une gestion des partenariats créative, stratégique et efficace sont essentielles pour que le FIDA puisse avec efficacité: a) renforcer les capacités des organisations des populations rurales pauvres et favoriser une collaboration durable entre les agriculteurs, les autorités gouvernementales et les représentants du secteur privé; b) améliorer la qualité, la portée et l'impact de ses opérations ainsi que son efficacité et son efficience au niveau de l'organisation; c) tirer parti des connaissances d'autres acteurs et partager les siennes aux fins de transposition et d'application à plus grande échelle; et d) mobiliser des ressources, générer des biens publics mondiaux et instaurer l'environnement porteur nécessaire à l'atteinte des OMD.
60. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA adoptera une approche plus systématique et stratégique en matière de partenariats. Les membres de la Consultation sont convenus que les priorités devraient être les suivantes:
- approfondir encore les partenariats stratégiques que le Fonds entretient avec la FAO et le PAM, les organisations paysannes, les autres IFI et l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI);
 - renforcer et élargir les partenariats – notamment avec les autres IFI – pour accroître le volume de cofinancement des projets (voir paragraphe 30) et appliquer à plus grande échelle les innovations réussies mises au point dans le cadre de projets appuyés par le FIDA;
 - instaurer de nouveaux partenariats avec des fondations, de nouveaux donateurs officiels et des acteurs du secteur privé et consolider les partenariats existants, par exemple ceux avec le GCRAI et les centres de recherche qui bénéficient de son appui, le tout en vue d'offrir un appui mieux ciblé, de mettre en commun les connaissances et les données d'expérience et d'encourager la transposition et l'application à plus grande échelle;
 - promouvoir les partenariats Sud-Sud en vue de la mise en commun, entre les pays et les régions, des approches positives en matière de réduction de la pauvreté rurale;
 - faire fond sur sa participation à des initiatives telles que l'Unité d'action des Nations Unies et le Cadre d'action global et collaborer avec d'autres parties pour infléchir les politiques, consolider l'harmonisation et améliorer les mesures de l'efficacité en matière de développement;
 - accroître le volume global de cofinancement et renforcer la valeur stratégique des partenariats en vue du cofinancement (voir paragraphe 30).
61. À l'appui de ces priorités, le FIDA passera en revue les partenariats existants, y compris tous les accords de coopération et protocoles d'accord, en vue de resserrer

ceux qui contribuent aux objectifs stratégiques du Fonds et de mettre un terme à ceux qui comportent des coûts de transaction élevés et n'ajoutent guère de valeur. Cet exercice sera continu, mais le FIDA rendra compte au Conseil d'administration en septembre 2011 du succès de ses efforts visant la mise au point d'une approche plus sélective en matière de partenariats. Sur la base de l'examen, le FIDA étudiera la nécessité d'élaborer des principes directeurs et/ou un cadre permettant d'assurer la cohérence conceptuelle des partenariats du FIDA, d'indiquer clairement les résultats escomptés des partenariats et de servir de guide au personnel dans ses relations avec d'autres parties. Il renforcera les capacités du personnel dans les domaines de l'identification, de l'établissement et du maintien de relations de collaboration et de partenariats efficaces et consolidera ses systèmes à l'appui de la gestion des partenariats, du suivi et de l'évaluation. Des objectifs seront fixés en matière de partenariats et les résultats seront mesurés et communiqués dans le RIDE.

D. Renforcer l'engagement du FIDA avec le secteur privé

62. Il est indispensable de disposer d'un secteur privé solide et diversifié, fournissant des intrants agricoles, des services de production et financiers et des débouchés auxquels les petits producteurs ruraux puissent avoir accès et qu'ils puissent utiliser pour accroître leur production agricole et leurs revenus. Au titre de la stratégie pour le secteur privé: développement et partenariat, adoptée par le FIDA en 2005, beaucoup peut être fait – et a déjà été fait – pour agir avec un nombre croissant d'acteurs du secteur privé et nouer des partenariats avec eux. Le FIDA s'efforce, par exemple, de mettre en relation les producteurs ruraux et les marchés d'exportation et d'impliquer des organismes financiers privés dans les activités de finance rurale.
63. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA continuera de mener des activités dans le cadre de ses opérations ordinaires et de sa stratégie pour le secteur privé, afin de mettre en place des conditions favorables à des partenariats fructueux dans le secteur privé entre les petits exploitants et d'autres agents économiques. Plusieurs organismes fournissent un appui direct au secteur privé, mais peu d'entre eux, voire aucun, donnent la priorité aux investissements dans l'agriculture susceptibles de profiter directement aux communautés rurales très pauvres – même si certains l'envisagent désormais. Le FIDA renforcera ses partenariats avec ces organismes¹⁷ pour promouvoir ce type d'investissements. En 2010 le Bureau indépendant de l'évaluation procédera à une analyse de la Stratégie du FIDA pour le secteur privé: développement et partenariat, dont les conclusions permettront de tirer des enseignements en vue de la poursuite des efforts dans ce domaine.
64. En outre, le FIDA évaluera avec les partenaires potentiels la nécessité et la valeur ajoutée de la mise au point d'un mécanisme nouveau et complémentaire de promotion des investissements du secteur privé, susceptible de promouvoir une croissance économique favorable aux pauvres en milieu rural. Si cette nécessité est avérée, une proposition concernant le rôle et les instruments du FIDA, pleinement conforme au mandat du FIDA, sera préparée et soumise pour approbation au Conseil d'administration d'ici à décembre 2010.

E. Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes¹⁸

65. Les femmes rurales jouent un rôle essentiel dans la production agricole et la gestion des ressources naturelles alors qu'en général elles sont plus pauvres que

¹⁷ Il s'agit notamment de la Société financière internationale (SFI); des Banques africaine, asiatique et interaméricaine de développement, de la Société interaméricaine d'investissement, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement et d'institutions bilatérales comme la Société allemande d'investissement et de développement, l'Agence française de développement et Promotion et participation pour la coopération économique [PROPARCO] en France, le Groupe Capital for Development au Royaume-Uni et le Swedfund en Suède.

¹⁸ Les questions relatives à l'équilibre hommes-femmes dans les effectifs du FIDA sont traitées dans la section VIII.C sur la réforme des ressources humaines.

les hommes, ont moins accès aux ressources de production, aux services et à la prise de décision, sont plus touchés par le VIH/sida et ont moins de possibilités d'échapper à la pauvreté. Pourtant, à condition de leur en donner les moyens, les femmes peuvent être des agents du changement et contribuer de manière essentielle à l'élimination de la pauvreté. Il est donc indispensable, pour assurer l'efficacité des opérations du FIDA, de s'attaquer aux inégalités entre les sexes, notamment en s'adressant aux femmes et en leur donnant les moyens de s'émanciper, et c'est là un aspect essentiel de la stratégie du FIDA concernant le ciblage¹⁹. En 2003, le FIDA a adopté le Plan d'action pour la parité hommes-femmes, pour assurer une plus grande cohérence des efforts visant à intégrer la problématique hommes-femmes dans ses processus opérationnels et ses activités. Grâce à un financement supplémentaire de plusieurs membres, ce processus d'intégration a été en grande partie mené à bien. Dans la même optique, un Cadre pour l'intégration des questions de parité hommes-femmes dans les opérations a été publié en juillet 2008. Le FIDA a aussi travaillé en collaboration avec la FAO et la Banque mondiale à l'élaboration du *Manuel sur la parité hommes-femmes dans le secteur de l'agriculture*, publié en octobre 2008, qui est un recueil de référence de bonnes pratiques et d'activités novatrices intégrant les questions de parité dans la conception des programmes et projets.

66. Si le cadre opérationnel du FIDA pour l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes est bien établi, la performance des projets appuyés par le Fonds concernant ces questions n'a pas toujours été suffisante. Seuls les deux tiers des projets achevés évalués en 2007 ont été jugés satisfaisants ou très satisfaisants en matière d'autonomisation et de participation des femmes. L'évaluation à mi-parcours du Plan d'action pour la parité hommes-femmes a relevé que, dans de nombreux domaines importants, le FIDA devait encore améliorer sa performance. La Consultation a prié instamment le FIDA d'appliquer les approches qu'il a déjà élaborées. Dès à présent, le Fonds puisera sur ses propres ressources fondamentales (éventuellement complétées par des ressources supplémentaires), afin:
- de renforcer les capacités du personnel du FIDA – basé tant à Rome que dans les bureaux de pays – à mieux analyser les causes des inégalités hommes-femmes dans les programmes de pays du Fonds et les projets bénéficiant de son appui lors de la concertation sur les politiques et dans des domaines tels que l'innovation, la gestion des savoirs et la communication.
 - de veiller à ce que des spécialistes des questions de parité et/ou des représentantes d'organisations de femmes participent à la conception des COSOP et projets, et à ce que les projets s'attachent en particulier à la formation et la création de capacités en tant que moyen d'émancipation des femmes et des jeunes filles.
 - de renforcer la capacité de collecte de données ventilées par sexe au niveau des projets et de rendre compte chaque année dans le RIDE des résultats obtenus en ce qui concerne l'intégration de la problématique hommes-femmes dans ses opérations.
 - de participer au groupe de travail des banques multilatérales de développement sur la problématique hommes-femmes.
 - d'examiner tant l'actuel cadre de résultats du FIDA pour l'intégration des questions de parité hommes-femmes que les indicateurs les plus pointus, et de mener des consultations avec la Banque africaine de développement et d'autres partenaires, afin d'identifier les indicateurs relatifs à l'intégration des questions de parité hommes-femmes qui sont les plus utiles et les plus

¹⁹ Les activités du FIDA dans ce domaine s'inspirent de la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

appropriés et de les inclure dans le cadre de mesure des résultats pour la huitième reconstitution.

- le Bureau indépendant de l'évaluation analysera en 2009 la performance du FIDA en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes. Sur la base des conclusions de l'évaluation, le Conseil d'administration examinera la nécessité de mettre au point ses propres politiques et stratégie de mise en œuvre en matière d'égalité entre les sexes.

F. Changement climatique

67. Au cours des 30 années écoulées, le FIDA s'est attaché à aider les populations rurales pauvres vivant dans des conditions agroécologiques marginales ou défavorables à gérer les ressources naturelles de façon plus durable, à accroître leur productivité agricole et à réduire leur vulnérabilité aux chocs climatiques. Ces dernières années, la nécessité de mettre de manière plus explicite l'accent sur les questions de changement climatique est devenue toujours plus évidente; de fait, le FIDA ne peut apporter un appui efficace aux projets que si les effets, actuels et potentiels, du changement climatique sont pleinement pris en compte lors de la conception et de l'exécution desdits projets. De nombreux projets prévoient désormais effectivement d'aider les communautés rurales pauvres à s'adapter aux effets du changement climatique; le FIDA a aussi une expérience limitée en ce qui concerne la fourniture d'une aide à ces communautés pour qu'elles tirent parti des activités d'atténuation. Le modèle opérationnel du FIDA prévoit toute une gamme de nouveaux instruments et processus qu'on emploie de plus en plus pour faire en sorte que, dans les stratégies pour les pays, dans la conception et l'exécution des projets et dans la concertation sur les politiques au niveau des pays, une attention systématique soit accordée aux questions de changement climatique. Parmi ces instruments et processus, il convient notamment de citer les procédures de sauvegarde du FIDA pour la gestion de l'environnement et le développement durable (voir paragraphe 36).
68. Jusqu'à présent, le FIDA a eu essentiellement recours aux mécanismes prévus par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) pour formuler ses politiques internationales. Il s'est inscrit dans une action coordonnée du système des Nations Unies et s'est attaché plus particulièrement à appeler l'attention sur ce dont ont besoin les communautés rurales pauvres pour s'adapter au changement climatique et sur les possibilités qu'elles offrent en matière d'atténuation de ses effets. Il travaille avec divers partenaires, notamment le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), le Programme de travail de Nairobi de la CCNUCC sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements; le Mécanisme mondial de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CCD), qui est hébergé par le FIDA; les autres institutions sises à Rome (FAO et PAM), ainsi que le GCRAI et les centres de recherche bénéficiant de son appui.
69. La Consultation est parvenue à la conclusion que le FIDA doit renforcer encore son engagement à l'égard des questions de changement climatique, ce qui est essentiel pour permettre aux ruraux pauvres, femmes et hommes, de se libérer de la pauvreté. Plus précisément, le FIDA prendra les mesures suivantes:
- Il tirera parti des réalisations à ce jour et veillera à ce que toutes ses activités dans les pays reposent invariablement et systématiquement sur une connaissance des effets potentiels du changement climatique et à ce que toute adaptation au changement climatique nécessaire soit incorporée dans la conception des projets en conformité avec les politiques nationales et en appui aux gouvernements pour la réalisation des objectifs dans ce domaine.
 - Pour faciliter l'adaptation dans les pays vulnérables, il accordera une plus grande priorité, lors de la conception des projets, à la mise en valeur des capacités dans les domaines de la préparation aux risques, de la

diversification des moyens de subsistance, de la gestion des ressources naturelles, et de l'amélioration et l'utilisation de techniques et technologies agricoles.

- Il mettra au point une stratégie institutionnelle sur le changement climatique, qui sera présentée au Conseil d'administration d'ici à avril 2010, pour approbation. Cette stratégie étudiera notamment les moyens de garantir que le FIDA réagit promptement, de manière appropriée et conformément à son mandat dans les pays où des problèmes liés au climat mettent régulièrement en péril les programmes et projets qu'il appuie. Cette stratégie sera fortement axée sur les opérations, s'inspirera de l'expérience présente et passée du FIDA s'agissant tant de l'adaptation que de l'atténuation, ainsi que des pratiques et stratégies d'autres organismes de développement, et permettra d'assurer une compréhension commune des grandes questions relatives au changement climatique et de guider leur pleine intégration tant dans les opérations du FIDA que dans ses activités de plaidoyer²⁰.
- Tout en restant fidèle à sa mission et à son avantage comparatif, il complétera ses ressources de base en étant ouvert à des financements additionnels qui lui permettraient d'intensifier son engagement à l'égard des questions de changement climatique et de faire face aux coûts supplémentaires que les problèmes liés au changement climatique font peser sur les investissements en faveur du développement.
- Il collaborera avec ses partenaires pour: a) contribuer à la mise au point d'un régime de l'après-Kyoto qui tienne compte des préoccupations des communautés rurales pauvres, notamment des femmes, ainsi que de celles des peuples autochtones, et permette à leurs organisations de s'exprimer lors de la conception de ce régime; et b) travailler avec ces communautés de manière à ce qu'elles tirent parti du nouveau régime lorsqu'il sera en place.

G. Durabilité

70. La durabilité se définit comme la continuation des avantages résultant d'une action de développement après la fin de l'intervention. Selon l'Évaluation externe indépendante (EEI), la performance du FIDA sur le plan de la durabilité a été satisfaisante pour 40% de ses projets durant la période 1994-2003. Des données plus récentes font état d'une nette amélioration de la performance; 67% des projets ont été jugés satisfaisants en termes de durabilité selon le rapport annuel sur les résultats et l'impact des opérations du FIDA évaluées en 2007.
71. L'approche adoptée par le FIDA pour améliorer sa performance en matière de durabilité se fonde sur les mesures ci-après:
- s'efforcer d'assurer la durabilité et promouvoir l'appropriation par les pays tout au long du cycle du projet;
 - au cours de la conception du projet, faire preuve de réalisme quant aux objectifs, définir des stratégies de retrait, analyser et atténuer les risques en ce qui concerne la durabilité et recourir aux processus d'amélioration et d'assurance de la qualité pour garantir que les questions liées à la durabilité sont pleinement prises en compte.
 - travailler avec les groupes cibles pour identifier et concevoir des activités de projet qui répondent à leurs priorités, aux possibilités qui s'offrent à eux et à leurs capacités;

²⁰ La stratégie mettra à profit les directives OCDE/CAD qui paraîtront prochainement, pour l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans la coopération en matière de développement. Elle fera également référence au Cadre d'action de Hyogo pour 2005-2015: pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes, de manière à garantir que l'atténuation des risques en cas de catastrophe est intégrée dans les opérations du FIDA lorsque cela est pertinent.

- recourir à la supervision directe et à la présence dans le pays pour donner aux directeurs de projets les moyens d'appliquer des méthodes de gestion axée sur les résultats, de dégager des enseignements, de faire face aux nouveaux défis et de recenser les risques et d'y parer lorsqu'ils apparaissent;
 - définir plus clairement l'introduction et l'enchaînement des activités relatives à la création d'institutions et à l'économie et renforcer les compétences des groupes cibles et de leurs organisations, afin qu'ils puissent se lancer dans des activités viables sur le plan financier et entretenir des relations commerciales fructueuses avec les intermédiaires du marché;
 - engager la concertation sur les politiques au niveau des pays pour améliorer la durabilité des résultats des projets;
 - veiller à ce que les projets tiennent compte des menaces qui pèsent sur le groupe cible du fait du changement climatique et d'autres phénomènes et aider ce groupe à réduire sa vulnérabilité à l'égard de ces chocs.
72. La Consultation a instamment prié le FIDA de poursuivre ses efforts en vue d'améliorer sa performance en matière de durabilité au cours de la période couverte par la huitième reconstitution. Il rendra compte de sa performance chaque année au Conseil d'administration par le biais du RIDE.

VIII. Efficacité et efficience organisationnelles

A. Gestion axée sur les résultats en matière de développement

73. Le FIDA a adopté une approche de gestion axée sur les résultats en matière de développement (GaRD) afin de permettre à l'organisation d'atteindre les résultats attendus en matière de développement et de les mesurer²¹. Cette approche repose sur: a) la définition et l'énoncé clairs des objectifs stratégiques du FIDA dans son Cadre stratégique; b) la mobilisation de tous les systèmes, processus et ressources (humaines et financières) pour atteindre ces objectifs stratégiques; c) la garantie que tous les systèmes, processus et utilisations des ressources sont cohérents et harmonisés les uns avec les autres; d) le suivi attentif des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques, et l'utilisation des informations ainsi recueillies pour la prise de décision et l'apprentissage; et e) la mise en place d'une culture de la GaRD dans toute l'organisation. Cette approche est mise en œuvre pour réunir les résultats opérationnels et organisationnels au sein d'un système intégré et cohérent de planification, de suivi et de responsabilisation.
74. **Efficacité opérationnelle.** Le principal instrument de planification et de suivi du FIDA est, au niveau des pays, le COSOP axé sur les résultats. Il sert à l'alignement de toutes les activités exécutées dans le pays à la fois sur les stratégies nationales de développement et sur les objectifs stratégiques du FIDA, ainsi qu'à la promotion de l'apprentissage et de la responsabilisation. Il établit aussi des synergies plus fortes entre les différents projets et avec les autres activités pertinentes menées dans le pays. Pour mesurer la perception de son efficacité dans le pays, le FIDA conduit chaque année des enquêtes clients/partenaires. Ces enquêtes sont l'expression concrète du soutien que le FIDA apporte au principe de la responsabilisation énoncé dans la Déclaration de Paris et elles fournissent des informations que le FIDA utilise pour mieux servir ses clients.
75. Au niveau des projets, les processus d'amélioration de la qualité et d'assurance qualité viennent renforcer la conception des projets et en assurent l'alignement sur

²¹ Le FIDA renforce aussi les capacités d'application de la GaRD dans ses États membres. Ainsi, par l'adoption dans les projets qu'il soutient, de plans de travail et budgets annuels axés sur les résultats, il resserre les liens entre la planification et le suivi et l'évaluation des projets tandis que dans un certain nombre d'autres pays, il renforce aussi le suivi et l'évaluation et les capacités statistiques au niveau du pays. Le FIDA soutient aussi une initiative de l'entreprise commune en faveur de la GaRD afin d'établir des communautés de pratique en Asie-Pacifique, en Afrique et en Amérique latine et aux Caraïbes, comme modèles pour la coopération Sud-Sud et l'apprentissage avec les pairs concernant les approches de la GaRD.

les priorités de l'organisation. Les rapports sur l'état d'avancement des projets et les rapports de supervision fournissent des informations qui permettent de suivre la performance des projets pendant leur exécution, tandis que les rapports d'achèvement de projet évaluent leur performance une fois les activités menées à bien. Ils sont complétés par des évaluations de projet conduites par le Bureau indépendant de l'évaluation. Le système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) sert à rendre compte des résultats et de l'impact des projets. Le RIDE et le RARI analysent chaque année la performance globale des programmes du FIDA. Ce sont les principaux outils dont celui-ci dispose pour rendre compte à ses organes directeurs.

76. Le FIDA veillera à ce que ses projets et programmes de pays comprennent des cadres de résultats/cadres logiques perfectionnés et à ce que le Conseil d'administration dispose de suffisamment de données sur lesquelles fonder sa décision de financer des projets. Le Fonds actualisera les directives relatives aux COSOP, à la conception des projets et aux dons afin que celles-ci comportent, pour tous les trois, des règles minima pour les cadres de résultats/cadres logiques. Il présentera également au Conseil d'administration, d'ici à avril 2011, un format révisé des documents de projet soumis au Conseil pour approbation. Par ailleurs, il assurera la formation du personnel concerné en matière de conception des cadres de résultat, afin de garantir le respect rigoureux des règles minima.
77. **Efficacité organisationnelle.** Le FIDA se sert aussi de la GaRD pour améliorer la gestion de ses ressources, de ses processus internes et de ses politiques, condition préalable du renforcement de son efficacité opérationnelle. Il s'est doté d'un système de planification et de gestion de la performance à l'échelle institutionnelle (SPGP), qui – tout en étant constamment perfectionné –, fixe un cadre permettant le ciblage et la gestion de son action et son alignement sur ses objectifs stratégiques, ainsi que la mise en cohérence de ses activités dans les pays et la gestion de son budget, de ses ressources humaines, de ses processus internes et de ses politiques. Le SPGP se fonde sur huit résultats de la gestion institutionnelle (CMR) qui se rapportent à ce que le FIDA a l'intention d'améliorer au sein de l'organisation afin d'atteindre ses objectifs stratégiques. Le SPGP comprend aussi des indicateurs clés de performance (ICP) pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des CMR; des plans de gestion permettant de suivre les apports et les résultats des départements et des divisions concernant les CMR; et des processus de recensement et de gestion des risques relatifs à la réalisation des CMR. Le système est relié au budget par le biais du programme de travail et budget axé sur les résultats ainsi que du registre des risques institutionnels. Dans le cadre du système d'évaluation de la performance du personnel, les CMR forment aussi la base qui permet de relier les évaluations et les objectifs individuels des membres du personnel aux priorités institutionnelles.
78. Les banques multilatérales de développement membres du système commun d'évaluation des performances (COMPAS) ont invité le FIDA à participer en 2008 à l'enquête pour l'autoévaluation à la fois des procédures et des processus à appliquer pour obtenir les résultats attendus et mettre en œuvre le programme relatif aux résultats. Le FIDA pourra ainsi comparer ses pratiques et sa performance avec celles des autres membres. Le groupe du COMPAS a aussi établi une communication étroite avec le Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN).
79. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, l'approche de la GaRD sera au cœur de l'effort que le FIDA déploiera pour améliorer son efficacité en matière de développement. Le FIDA continuera:
- à se concentrer sur les résultats au niveau des COSOP et des projets et à les mesurer au départ, en cours d'exécution et à l'achèvement; et à examiner

chaque année les résultats obtenus afin de mieux comprendre les forces et les faiblesses et de renforcer comme il convient le cycle de projet;

- à affiner le SPGP en fonction à la fois de l'expérience acquise dans l'utilisation des indicateurs et de l'évolution des priorités opérationnelles et organisationnelles; et à examiner chaque trimestre les résultats obtenus et à prendre rapidement les décisions nécessaires en matière de gestion; et
- à rendre compte au Conseil d'administration des résultats obtenus, par le biais du RIDE.

B. Consolidation des réformes prévues dans le Plan d'action

80. Une évaluation du Plan d'action, effectuée au début de 2008 à la demande de trois États membres du Conseil d'administration du FIDA²², a fourni la preuve que le Plan d'action contribuait à l'amélioration de l'efficacité du FIDA en matière de développement. Si de manière générale l'exécution du Plan d'action était positive, l'évaluation signalait toutefois que dans un certain nombre de domaines, il était essentiel de poursuivre les efforts, et notamment: a) de maintenir l'engagement à l'égard des réformes organisationnelles manifesté au FIDA depuis le début de 2007; b) d'accélérer les progrès effectifs dans le domaine de la gestion des ressources humaines; c) de soutenir et d'améliorer le moral du personnel tout en réalignant effectivement les ressources humaines; d) de renforcer la concentration sur l'innovation ainsi que les partenariats pour l'innovation; et e) de consolider et d'intégrer la stratégie de gestion des savoirs.
81. Les membres de la Consultation sont convenus que, au début et tout long de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA devra relever, entre autres, ces défis. Il a déjà commencé: en octobre 2008, de nouveaux arrangements institutionnels ont été pris pour garantir la concrétisation homogène des résultats attendus du Plan d'action, qui s'inscrivent dans le prolongement des efforts de changement et de réforme tout en traitant les nouveaux défis et les nouvelles possibilités en ce qui concerne l'amélioration de la performance du FIDA. Les autres priorités seront les suivantes:
- gérer soigneusement la transition entre la première phase de la réforme prévue par le Plan d'action et une deuxième phase de changement permanent et d'approfondissement des réformes;
 - élargir la coalition des agents du changement dans l'ensemble de l'organisation;
 - accorder une attention particulière à la réforme de la gestion des ressources humaines (voir section VIII.C);
 - réexaminer ses processus de travail et les modifier le cas échéant afin d'améliorer le rapport coût-efficacité, de réduire les risques et de rehausser la qualité de ses opérations;
 - veiller à ce que les nouveaux processus de travail soient ancrés dans ses priorités stratégiques (notamment, l'innovation et la gestion des savoirs) et dans ses valeurs fondamentales;
 - continuer de rendre compte au Conseil d'administration de ses réformes opérationnelles et organisationnelles, par le biais principalement du RIDE.

²² Canada, Norvège et Pays-Bas.

82. Le FIDA continuera aussi à s'engager activement aux côtés d'autres institutions des Nations Unies et d'IFI à la fois pour partager les enseignements tirés et l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du Plan d'action et pour mettre à profit leur expérience en matière de réforme organisationnelle.

C. Réforme en matière de ressources humaines

83. Pour réaliser le programme ambitieux de renforcement de l'efficacité du FIDA en matière de développement tout en accroissant son programme de travail, l'organisation a besoin du personnel approprié, qui fasse le travail voulu au moment voulu.
84. La réforme relative aux ressources humaines est mise en œuvre dans le cadre de la politique en la matière. Des éléments importants ont été mis en place, notamment la création du comité de gestion des ressources humaines, dont les travaux sont dirigés par le Président afin que la direction demeure constamment attentive aux problèmes de ressources humaines; l'élaboration des valeurs fondamentales du FIDA; l'évaluation transparente de l'aptitude à diriger des cadres de direction du FIDA grâce à une remontée d'information à 360 degrés; le renforcement du système d'évaluation de la performance, qui lie la rémunération à la performance et sert de base aux promotions; la mise en place du programme de formation «tremplin» à l'intention des administrateurs à haut potentiel; la relance du processus d'initiation du FIDA; la conduite des enquêtes 2006 et 2008 sur le personnel et le suivi y relatif; et l'investissement dans des technologies qui réduisent les coûts de transaction.
85. Les membres de la Consultation ont convenu que les priorités du FIDA en matière de réforme des ressources humaines au cours de la période couverte par la huitième reconstitution étaient les suivantes:
- **Un personnel plus flexible:** par le juste dimensionnement de l'organisation afin qu'elle puisse mieux atteindre ses objectifs stratégiques (tant par le recrutement de candidats de talent pour lui permettre de conserver son avantage comparatif que par un programme de départ volontaire); l'alignement du personnel sur les priorités de l'organisation; le déploiement du personnel dans les États membres en développement; les mutations internes; et l'établissement d'un ordre de priorité stratégique des fonctions devant être exécutées par le personnel du FIDA, les consultants et les prestataires de service.
 - **Un personnel diversifié possédant des compétences et des connaissances variées et améliorées:** le FIDA restera fermement attaché à l'amélioration des pratiques de recrutement au mérite. Il maintiendra aussi son investissement dans le renforcement des capacités, les compétences techniques et les qualifications spécialisées afin de relever les défis auxquels est confronté le FIDA en matière de développement; veillera à la responsabilité en matière de performance et le respect des valeurs; et promouvra la diversité sur le double plan de l'égalité hommes-femmes et de la répartition géographique, notamment s'agissant d'améliorer l'équilibre dans la proportion d'hommes et de femmes et d'accroître la part du personnel venant de pays en développement.
 - **Un personnel manifestant un haut niveau d'engagement et de motivation:** par l'assurance que, dans toute la mesure du possible, la performance du personnel sera évaluée au regard des résultats opérationnels du FIDA; que les mesures d'incitation correspondent aux résultats, la bonne performance étant récompensée et la mauvaise performance devant être expliquée; qu'une approche claire et transparente est appliquée s'agissant de la responsabilité des cadres; que les informations recueillies auprès du personnel seront suivies des mesures qu'elles appellent; et que des perspectives de carrière seront offertes au personnel.

86. La stratégie du FIDA pour la gestion des personnes dans le cadre de la réforme des ressources humaines [a été présentée] au Conseil d'administration, pour information, en décembre 2008. Elle offrira la voie à suivre pour les réalisations futures en matière de réforme des ressources humaines et appuiera l'application des valeurs fondamentales du FIDA. Les indicateurs clés de performance pour la réforme des ressources humaines figurent dans le Cadre de mesure des résultats pour la huitième reconstitution (annexe I): ceux-ci feront l'objet d'un suivi par la direction et il en sera rendu compte chaque année au Conseil d'administration dans le RIDE. De plus, un rapport distinct sur la mise en œuvre du programme de réforme des ressources humaines sera présenté au Conseil d'administration, en décembre 2009 et 2010. Le FIDA examinera en outre les systèmes d'incitation fondés sur les résultats appliqués par d'autres organisations internationales et rendra compte au Conseil d'administration, d'ici à septembre 2011, des solutions permettant de mieux aligner les programmes d'incitation du personnel sur la performance institutionnelle. En outre, le FIDA contribuera aux réformes entreprises à l'échelle du système des Nations Unies en matière de gestion des ressources humaines en y prenant une part active et en s'offrant comme site pilote ou laboratoire de changement, conformément aux règles et politiques du Fonds.

D. Gestion financière, questions fiduciaires et transparence

87. **Budgets du FIDA.** Le FIDA améliorera l'établissement et la présentation des budgets du FIDA de manière à en accroître la transparence et la clarté et à faciliter la comparaison avec les pratiques des autres IFI, et à intégrer les meilleures pratiques en matière d'établissement de budgets axés sur les résultats. Plus précisément, la direction du FIDA collaborera avec le Comité d'audit du Conseil d'administration afin de garantir, à partir de 2010, la pleine intégration dans le budget administratif des dépenses actuellement financées au titre du Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP).
88. **Fonction d'audit.** En octobre 2007, une évaluation externe de la qualité portant sur la fonction d'audit interne du FIDA a abouti à la conclusion que celle-ci était de manière générale conforme aux normes d'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes. Le Comité d'audit s'est félicité de l'évaluation et la direction, avec l'appui du Comité d'audit, prend déjà les mesures nécessaires pour aller de l'avant sur la voie de l'amélioration de la qualité et de l'indépendance des fonctions d'audit interne, dans le droit fil de l'évolution des meilleures pratiques. Les autres mesures permettant d'accroître l'indépendance de la fonction d'audit sont notamment les suivantes: consultation avec le Comité d'audit au sujet de la nomination et de la révocation du responsable de l'audit interne, réunions, en séance privée, du Comité et du responsable de l'audit interne, examen par le Comité de la charte de l'audit interne du FIDA et formulation de recommandations en vue d'y apporter des modifications, et divulgation aux membres du Comité d'audit, par la direction, des rapports d'audit interne, sur demande, comme il est d'usage dans d'autres IFI. Avec l'appui de la direction du FIDA, le Comité d'audit révisé actuellement son mandat afin de refléter son rôle plus actif en matière de renforcement du contrôle interne, d'accroissement de la transparence et de la responsabilité, de garantie d'une bonne exécution des services d'audit externe et d'examen de la gestion des risques. Tous ces éléments seront pris en compte dans son mandat et règlement intérieur révisés qui seront soumis au Conseil d'administration pour approbation.
89. **Passation des marchés.** Afin d'assurer que les marchés passés dans le cadre des projets appuyés par le FIDA se conforment aux meilleures pratiques internationales, la direction du FIDA présentera au Conseil d'administration d'ici à décembre 2009 un examen de ses directives en la matière et de leur application, ainsi qu'une comparaison avec celles de la Banque mondiale et son guide de référence, intitulé *Gestion fiduciaire pour le développement communautaire*, et une évaluation de leur alignement sur la politique anticorruption du FIDA. Le Fonds

accepte que les règles de l'emprunteur/bénéficiaire relatives à la passation des marchés soient utilisées, à condition qu'elles soient jugées adéquates et pleinement conformes aux Directives du FIDA pour la passation des marchés et que l'emprunteur/bénéficiaire dispose des capacités nécessaires pour les appliquer.

90. **Diffusion des documents.** La Consultation a demandé au Conseil d'administration de modifier la politique du FIDA en matière de diffusion des documents d'ici à septembre 2009, afin que les documents concernant la préévaluation des projets soient diffusés avant la session du Conseil d'administration à laquelle les projets doivent être examinés. Par souci d'efficacité et d'économie, les documents sont publiés sur le site web public du FIDA, dans leur langue originale. La Consultation a aussi demandé au Conseil d'administration d'examiner les dispositions en matière de diffusion de documents précédemment non divulgués.
91. **Gestion des risques.** Le FIDA continuera à intégrer la gestion des risques institutionnels dans toutes ses opérations et activités. Il a créé en 2008 un comité de gestion des risques et élaboré une politique en matière de gestion des risques. Il établira un profil des risques institutionnels et continuera d'intégrer et d'enraciner une culture de gestion des risques dans ses initiatives de gouvernance institutionnelle et dans les processus de gestion existants, tels que les systèmes de planification stratégique axée sur les résultats et de contrôle interne. Le Président présentera au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, un rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA.
92. **Responsabilité et transparence.** Le FIDA a renforcé ses mécanismes de responsabilisation, notamment par la création d'une Commission des sanctions et d'un groupe d'enquête sur le harcèlement. Conformément aux meilleures pratiques internationales, le FIDA adoptera en 2009 un cadre de contrôle interne et une politique de diffusion des informations financières à l'intention des responsables de haut niveau et des autres agents compétents.
93. **Efficiences administratives.** Si le programme de travail va croître au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le budget administratif n'augmentera pas quant à lui dans la même proportion. Tous les processus de travail vont être examinés et rationalisés, des investissements seront consacrés aux technologies de l'information et de nouveaux modes de prestation de services seront étudiés afin de réaliser des gains d'efficacité et de réduire les coûts de transaction. Le FIDA continuera à s'efforcer de maintenir une croissance réelle nulle pour les coûts non opérationnels administratifs, tout en faisant preuve d'une efficacité accrue en ce qui concerne les dépenses opérationnelles par rapport au programme de travail.

IX. Amélioration de l'application du système d'allocation fondé sur la performance

94. Le système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) est un mécanisme qui permet de répartir les ressources du FIDA entre ses États membres emprunteurs en fonction de leurs besoins et de leur performance. Tout en répondant à la mission spécifique du FIDA et à ses priorités opérationnelles, ce système partage de nombreuses caractéristiques avec les dispositifs analogues en usage dans d'autres IFI et il sera maintenu durant la période couverte par la huitième reconstitution. La Consultation est convenue que l'évolution des meilleures pratiques adoptées par les autres IFI serait prise en considération afin d'améliorer l'application du SAFP au FIDA.
95. Reconnaissant que les conditions et les possibilités des pays évoluent, les membres de la Consultation sont convenus que le Conseil d'administration devrait prendre en considération l'admission dans la troisième année de pays qui n'étaient pas initialement compris dans la période d'allocation triennale. Pour maintenir

l'équilibre des allocations entre les pays emprunteurs, un ou plusieurs pays ayant obtenu la même note devraient alors être rayés de la liste.

96. La Consultation a fait valoir que l'ajustement et l'amélioration du système faisaient partie intégrante de son évolution. Elle a demandé que le Conseil d'administration invite le groupe de travail sur le SAFF à poursuivre ses travaux et à examiner aussi les pratiques adoptées par d'autres IFI afin d'apporter des améliorations au système. L'examen pourrait porter sur les points suivants: pondération respective des différents éléments de la formule utilisée pour calculer l'allocation au titre du SAFF, niveau actuel de l'allocation minimale et maximale, et nécessité éventuelle d'affecter à titre exceptionnel des fonds aux pays vulnérables, en plus du soutien actuellement accordé aux pays qui sortent d'un conflit. Les méthodes adoptées par d'autres IFI pour réaffecter les ressources seront également étudiées. Le groupe de travail sur le SAFF examinera et évaluera toute proposition dans ce sens, qui sera présentée ensuite au Conseil d'administration/Conseil des gouverneurs, pour examen et approbation.

X. Obtention et mesure des résultats

97. Le FIDA obtient des résultats ou y contribue aux quatre niveaux suivants: les progrès des pays dans des réalisations clés en matière de développement; la contribution du FIDA à ces réalisations; l'efficacité opérationnelle de ses activités au titre des projets et dans les pays; et l'efficacité organisationnelle, c'est-à-dire les systèmes, outils et processus de planification interne, de gestion et de suivi. L'amélioration de la mesure et de la communication des résultats atteints est un élément essentiel des efforts que déploie le FIDA pour accroître son efficacité en matière de développement.
98. Au cours des deux dernières années, le FIDA a mis en place des systèmes permettant de mesurer et de gérer les résultats concernant en particulier son efficacité opérationnelle et organisationnelle. Il a aussi amélioré et consolidé les rapports. Le premier RIDE a été présenté au Conseil d'administration en décembre 2007. Quelques-unes des principales conclusions de ce rapport sont récapitulées dans la section IV ci-dessus.
99. Le Cadre de mesure des résultats du FIDA concernant la huitième reconstitution permettra au Fonds d'améliorer encore et de mesurer son efficacité en matière de développement, et son adoption contribuera à la poursuite de l'intégration de la GaRD dans l'ensemble de l'organisation. Le cadre servira à mesurer les résultats à chacun des quatre niveaux et à les communiquer. Il prendra solidement appui sur ce qui existe déjà au FIDA, tandis que des indicateurs supplémentaires y seront ajoutés le cas échéant pour le compléter. L'accent sera mis sur le renforcement du système de gestion des résultats et de l'impact (SYGRI) comme base des indicateurs de niveau 2, lesquels seront axés sur les effets directs et les produits. Les éléments fondamentaux du cadre sont étroitement harmonisés avec ceux des autres IFI, facilitant ainsi le partage de l'expérience et la comparaison.
100. La Consultation a entériné l'approche proposée concernant le Cadre de mesure des résultats de la huitième reconstitution. Le projet de cadre (voir annexe I) sera lui-même modifié et amélioré pour tenir compte des nouveaux résultats obtenus et de l'expérience acquise dans l'utilisation des indicateurs actuels à des fins de gestion. Au cours des prochains mois, le FIDA se concertera avec ses membres afin de définir les indicateurs les plus appropriés pour le cadre, et il tiendra compte de leur point de vue pour le mettre au point sous sa forme définitive. Le cadre définitif sera présenté au Conseil d'administration en septembre 2009, avant le début du huitième cycle de reconstitution. Les membres de la Consultation ont souligné la nécessité d'établir des indicateurs simples, mesurables et globaux, que la direction du FIDA puisse utiliser et auxquels les parties prenantes extérieures aient accès de manière à faciliter leur compréhension de l'impact du FIDA. Les membres de la

Consultation ont approuvé l'utilisation du RIDE comme vecteur de communication du Cadre de mesure des résultats.

101. Les membres de la Consultation sont convenus de procéder à un examen à mi-parcours du déroulement de la huitième reconstitution des ressources du FIDA, qui se tiendrait en 2011 et dont les conclusions seraient présentées au cours d'une des premières sessions de la Consultation sur la neuvième reconstitution des ressources du FIDA. Cet examen à mi-parcours permettra aux membres de suivre les progrès réalisés par rapport à la matrice d'exécution pour la période couvrant la huitième reconstitution des ressources du FIDA (annexe II) et de donner de nouvelles orientations s'agissant des principaux objectifs.

QUATRIÈME PARTIE – BESOINS DE FINANCEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE COUVERTE PAR LA HUITIÈME RECONSTITUTION

102. Les membres de la Consultation se sont mis d'accord pour viser un programme de travail de 3,0 milliards d'USD pour la période couverte par la huitième reconstitution. Les besoins de ressources supplémentaires pour atteindre cet objectif, y compris le budget administratif, le MFDP et la part assumée par le FIDA de l'allègement de la dette au titre de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés, s'élève à 626 millions d'USD, ce qui porte le montant total des ressources nécessaires s'élève à 3,626 milliards d'USD.
103. Le montant des rentrées de prêt, des annulations de prêt et du produit des placements devrait s'élever à 1,745 milliard d'USD. Au cours de la période couverte par la huitième reconstitution, le FIDA maintiendra le pouvoir d'engagement anticipé (PEA) à un niveau maximal correspondant à sept ans de rentrées de fonds. Fixer le plafond du PEA à sept ans dégagera un pouvoir d'engagement supplémentaire de 681 millions d'USD. Ces montants conjugués réduisent le déficit de financement à 1,20 milliard d'USD
104. **Contributions des membres.** La Consultation a noté les États membres devront apporter des contributions à hauteur de 1,20 milliard d'USD pour financer le programme de travail prévu pour la période couverte par la huitième reconstitution, à savoir 2010-2012. Elle est convenue de fixer l'objectif de la huitième reconstitution à 1,20 milliard d'USD et a décidé également, comme pour la septième reconstitution, que le déficit structurel ne pourrait pas dépasser 15% du niveau cible, des efforts étant faits par ailleurs pour ramener ce déficit à 10%.
105. **Recommandation.** La Consultation recommande au Conseil des gouverneurs d'adopter le projet de résolution reproduit à l'annexe IV du présent rapport.

Cadre de mesure des résultats pour la huitième reconstitution des ressources du FIDA

Niveau 1: Principaux résultats obtenus dans les pays en matière de développement¹

Il est impossible de porter au crédit d'un seul intervenant les résultats en matière de développement obtenus au niveau des pays. Cependant, puisque l'objectif du FIDA consiste à donner aux populations rurales pauvres les moyens de se libérer de la pauvreté, le suivi des progrès accomplis au niveau national, régional et mondial sur la voie de la réalisation de cet objectif est indispensable. Les indicateurs mesurant les résultats en matière de développement au regard de cet objectif sont les suivants: a) la performance au regard du premier Objectif du Millénaire pour le développement (OMD 1), à savoir l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici à 2015, en particulier en zone rurale; b) la performance de la macroéconomie et du secteur agricole.

<i>Indicateur</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>OMD 2015</i>
Pauvreté extrême et faim			
OMD 1: population vivant avec moins de un 1,25 USD par jour (en pourcentage)	2005	26	21
OMD 1: prévalence de la malnutrition dans la population (en pourcentage)	2002-2004	17	10
OMD 1: enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale (en pourcentage)	2005	27	17
Nombre de ruraux pauvres (en millions)	2005	1,05 milliard	-
Performance macroéconomique et sectorielle, pays à faible revenu et à revenu intermédiaire			
RNB par habitant (méthode Atlas, en USD courants)	2006	2000	
Croissance du PIB par habitant (taux annuel)	2006	6,0	
Valeur ajoutée du secteur agricole (croissance annuelle en pourcentage)	2006	4,1	
Indice de production végétale (1999-2001 = 100)	2006	112,4	

Sources: Rapports 2007 et 2008 sur les Objectifs du Millénaire pour le développement, Indicateurs du développement dans le monde 2008, *Rapport sur le développement dans le monde 2008*.

¹ Il sera rendu compte pour chaque région (Asie de l'Est et Pacifique, Europe et Asie centrale, Amérique latine et Caraïbes, Moyen-Orient et Afrique du Nord, Asie du Sud, Afrique subsaharienne) des réalisations par rapport à tous les indicateurs.

Niveau 2: Contribution du FIDA aux résultats en matière de développement

S'il est impossible de mettre les succès en matière de réduction de la pauvreté rurale au niveau des pays au crédit des seules opérations du FIDA, celui-ci peut évaluer sa contribution en analysant les produits et les résultats des opérations dont il a la responsabilité. Le Cadre permettra de mesurer les produits dans la perspective des résultats escomptés dans leur ensemble et pour les six objectifs stratégiques du FIDA dans les domaines suivants: la gestion de la terre et de l'eau; les techniques agricoles et les services de production; les services financiers en milieu rural; les marchés agricoles; les possibilités d'emploi extra-agricole; et les processus locaux de planification et de programmation.

<i>Indicateur</i>	<i>Valeur de référence 2008^a</i>	<i>Objectifs/ résultats 2012</i>
Nombre de personnes bénéficiant de services dans le cadre de projets appuyés par le FIDA (en millions)	29,2	60 ^b
rapport hommes/femmes	57:43	45:55
Ressources naturelles (terre et eau)		
Périmètres d'irrigation construits ou remis en état (en hectares)	240 000	
Ressources foncières communes bénéficiant de pratiques de gestion améliorées (en hectares)	3 996 000	
Techniques agricoles et services de production		
Nombre de personnes formées aux pratiques/techniques de production agricole	2 795 000	
rapport hommes/femmes	44:56	
Nombre de personnes formées aux pratiques/techniques d'élevage	912 000	
rapport hommes/femmes	38:62	
Services financiers en milieu rural		
Emprunteurs actifs	4 818 000	
rapport hommes/femmes	62:38	
Épargnants volontaires	9 954 000	
rapport hommes/femmes	60:40	
Marchés agricoles		
Routes construites ou remises en état (en km)	19 400	
Groupements de commercialisation créés ou renforcés	17 200	
Emploi extra-agricole		
Nombre de personnes formées à la gestion et la création d'entreprises	342 000	
rapport hommes/femmes	48:52	
Entreprises ayant accès aux services non financiers offerts	9 090	
Processus de planification et de programmation		
Nombre de personnes formées en gestion communautaire	318 000	
rapport hommes/femmes	26:74	
Plans d'action villageois/communautaires élaborés	19 800	

^a Les données figurant dans cette colonne représentent le cumul des chiffres relatifs à tous les projets en cours appuyés par le FIDA (source : Système de gestion des résultats et de l'impact du FIDA).

^b Le chiffre relatif à l'objectif représente le nombre de personnes qui devraient bénéficier de services dans le cadre des projets appuyés par le FIDA durant la période couverte par la huitième reconstitution 2010-2012.

Niveau 3: Renforcement de l'efficacité opérationnelle du FIDA

L'aptitude du FIDA à contribuer à l'obtention de résultats au niveau des pays dépend pour une large part de la mise en œuvre de modalités de gestion des opérations permettant d'assurer la pertinence, l'efficacité et l'efficience. À ce niveau, les résultats et les indicateurs sont en rapport plus étroit avec les actions menées par le FIDA lui-même; par conséquent, non seulement ils font l'objet d'un suivi, mais encore, ils constituent un élément crucial du système de gestion des résultats en vigueur au FIDA. Le Cadre permettra d'évaluer la qualité, la performance et l'impact des programmes de pays et des projets du FIDA à leur point de départ, en cours d'exécution et à leur achèvement, ainsi que l'engagement et les partenariats du Fonds au niveau international.

<i>Indicateur</i>	<i>Stade du cycle</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>Objectifs pour 2012</i>
Indicateurs relatifs aux programmes de pays				
Pourcentage des programmes de pays notés 4 ou plus pour leur contribution à: a) l'augmentation des revenus; b) l'amélioration de la sécurité alimentaire; c) l'autonomisation des ruraux pauvres des deux sexes	Au démarrage	2008	-	90
	En cours d'exécution	2007	85	80
	À l'achèvement	2008	-	75
Pourcentage de programmes de pays notés 4 ou plus pour le respect du programme sur l'efficacité de l'aide	Au démarrage	2008	-	90
	En cours d'exécution	2007	79	80
	À l'achèvement	2008	-	75
Ratio cofinancements nationaux et internationaux mobilisés/financement du FIDA en faveur des projets et programmes	Au démarrage	2007	1: 1,1	1:1,5
Indicateurs relatifs aux projets				
Pourcentage des projets notés 4 ou plus pour leur efficacité dans un ou plusieurs domaines thématiques d'action	Au démarrage	2007	67	90
	En cours d'exécution	2007	88	90
	À l'achèvement	2007	78	85
Pourcentage des projets notés 4 ou plus pour leur impact sur les indices de pauvreté au sein du groupe cible, à savoir: a) les avoirs matériels et financiers, b) la sécurité alimentaire, c) l'autonomisation, et d) l'égalité entre les sexes ^a	Au démarrage	2007	76	90
	En cours d'exécution	2007	67	80
	À l'achèvement	2007	70	75
Pourcentage des projets notés 4 ou plus pour l'innovation, l'apprentissage ou l'application à plus grande échelle	Au démarrage	2007	77	90
	En cours d'exécution	2007	80	80
	À l'achèvement	2007	65	75
Pourcentage des projets notés 4 ou plus pour la durabilité des acquis	Au démarrage	2007	61	90
	En cours d'exécution	2007	77	80
	À l'achèvement	2007	63	80
Délai moyen entre l'approbation du projet et son entrée en vigueur (en mois)	En cours d'exécution	2007	15,2	11
Pourcentage de projets à risque	En cours d'exécution	2007	18,7	18
Indicateurs renforcés relatifs à la sensibilisation au niveau international				
Nombre de réunions mondiales/régionales des organisations paysannes bénéficiant de l'appui du FIDA	n.d.	2008	-	à élaborer
Partenariats avec des organisations internationales en vue d'activités communes de sensibilisation aux politiques élargis ou renforcés	n.d.	2008	-	à élaborer

^a Après l'examen de l'actuel Cadre de résultats pour l'intégration des questions de parité hommes-femmes ainsi que des tout derniers indicateurs et après consultation de ses partenaires, le FIDA identifiera les indicateurs révélateurs de l'intégration de la problématique hommes-femmes devant être inclus dans la version définitive du Cadre de mesure des résultats.

Niveau 4: Amélioration de l'efficacité organisationnelle du FIDA

Les améliorations de la performance reposent sur une meilleure efficacité organisationnelle. Le Cadre permettra de mesurer les réalisations au regard de divers indicateurs dans les domaines suivants: mobilisation et gestion des ressources; gestion des ressources humaines; gestion du risque et efficacité administrative.

<i>Indicateur^a</i>	<i>Année de référence</i>	<i>Valeur de référence</i>	<i>Objectif pour 2012</i>
CMR 4 – Amélioration de la gestion et de la mobilisation des ressources			
Taux de retour sur investissement (en pourcentage)	2008	3,5	3,5
CMR 5 – Amélioration de la gestion des ressources humaines			
Indice d'engagement du personnel ^b	2009	70%	75%
Part des effectifs ^c engagés dans des programmes ^d	2008	56%	65%
Part des effectifs originaires d'États membres des listes B et C	2008	33%	
Part de femmes à des postes de niveau P5 ou des catégories supérieures	2008	30%	
Délai moyen de recrutement des administrateurs (en jours)	2007	141	100
Coût par feuille de paie (en USD) ^e	2009	à élaborer	à élaborer
CMR 6 – Amélioration de la gestion des risques			
Pourcentage de recommandations hautement prioritaires issues de l'audit interne auxquelles il n'a pas encore été donné suite	2008	n.d	à élaborer
CMR 7 – Amélioration de l'efficacité administrative			
Dépenses inscrites au budget par dollar d'engagements au titre des prêts et des dons	2008	16,3%	<16,3%

^a Un indicateur mesurant la suite donnée par le FIDA aux recommandations du Bureau de l'évaluation indépendante sera mis au point et inclus dans la version définitive du Cadre de mesure des résultats.

^b Indicateur composite tiré d'un échantillonnage de réponses à l'enquête réalisée auprès du personnel.

^c Les effectifs comprennent le personnel, les consultants et les prestataires de services du FIDA.

^d Selon l'arborescence des activités du FIDA, le personnel est réparti dans trois catégories: programme, gouvernance et appui.

^e Le coût par feuille de paie est un indicateur standard de l'efficacité administrative au sein des fonctions ressources humaines et finances et entre celles-ci. Il est largement utilisé par les secteurs public et privé, facilitant ainsi la définition de points de référence. Il est calculé en divisant le coût d'exploitation des états de paie par le nombre de personnes rémunérées.

Matrice d'exécution pour la période couvrant la huitième reconstitution des ressources du FIDA

Question	Mesures envisagées (celles concernant le Conseil d'administration sont indiquées en caractères gras)	Échéance fixée
Rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire (PRI)	Présenter un document d'orientation sur l'engagement du FIDA dans les PRI au Conseil d'administration.	septembre 2010
Activités du FIDA dans les États fragiles	Intégrer dans les directives opérationnelles pertinentes (y compris celles concernant les COSOP, la conception et la supervision des projets, l'assurance qualité et l'amélioration de la qualité) des questions essentielles concernant les États fragiles.	juin 2010
Appropriation par les pays	Mesurer la performance en matière d'appropriation par les pays et rendre compte au Conseil d'administration chaque année dans le RIDE.	à partir de décembre 2009
Collaboration et partenariats	Rendre compte au Conseil d'administration du succès des efforts du FIDA visant à mettre au point une approche plus sélective en matière de partenariats. Fixer des objectifs en ce qui concerne les partenariats et rendre compte des résultats au Conseil d'administration chaque année dans le RIDE.	septembre 2011 à partir de décembre 2009
Renforcement de l'engagement du FIDA auprès du secteur privé	Si nécessaire, présenter au Conseil d'administration une proposition relative au rôle et aux instruments du FIDA en matière d'engagement avec le secteur privé, pleinement conforme au mandat du Fonds.	décembre 2010
Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes	Le Bureau indépendant de l'évaluation évaluera en 2009 la performance du FIDA en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes. Sur la base des conclusions de l'évaluation, le Conseil d'administration examinera la nécessité de mettre au point sa propre politique et sa propre stratégie d'exécution en la matière. Participer au groupe de travail des banques multilatérales de développement sur la problématique hommes-femmes. Rendre compte chaque année au Conseil d'administration, dans le RIDE, de la performance du FIDA en ce qui concerne l'intégration de la problématique hommes-femmes dans ses opérations.	. à partir de décembre 2009
Environnement et gestion durable des ressources naturelles	Présenter au Conseil d'administration, pour examen, les "Procédures du FIDA pour la gestion de l'environnement et le développement durable". Présenter au Conseil d'administration une politique relative à l'environnement et aux ressources naturelles, incorporant éventuellement la stratégie sur le changement climatique mentionnée au paragraphe 69.	avril 2009 à fixer (référence paragraphe 36)
Changement climatique	Présenter au Conseil d'administration une stratégie sur le changement climatique. (voir également la question relative à l'environnement et à la gestion durable des ressources naturelles).	avril 2010
Durabilité	Rendre compte chaque année au Conseil d'administration, dans le RIDE, de la performance du FIDA en matière de durabilité.	décembre 2009

* Le Conseil d'administration envisagera d'élaborer une politique et une stratégie d'exécution de l'organisation pour la parité hommes-femmes dès que l'analyse de la performance du Fonds en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, qui doit être effectuée en 2009 par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, sera achevée.

Question	Mesures envisagées (celles concernant le Conseil d'administration sont indiquées en caractères gras)	Échéance fixée
Gestion axée sur les résultats en matière de développement	<p>Actualiser les directives du FIDA relatives aux COSOP, à la conception des projets et aux dons, avec des règles minima pour les cadres de résultats/cadres logiques, pour tous les trois.</p> <p>Présenter au Conseil d'administration un format révisé des documents de projet soumis au Conseil.</p> <p>Rendre compte chaque année au Conseil d'administration, dans le RIDE, des résultats obtenus.</p>	<p>avril 2011</p> <p>à partir de décembre 2009</p>
Consolidation des réformes prévues dans le Plan d'action	Continuer de rendre compte au Conseil d'administration des réformes opérationnelles et organisationnelles du FIDA, principalement par le biais du RIDE.	à partir de décembre 2009
Réforme des ressources humaines	<p>Présenter au Conseil d'administration des rapports sur la mise en œuvre du programme de réforme des ressources humaines du FIDA.</p> <p>Il sera rendu compte chaque année au Conseil d'administration, dans le RIDE, des indicateurs clés de performance en matière de réforme des ressources humaines.</p> <p>Passer en revue les systèmes d'incitation fondés sur les résultats appliqués par d'autres organisations internationales et rendre compte au Conseil d'administration des solutions permettant de mieux aligner les mesures d'incitation du personnel sur la performance institutionnelle.</p>	<p>décembre 2009 et décembre 2010</p> <p>à partir de décembre 2009</p> <p>septembre 2011</p>
Gestion financière, questions fiduciaires et transparence	<i>Budget administratif du FIDA et MFDP:</i> collaborer avec le Comité d'audit du Conseil d'administration afin d'intégrer dans le budget administratif les dépenses actuellement financées au titre du Mécanisme de financement du développement des programmes (MFDP).	à partir du budget du FIDA pour 2010
	<p><i>Audit interne:</i> prendre des dispositions pour continuer de renforcer la qualité et l'indépendance de la fonction d'audit interne, conformément aux meilleures pratiques, en constante évolution.</p> <p><i>Comité d'audit:</i> présenter au Conseil d'administration pour approbation une version révisée de son mandat et de son règlement intérieur.</p>	[à fixer]
	<p><i>Passation des marchés:</i> présenter au Conseil d'administration un examen des directives du FIDA relatives à la passation des marchés dans le cadre des projets et de leur application, notamment qu'une comparaison avec celles de la Banque mondiale et son guide de référence, intitulé "Gestion fiduciaire pour les projets de développement communautaire participatif", et une évaluation de leur alignement sur la politique anticorruption du FIDA.</p>	décembre 2009
	<p><i>Diffusion des documents:</i> le Conseil d'administration modifiera la politique du FIDA en matière de diffusion des documents afin que les documents concernant la préévaluation des projets soient placés sur le site web public du FIDA avant la session du Conseil d'administration à laquelle les projets doivent être examinés.</p> <p>Le Conseil d'administration examinera les dispositions en matière de diffusion des documents précédemment non divulgués.</p>	septembre 2009
	<p><i>Gestion du risque:</i> le Président présentera au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, un rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA.</p>	en cours

Question	<i>Mesures envisagées (celles concernant le Conseil d'administration sont indiquées en caractères gras)</i>	Échéance fixée
	<i>Responsabilité et transparence</i> : adopter un cadre de contrôle interne et une politique de diffusion des informations financières à l'intention des responsables de haut niveau et des autres agents compétents.	juin 2009
Amélioration de l'application du système d'allocation fondé sur la performance	Le Conseil d'administration invitera le groupe de travail sur le SAFP à poursuivre ses travaux et à examiner aussi les meilleures pratiques adoptées par d'autres IFI afin d'apporter des améliorations au système.	en cours
Obtention et mesure des résultats	Présenter la version finale du Cadre de mesure des résultats au Conseil d'administration pour approbation, avant le début du huitième cycle de reconstitution. Rendre compte au Conseil d'administration, dans le RIDE, des réalisations par rapport au Cadre de mesure des résultats pour la huitième reconstitution des ressources du FIDA.	septembre 2009 à partir de décembre 2010
Dons	Présenter une version révisée de la politique en matière de dons au Conseil d'administration.	décembre 2009
Cadre stratégique	Présenter au Conseil d'administration un nouveau cadre stratégique pour orienter les activités du FIDA à partir de 2011.	décembre 2010

Obligations spécifiques en matière de présentation de rapports en vertu de la matrice d'exécution

<i>Session du Conseil d'administration</i>	<i>Rapport devant être présenté</i>
Avril 2009	Présenter au Conseil d'administration, pour examen, les " Procédures du FIDA pour la gestion de l'environnement et le développement durable ".
Septembre 2009	Présenter au Conseil d'administration, pour approbation, la version finale du Cadre de mesure des résultats avant le début du huitième cycle de reconstitution.
Septembre 2009	Le Conseil d'administration modifiera la politique du FIDA en matière de diffusion des documents afin que les documents concernant la préévaluation des projets soient placés sur le site web public du FIDA avant la session du Conseil d'administration à laquelle les projets doivent être examinés. Le Conseil d'administration examinera les dispositions en matière de diffusion des documents précédemment non divulgués.
Décembre 2009	Présenter au Conseil d'administration une version révisée de la politique en matière de dons .
Décembre 2009	Présenter au Conseil d'administration un rapport sur la mise en œuvre du programme de réforme des ressources humaines .
Décembre 2009	Présenter au Conseil d'administration un examen des directives du FIDA relatives à la passation des marchés dans le cadre des projets et de leur application, notamment une comparaison avec celles de la Banque mondiale et son guide de référence, intitulé "Gestion fiduciaire pour les projets de développement communautaire participatif" et une évaluation de leur alignement sur la politique anticorruption du FIDA.
*	Le Bureau indépendant de l'évaluation évaluera en 2009 la performance du FIDA en matière de d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes . Sur la base des conclusions de l'évaluation, le Conseil d'administration examinera la nécessité de mettre au point sa propre politique et sa propre stratégie d'exécution en la matière.
Avril 2010	Présenter au Conseil d'administration une stratégie sur le changement climatique (voir également la politique relative à l'environnement et aux ressources naturelles).
Septembre 2010	Présenter au Conseil d'administration un document d'orientation sur l'engagement du FIDA dans les PRI .
Décembre 2010	Si nécessaire, présenter au Conseil d'administration une proposition relative au rôle et aux instruments du FIDA pour son engagement avec le secteur privé , en pleine conformité avec le mandat du FIDA.
Décembre 2010	Présenter au Conseil d'administration un nouveau cadre stratégique pour orienter les activités du FIDA à partir de 2011.
Décembre 2010	Présenter au Conseil d'administration un rapport sur la mise en œuvre du programme de réforme des ressources humaines .
Avril 2011	Présenter au Conseil d'administration un format révisé des documents de projet soumis au Conseil.

* Le Conseil d'administration envisagera d'élaborer une politique et une stratégie d'exécution de l'organisation pour la parité hommes-femmes dès que l'analyse de la performance du Fonds en matière d'égalité entre les sexes et d'autonomisation des femmes, qui doit être effectuée en 2009 par le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA, sera achevée.

Septembre 2011	Rendre compte au Conseil d'administration du succès des efforts du FIDA visant à mettre au point une approche plus sélective en matière de partenariats .
Septembre 2011	Dans le cadre du programme du FIDA relatif à la réforme des ressources humaines , passer en revue les systèmes d'incitation fondés sur les résultats appliqués par d'autres organisations internationales et rendre compte au Conseil d'administration des solutions permettant de mieux aligner les mesures d'incitation du personnel sur la performance institutionnelle.
À fixer (référence paragraphe 36)	Présenter au Conseil d'administration une politique sur l'environnement et les ressources naturelles , incorporant éventuellement la stratégie sur le changement climatique mentionnée au paragraphe 69.
Tous les ans en décembre	<i>Gestion des risques</i> : le Président présentera au Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit, un rapport annuel sur les activités de gestion des risques au FIDA.
Tous les ans en décembre	Rendre compte au Conseil d'administration des réalisations par rapport au cadre de mesure des résultats pour la huitième reconstitution des ressources du FIDA, par le biais du RIDE.

Liste des documents soumis à la Consultation et autres documents de référence mis à disposition

Cote	Titre
REPL.VIII/1/R.2/Rev.1	Sessions et plan de travail de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/1/INF.2	Discours de clôture du président
REPL.VIII/2/R.2	Des résultats pour surmonter le défi: FIDA 2010-2012
REPL.VIII/2/C.R.P.1/Rev.1	Liste des thèmes à examiner par la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/2/INF.3	Discours de clôture du président
REPL.VIII/3/R.2	Résultats obtenus au titre de la septième reconstitution des ressources du FIDA et indications relatives à la mesure des résultats dans le cadre de la huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/3/R.3	Approche du FIDA en matière de durabilité
REPL.VIII/3/R.4	Mesures prises par le FIDA pour faire face à la hausse des prix des produits alimentaires
REPL.VIII/3/R.5	Huitième reconstitution des ressources du FIDA – Scénarios financiers
REPL.VIII/3/R.6	Canevas provisoire du Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/3/R.7	Priorités du programme pour la période couverte par la huitième reconstitution sur la base d'un volume d'opérations sous forme de prêts et de dons de 3,3 milliards d'USD
REPL.VIII/3/INF.3	Note technique sur le pouvoir d'engagement anticipé
REPL.VIII/3/INF.4	Discours de clôture du président
REPL.VIII/4/R.2	Projet de rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/4/R.2/Add.1	Projet de résolution sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/4/R.3	Approche du FIDA en matière d'appropriation par les pays
REPL.VIII/4/R.4	Rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire
REPL.VIII/4/R.5	Rôle du FIDA dans les États fragiles
REPL.VIII/4/R.6	Réponse du FIDA face à l'émergence du rôle du secteur privé
REPL.VIII/4/R.7	Améliorer l'application du système d'allocation fondé sur la performance
REPL.VIII/4/R.8	Égalité entre les sexes et autonomisation des femmes: huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/4/R.9	Renforcer l'impact et l'efficacité au moyen de la collaboration et des partenariats
REPL.VIII/4/R.10	Le FIDA et le changement climatique
REPL.VIII/4/R.11	Taux de change pour la huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/4/INF.3	Discours de clôture du président
REPL.VIII/5/R.2/Rev.1	Projet de rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

REPL.VIII/5/R.2/Add.1	Projet de résolution sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA
REPL.VIII/5/R.2/C.R.P.1	Lutter contre la dégradation des ressources naturelles et les effets du changement climatique
REPL.VIII/5/R.2/C.R.P.2	Rôle du FIDA dans les pays à revenu intermédiaire
REPL.VIII/5/R.2/C.R.P.3	Changement climatique
REPL.VIII/5/R.2/C.R.P.4	Contributions contingentes
REPL.VIII/5/INF.2	Discours de clôture du président

Projet de résolution sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA

Résolution _____/XXXII

Huitième reconstitution des ressources du FIDA

Le Conseil des gouverneurs du FIDA,

Rappelant la section 3 de l'article 4 de l'Accord portant création du FIDA, qui stipule que, pour assurer la continuité des opérations du Fonds, le Conseil des gouverneurs détermine périodiquement si les ressources dont le Fonds dispose sont suffisantes et, le cas échéant, invite les Membres à verser des contributions additionnelles aux ressources du Fonds;

Rappelant également la résolution 147/XXXI, que le Conseil des gouverneurs a adoptée le 13 février 2008, à l'effet d'instituer une Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA;

Invitant instamment les Membres qui n'ont pas encore acquitté l'intégralité de leurs contributions antérieures aux ressources du Fonds et ceux qui n'ont pas encore déposé leurs instruments de contribution au titre de la septième reconstitution à adopter des mesures concrètes pour compléter les paiements en cause et déposer lesdits instruments de contribution le plus rapidement possible;

Réaffirmant son appui unanime au FIDA et à sa mission de lutte contre la pauvreté et la faim et notant avec grande satisfaction les progrès constants obtenus par le Fonds dans l'accomplissement de cette mission;

Notant le souhait de ses Membres de maintenir un niveau annuel suffisant d'engagements de prêts et de dons pour permettre au Fonds de remplir sa mission;

Rappelant en outre sa résolution 100/XX concernant les dispositions relatives au pouvoir d'engagement anticipé pendant la période de la quatrième reconstitution, adoptée le 21 février 1997;

Ayant examiné le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA (2010-2012), présenté sous la cote GC 32/L.5 et le projet de résolution sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA joint à ce document;

Tenant compte des déclarations faites lors de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA selon lesquelles un certain nombre de Membres ont indiqué leur intention de contribuer aux ressources du Fonds au moyen d'annonces de contributions au titre de la huitième reconstitution suivant les modalités définies dans la présente résolution, étant entendu qu'aucun engagement à cet égard n'en découlera pour un Membre quelconque tant qu'il n'aura pas déposé un instrument de contribution et que ledit instrument n'aura pas pris effet en accord avec les modalités et conditions qui y sont énoncées et qui doivent être conformes aux dispositions de la présente résolution et à l'Accord portant création du FIDA;

Vu les conclusions de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA, laquelle a recommandé que, étant donné que les besoins des États membres en développement du Fonds en ce qui concerne le développement continu de leurs secteurs agricole et rural rendent indispensable une reconstitution des ressources du FIDA pour lui permettre de mener à bien son programme de travail pendant la période de

reconstitution, les Membres soient invités à faire des contributions additionnelles aux ressources du Fonds;

Décide:

I. Rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA (2010-2012)

1. Le document GC 32/L.5, qui contient le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA (2010-2012), est approuvé et servira de point de départ aux opérations du Fonds. En conséquence, le Conseil des gouverneurs a décidé d'autoriser la reconstitution des ressources du FIDA.

2. Définitions

Les termes employés dans la présente résolution ont le sens indiqué ci-après:

- a) "PEA": le pouvoir d'engagement anticipé conféré en vertu du paragraphe III.18 de la présente résolution;
- b) "contribution additionnelle": une contribution faite par un Membre au titre de la huitième reconstitution des ressources du Fonds au sens de la section 3 de l'article 4 de l'Accord;
- c) "Accord": l'Accord portant création du FIDA;
- d) "contribution complémentaire": montant apporté par un Membre au Fonds pendant la période couverte par la reconstitution sur une base volontaire et visé aux paragraphes II.4 d) et II.5 b) de la présente résolution;
- e) "Consultation": le comité des représentants principaux des Membres constitué en vertu de la résolution 147/XXXI du Conseil des gouverneurs pour examiner l'adéquation des ressources dont dispose le FIDA;
- f) "contribution": montant qu'un Membre est juridiquement tenu, de par son instrument de contribution, de verser aux ressources du Fonds;
- g) "voix de contribution": les voix originelles et celles des quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième reconstitutions attribuées à chaque Membre conformément aux dispositions de la section 3 alinéas a) i) B) et a) ii) B) de l'article 6 de l'Accord, des paragraphes II.16 b) et II.17 b) de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 b) de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 b) de la résolution 130/XXVI, du paragraphe IV.19 b) de la résolution 141/XXIX/Rev.1 et du paragraphe IV.19 b) de la présente résolution, sur la base des contributions dudit Membre aux ressources du FIDA;
- h) "dollar" ou "USD": le dollar des États-Unis;
- i) "voix de la quatrième reconstitution": les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 alinéas a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la quatrième reconstitution des ressources du Fonds sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément aux paragraphes II.17 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs;

- j) "voix de la cinquième reconstitution": les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 alinéas a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la cinquième reconstitution des ressources du FIDA sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.19 de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs;
- k) "voix de la sixième reconstitution": les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la sixième reconstitution des ressources du FIDA sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.19 de la résolution 130/XXVI du Conseil des gouverneurs;
- l) "voix de la septième reconstitution": les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la septième reconstitution des ressources du FIDA sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.19 de la résolution 141/XXIX/Rev.1 du Conseil des gouverneurs;
- m) "voix de la huitième reconstitution": les voix définies généralement comme voix de reconstitution selon la section 3 a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties au titre de la huitième reconstitution des ressources du FIDA sous forme de voix de Membre et voix de contribution conformément au paragraphe IV.20 de la présente résolution;
- n) "Fonds": le Fonds international de développement agricole;
- o) "augmentation de contribution": augmentation par un Membre, en accord avec les dispositions de la section 4 de l'article 4 de l'Accord, du montant de sa contribution additionnelle;
- p) "versement": l'un des versements par lesquels une contribution doit être payée;
- q) "instrument de contribution": engagement écrit par lequel un Membre confirme son intention de faire une contribution additionnelle aux ressources du Fonds au titre de la reconstitution;
- r) "Membre": un Membre du Fonds;
- s) "voix de Membre": les voix originelles et celles des quatrième, cinquième, sixième, septième et huitième reconstitutions attribuées à chaque Membre conformément aux dispositions des sections 3 a) i) A) et 3 a) ii) A) de l'article 6 de l'Accord, des paragraphes II.16 a) et II.17 a) de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 a) de la résolution 119/XXIV du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 a) de la résolution 130/XXVI du Conseil des gouverneurs, du paragraphe IV.19 a) de la résolution 141/XXIX/Rev.1 du Conseil des gouverneurs et du paragraphe IV.20 a) de la présente résolution, sur la base de sa qualité de membre du Fonds;
- t) "voix originelles": les voix définies à la section 3 a) i) et iii) de l'article 6 de l'Accord et réparties en voix de Membre et voix de contribution conformément aux paragraphes II.16 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs;

- u) "paiement d'une" ou "payer une" contribution: paiement d'une, ou payer une, contribution en espèces ou au moyen du dépôt de billets à ordre ou obligations analogues;
- v) "contribution conditionnelle": contribution visée par un instrument de contribution conditionnel tel que défini au paragraphe II.7 c) de la présente résolution;
- w) "reconstitution": la huitième reconstitution des ressources du Fonds, effectuée au moyen de contributions versées en application des dispositions de la présente résolution;
- x) "période de reconstitution": la période de trois ans débutant le 1^{er} janvier 2010 et se terminant le 31 décembre 2012;
- y) "contribution spéciale": contribution aux ressources du Fonds faite par un État non membre ou d'autres entités, telle que définie à la section 6 de l'article 4 de l'Accord;
- z) "unité d'obligation": monnaie librement convertible ou droit de tirage spécial (DTS) du Fonds monétaire international (FMI), selon le choix fait par le Membre pour libeller sa contribution conformément à l'annonce qu'il en a faite et qui figure dans les colonnes B-1 et B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution;
- aa) "contribution non conditionnelle": contribution visée par un instrument de contribution non conditionnel tel que défini au paragraphe II.7 b) de la présente résolution.

II. Contributions

3. Clause générale

- a) Le Conseil des gouverneurs accepte le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources du FIDA (document GC 32/L.5) et invite les Membres à faire des contributions additionnelles aux ressources du Fonds au titre de la reconstitution.
- b) Le niveau cible de la reconstitution est établi à un milliard deux cents millions de dollars des États-Unis (1 200 000 000 USD), montant qui sera apporté en monnaies librement convertibles. En vue de cet objectif, la reconstitution a été réalisée grâce à la bonne volonté de tous les Membres, qui ont pris des dispositions pour que le Fonds dispose d'un niveau suffisant de ressources. À cet égard, les pays membres s'efforceront d'assurer la réalisation du niveau cible de reconstitution, en accroissant s'il y a lieu leurs contributions additionnelles.
- c) Tout en maintenant le niveau cible fixé pour la huitième reconstitution comme indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 3 de la section II, le déficit structurel ne peut pas, pour la huitième reconstitution, dépasser quinze pour cent (15%) du niveau cible. Au cas où le déficit structurel dépasserait quinze pour cent (15%) à la fin de la période de six mois prévue pour la création de nouvelles voix, comme indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 4 de la section II de la résolution, le niveau cible indiqué à l'alinéa b) du paragraphe 3 de la section II serait ajusté de façon que le montant total des annonces de contribution reçues à cette date représente quatre-vingt-cinq pour cent (85%) au moins du niveau cible. Si un tel ajustement est nécessaire, le Président fera immédiatement part aux Gouverneurs du nouveau niveau cible, à la suite de quoi l'alinéa b) du paragraphe 3 de la section II de la présente résolution sera modifié en conséquence.

4. Contributions additionnelles, augmentations de contributions et contributions complémentaires

Le Fonds est autorisé, conformément à l'Accord et aux dispositions de la présente résolution, à accepter de ses Membres, pour les ressources du Fonds:

- a) des contributions additionnelles en monnaies librement convertibles de tous les Membres pour un montant total de _____¹ dollars des États-Unis (_____¹ USD), à raison des sommes indiquées pour les différents Membres, en termes de l'unité d'obligation applicable, dans les colonnes B-1 et B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution;
- b) dans le but d'atteindre et d'élever le niveau cible de la reconstitution mentionné au paragraphe II.3 b) de la présente résolution, des contributions additionnelles en monnaies librement convertibles de tous les Membres, qui augmentent les contributions additionnelles des Membres indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution et annoncées conformément au paragraphe II.4 a) ci-dessus, si cette augmentation des contributions additionnelles est notifiée au Fonds par écrit au plus tard six mois après la date de l'adoption par le Conseil des gouverneurs de la présente résolution. Dès réception des annonces officielles d'autres contributions additionnelles, le Président du FIDA communique la pièce jointe A révisée à tous les Membres du Fonds, au plus tard quinze jours après la date susmentionnée. Afin de faciliter ce processus, le Président du FIDA est invité à prendre toute mesure nécessaire pour veiller à ce que le niveau cible de la reconstitution spécifié au paragraphe II.3 b) de la présente résolution soit atteint;
- c) une augmentation des contributions aux ressources du Fonds pour la reconstitution; et
- d) des contributions complémentaires, ne faisant pas partie des contributions annoncées qui sont indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution.

5. Contributions spéciales et contributions complémentaires

- a) **Contributions spéciales.** Pendant la période couverte par la reconstitution, le Président peut accepter des contributions spéciales faites au Fonds par des États non membres ou d'autres entités.
- b) **Contributions complémentaires.** Pendant la période couverte par la reconstitution, le Fonds peut accepter des contributions complémentaires d'États membres. Les contributions complémentaires ne font pas partie des contributions annoncées qui figurent dans les colonnes B-1 et B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution et, de ce fait, ne donnent pas droit à l'État membre contribuant à des voix de contribution au titre du paragraphe IV.20 b) de la présente résolution. Après l'adoption de la présente résolution, le Conseil d'administration peut décider, s'il y a lieu, de l'utilisation des contributions complémentaires ainsi reçues.
- c) **Contributions contingentes.** Pendant la période couverte par la reconstitution, le Fonds peut accepter des contributions additionnelles d'États membres, conformément aux dispositions des alinéas a), b) et c) du paragraphe 4 de la section II de la présente résolution, dont une

¹ Le montant sera inséré par le Conseil des gouverneurs lors de l'adoption de la résolution.

partie peut être subordonnée à l'accomplissement d'actions spécifiques concernant l'introduction de la réforme des ressources humaines, les politiques sur les États fragiles, le changement climatique et la parité hommes-femmes, ainsi que le renforcement de la coopération et des partenariats, conformément à ce dont il est convenu dans le rapport de la Consultation sur la reconstitution des ressources du FIDA. Les contributions contingentes font partie des contributions annoncées figurant dans les colonnes B-1 et B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution et donnent droit à l'État membre contribuant à des voix de contribution conformément aux dispositions de l'alinéa b) du paragraphe 19 de la section IV de la présente résolution. Ces contributions contingentes ne sont considérées comme des produits à recevoir, aux fins des dispositions comptables, que lorsque l'action à laquelle elles sont subordonnées a été accomplie.

6. Opérations diverses

Durant la période couverte par la reconstitution, le Conseil d'administration et le Président sont invités à étudier les possibilités de compléter les ressources du Fonds en utilisant la faculté de celui-ci d'assurer des services financiers et techniques, y compris l'administration des ressources et la fonction d'agent fiduciaire, conformes à l'objectif et aux fonctions du Fonds. Les opérations qu'implique la prestation de ces services financiers ne seront pas effectuées pour le compte du Fonds.

7. Instrument de contribution

a) Clause générale

- i) Les Membres qui font des contributions en vertu de la présente résolution déposent auprès du Fonds, au plus tard six mois après la date de l'adoption de la présente résolution, un instrument de contribution² dans lequel ils spécifient le montant de leur contribution dans l'unité d'obligation applicable, indiquée dans les colonnes B-1 et B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution.
- ii) Tout Membre qui n'a pas été en mesure d'annoncer sa contribution en vertu de la présente résolution peut déposer son instrument de contribution conformément aux modalités stipulées à l'alinéa i) du présent paragraphe. Le Président du Fonds prend les mesures nécessaires pour l'application de cette disposition et en tient le Conseil d'administration informé, conformément au paragraphe II.17 de la présente résolution.

b) **Contribution non conditionnelle.** Sous réserve des dispositions du paragraphe II.7 c) ci-dessous, l'instrument de contribution constitue de la part du Membre un engagement non conditionnel de procéder au paiement de la contribution suivant les modalités et conformément aux conditions énoncées ou envisagées dans la présente résolution.

c) **Contribution conditionnelle.** À titre exceptionnel, lorsqu'un engagement de contribution non conditionnelle ne peut être pris par un Membre en raison de ses procédures législatives, le Fonds peut accepter dudit Membre un instrument de contribution contenant la mention formelle de la part dudit Membre que le premier versement qu'il effectuera au titre de sa contribution ne sera assujéti à aucune restriction mais que le règlement des versements restants est assujéti à l'adoption de la législation requise en matière d'ouverture de crédits

² Un modèle d'instrument de contribution dont les Membres peuvent s'inspirer pour préparer leur instrument de contribution est donné à la pièce jointe D.

budgétaires et au respect des autres obligations législatives. Toutefois, ledit instrument conditionnel contiendra de la part du Membre la promesse expresse de solliciter les ouvertures de crédits nécessaires au rythme voulu pour achever le paiement intégral de sa contribution au plus tard trois ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution, à moins que le Président n'en décide autrement. Le Fonds est informé dès que possible après que ladite ouverture de crédits a été obtenue et que les autres formalités législatives ont été accomplies. Aux fins de la présente résolution, une contribution conditionnelle est réputée être non conditionnelle dans la mesure où les ouvertures de crédits ont été obtenues, où les autres formalités législatives ont été accomplies et où le Fonds en a été informé.

8. Entrée en vigueur

- a) **Entrée en vigueur de la reconstitution.** La reconstitution prendra effet à la date à laquelle auront été déposés auprès du Fonds les instruments de contribution relatifs aux contributions de tous les Membres pour un montant global équivalant à au moins cinquante pour cent (50%) de la contribution totale des Membres à la reconstitution, telle qu'indiquée dans la colonne B-3 de la pièce jointe A à la présente résolution.
- b) **Entrée en vigueur des divers instruments de contribution.** Les instruments de contribution déposés à la date de la prise d'effet de la reconstitution ou auparavant prendront effet à la date à laquelle la reconstitution prendra elle-même effet, et les instruments de contribution déposés après cette date prendront effet à la date de leurs dépôts respectifs.

9. Contribution anticipée

Nonobstant les dispositions du paragraphe II.8 a) ci-dessus et à moins qu'un Membre n'en dispose autrement par écrit, toutes les contributions ou fractions de contributions aux ressources du Fonds versées avant la date de la prise d'effet de la reconstitution peuvent, si besoin est, être utilisées par le Fonds pour ses opérations en conformité avec les dispositions de l'Accord et des autres politiques pertinentes du Fonds. Tout engagement de prêt et de don opéré par le Fonds sur les avances de contribution est à tous égards considéré comme faisant partie du programme opérationnel du Fonds.

10. Paiements en plusieurs versements³

- a) **Paiement d'une contribution non conditionnelle**
 - i) Tout Membre contribuant a la faculté de payer sa contribution non conditionnelle sous forme d'un versement unique ou en deux ou trois versements au plus, comme spécifié dans l'instrument de contribution. Le versement unique ou le premier versement sont dus le trentième jour suivant la date à laquelle l'instrument de contribution du Membre a pris effet et les autres versements éventuels sont dus au premier anniversaire de la date à laquelle la reconstitution a pris effet, à moins que le Président du Fonds n'en décide autrement, le solde éventuel du paiement doit être versé au plus tard trois ans à compter de la date d'adoption de la présente résolution.

³ Les paiements de tous les Membres doivent être conformes aux dispositions de la section 5 c) de l'article 4 de l'Accord.

- ii) Les paiements en plusieurs versements de chaque contribution non conditionnelle sont effectués, au choix du Membre, soit A) en versements égaux, soit B) en versements progressifs, le premier versement devant représenter au moins trente pour cent (30%) de la contribution, le deuxième au moins trente-cinq pour cent (35%) et le troisième, le cas échéant, le solde restant. Exceptionnellement, le Président du Fonds peut, à la demande d'un Membre, accepter de modifier les pourcentages prescrits ou le nombre de versements d'un Membre, à condition que ladite modification n'ait pas d'incidences négatives sur les besoins opérationnels du Fonds.
- b) **Paiement d'une contribution conditionnelle.** Le paiement d'une contribution conditionnelle est effectué dans les quatre-vingt-dix (90) jours pour autant que chaque versement soit devenu non conditionnel et arrive à échéance conformément aux dispositions de l'alinéa a) i) ci-dessus du présent paragraphe.
- c) **Paiement d'une contribution anticipée et montant des versements.** Tout Membre qui fait une contribution anticipée au moins égale à quarante pour cent (40%) de sa contribution totale peut, en consultation avec le Président du Fonds, modifier les montants des deuxième et troisième versements sans qu'aucune des restrictions prescrites à l'alinéa a) ii) ci-dessus ne s'applique, sous réserve que le total corresponde au montant de sa contribution.
- d) **Calendrier spécial de paiement.** Dans la mesure où les paiements devraient s'écarter des prescriptions énoncées à l'alinéa a) i) et des pourcentages de versements indiqués à l'alinéa a) ii) du présent paragraphe, le Membre indique au Fonds, lors du dépôt de son instrument de contribution, le calendrier de versements qu'il se propose de suivre.
- e) **Arrangements facultatifs.** Tout Membre a la faculté de payer sa contribution en un nombre de versements moindre ou en tranches représentant un pourcentage plus élevé ou à des dates plus avancées que stipulé dans le présent paragraphe, à condition que lesdits arrangements de paiement ne soient pas moins favorables pour le Fonds.

11. Mode de paiement

- a) **Forme de paiement.** Tous les paiements au titre de chaque contribution sont effectués en espèces ou, au choix du Membre, au moyen du dépôt de billets à ordre ou autres titres analogues non négociables, irrévocables et ne portant pas intérêt, encaissables à vue par le Fonds à leur valeur nominale conformément aux dispositions du paragraphe II.12 de la présente résolution et suivant un calendrier convenu avec le Fonds.
- b) **Absence de restriction en matière d'utilisation.** Conformément aux prescriptions énoncées à la section 5 a) de l'article 4 de l'Accord, les contributions en monnaies librement convertibles ne sont assujetties à aucune restriction quant à leur utilisation par le Fonds.
- c) **Augmentation des paiements en espèces.** Dans la mesure du possible, les Membres peuvent envisager favorablement de payer en espèces une part plus élevée de leurs contributions.

12. Encaissement de billets à ordre ou titres analogues

- a) Le Fonds met en recouvrement les billets à ordre ou autres titres analogues émis en paiement de contributions dans le cadre de la présente résolution au cours de la période couverte par la reconstitution ou selon les modalités convenues entre le Président du Fonds et le Membre ayant déposé sa contribution sous cette forme.
- b) **Encaissements accélérés.** Tout État membre qui fait une contribution peut, lors du dépôt de l'instrument de contribution ou ultérieurement, demander à régler une partie de sa contribution au moyen du produit du placement provenant de l'encaissement accéléré des tranches versées, selon des conditions et modalités dont il convient avec le Fonds.

13. Monnaie de paiement

Toutes les contributions indiquées dans les colonnes B-1 et B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution sont payées en monnaies librement convertibles ou en DTS, comme spécifié dans les instruments de contribution correspondants.

14. Retard dans le dépôt d'un instrument de contribution et/ou réduction de paiement

- a) **Faculté d'apporter une modification proportionnelle.** En cas de retard indu dans le dépôt d'un instrument de contribution ou dans le paiement de la contribution d'un Membre ou de réduction substantielle de celle-ci, tout autre Membre a, nonobstant toute disposition contraire de la présente résolution, la faculté, après consultation avec le Conseil d'administration, d'apporter une modification proportionnelle, à titre intérimaire, à son calendrier de paiement ou au montant de sa contribution. Dans l'exercice de cette faculté, ledit Membre agit uniquement dans le but de sauvegarder les objectifs de la reconstitution et d'éviter toute disparité appréciable dans la proportion relative des contributions totales des Membres tant que le Membre dont le retard dans le dépôt d'un instrument de contribution et/ou dans le paiement de la part qui lui incombe ou dont la réduction de celle-ci a amené un autre Membre à agir ainsi n'a pas pris les mesures voulues pour remédier à la situation en ce qui le concerne ou que le Membre exerçant cette faculté n'a pas rapporté la décision qu'il a prise en vertu de la présente disposition.
- b) **Membre n'apportant pas de modification à son engagement.** Les Membres qui ne souhaitent pas exercer la faculté visée à l'alinéa II.14 a) ci-dessus peuvent l'indiquer dans leurs instruments de contribution respectifs.

15. Réunion de la Consultation

Si, pendant la période couverte par la reconstitution, des retards dans l'apport de toute contribution entraînent ou risquent d'entraîner une suspension des opérations de prêt du Fonds ou empêchent par ailleurs la réalisation substantielle des objectifs de la reconstitution, le Fonds peut convoquer une réunion de la Consultation pour examiner la situation et étudier les moyens de remplir les conditions requises pour la poursuite des opérations de prêt ou pour la réalisation substantielle de ces objectifs.

16. Taux de change de référence applicables

Aux fins des contributions et annonces de contribution en monnaies librement convertibles faites dans le cadre de la présente résolution, le taux de change à appliquer pour convertir en dollars l'unité d'obligation est le taux de change moyen de fin de mois du FMI pendant la période de six mois précédant l'adoption de la présente résolution entre les monnaies à convertir (1^{er} avril 2008-30 septembre 2008), arrondi à la quatrième décimale. Lesdits taux de change sont indiqués dans la pièce jointe E à la présente résolution.

17. Examen par le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration examine périodiquement l'état des contributions au titre de la reconstitution et prend les mesures qu'il juge appropriées pour assurer l'application des dispositions de la présente résolution.

III. Pouvoir d'engagement anticipé

18. Le Conseil d'administration peut, compte tenu des ressources dont dispose le FIDA pour souscrire des engagements au titre des prêts et dons, y compris le produit des placements ainsi que les versements et remboursements au titre de prêts accordés par le Fonds, après déduction des frais administratifs, avoir recours à un PEA avec prudence et circonspection. Le recours au PEA ne doit pas dépasser sept (7) années des rentrées attendues, montant jugé dans les limites de la prudence au cours de la période couverte par la reconstitution. Les modalités du recours au PEA pendant la période de reconstitution sont énoncées à la pièce jointe B à la présente résolution, dont elles font partie intégrante. Le PEA entre en vigueur à l'adoption de la présente résolution et expire à une date postérieure d'un an à celle où la période de reconstitution prend fin.

IV. Droits de vote

19. Répartition des voix originelles et des voix pour les quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions

- a) **Voix originelles.** Les mille huit cents (1 800) voix originelles continueront à être réparties conformément à la section 3 alinéas a) i) et iii) de l'article 6 de l'Accord et aux paragraphes II.16 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs relative à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA. La colonne A-1 de la pièce jointe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des sept cent quatre-vingt-dix (790) voix de Membre originelles. La colonne A-2 de la pièce jointe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie la répartition actuelle des mille dix (1 010) voix de contribution originelles.
- b) **Voix pour les quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions.** Les deux cent soixante-cinq virgule cinquante-cinq (265,55) voix pour la quatrième reconstitution, les deux cent soixante-treize virgule neuf cent cinquante-cinq (273,955) voix pour la cinquième reconstitution, les deux cent quatre-vingt-quatorze virgule neuf cent soixante (294,960) voix pour la sixième reconstitution et les trois cent soixante et onze virgule deux cent trente (371,230) voix pour la septième reconstitution continueront à être réparties conformément à la section 3 alinéas a) ii) et iii) de l'article 6 de l'Accord, aux paragraphes II.17 et II.18 de la résolution 87/XVIII du Conseil des gouverneurs relative à la quatrième reconstitution des ressources du FIDA, au paragraphe IV.19 de la résolution 119/XXIV du Conseil des

gouverneurs relative à la cinquième reconstitution des ressources du FIDA, au paragraphe IV.19 de la résolution 130/XXVI du Conseil des gouverneurs relative à la sixième reconstitution des ressources du FIDA et au paragraphe IV.19 de la résolution 141/XXIX/Rev.1 du Conseil des gouverneurs relative à la septième reconstitution des ressources du FIDA, respectivement. La colonne B-1 de la pièce jointe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des voix de Membre pour les quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions. La colonne B-2 de la pièce jointe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie la répartition actuelle des voix de contribution pour les quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions.

- c) **Entrée en vigueur.** La répartition des voix originelles et des voix pour les quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions, telle qu'indiquée en a) et b) ci-dessus sera maintenue, que la présente résolution entre ou non en vigueur.

20. Répartition des nouvelles voix pour la reconstitution

Conformément à la section 3 alinéa a) ii) de l'article 6 de l'Accord, _____⁴ (_____⁴) nouvelles voix sont créées pour la reconstitution ("voix pour la huitième reconstitution"). Ces voix se répartissent comme suit:

- a) **Voix de Membre.** _____⁴ (_____⁴) voix sont réparties comme voix de Membre, chaque Membre recevant un nombre égal de ces voix. En cas de changement du nombre de Membres du Fonds, les _____⁴ (_____⁴) voix sont redistribuées sur la même base. La colonne D-1 de la pièce jointe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique la répartition actuelle des voix de Membre pour la huitième reconstitution.
- b) **Voix de contribution.** Les _____⁴ (_____⁴) voix restantes sont réparties entre les Membres comme voix de contribution, en proportion, pour chaque Membre, du rapport entre la contribution, calculée en USD au taux fixé pour la reconstitution, qu'il a apportée aux contributions additionnelles versées au titre de la reconstitution, comme indiqué au paragraphe II.4 a) de la présente résolution tel que modifié par son paragraphe II.4 b), et la somme des contributions totales apportées par tous les Membres au titre de la reconstitution. À cette fin est uniquement considérée comme contribution versée la fraction de la contribution d'un Membre effectivement versée au Fonds en conformité avec le paragraphe IV.21 de la présente résolution. La colonne D-2 de la pièce jointe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, spécifie les voix de contribution potentielles de chaque Membre pour la huitième reconstitution si tous les Membres acquittent les contributions annoncées qui sont spécifiées dans la colonne B-2 de la pièce jointe A à la présente résolution. La colonne D-3 de la pièce jointe C à la présente résolution, avec les modifications dont elle pourrait ultérieurement faire l'objet, indique les voix de contribution effectives de chaque Membre pour la huitième reconstitution.

⁴ Les chiffres seront insérés par le Secrétariat six mois après la date d'adoption de la présente résolution (voir le paragraphe II.4 b) ci-dessus).

c) **Entrée en vigueur.** La répartition des _____⁴
(_____⁴) voix, telle qu'indiquée en a) et b) ci-dessus, prend effet à la fin de la période indiquée au paragraphe II.4 b) de la présente résolution.

21. Aux fins de la répartition des voix de contribution indiquée aux paragraphes IV.19 b) et IV.20 b) de la présente résolution, on entend par contribution payée une contribution versée dans une monnaie librement convertible, en espèces ou au moyen du dépôt de billets à ordre ou autres titres analogues, à l'exclusion des billets à ordre ou autres titres pour lesquels il est constitué une provision comptable.

V. Rapports au Conseil des gouverneurs

22. Le Président du Fonds est prié de présenter à la trente-troisième session et aux sessions ultérieures du Conseil des gouverneurs des rapports sur l'état des engagements et des paiements et sur toutes autres questions pertinentes concernant la reconstitution. Ces rapports sont soumis au Conseil des gouverneurs avec les observations éventuelles et les recommandations y relatives du Conseil d'administration.

VI. Révision des Principes et critères en matière de prêts

23. Sur proposition du Président, le Conseil d'administration soumettra à la trente-troisième session du Conseil des gouverneurs des propositions visant à modifier les Principes et critères en matière de prêts afin de diversifier les conditions de financement offertes par le FIDA et de consolider les relations de partenariat entre le Fonds et les États membres qui utilisent ses ressources.

Récapitulatif de la pièce jointe A
Huitième reconstitution
Contributions des États membres
au 13 janvier 2009

État membre	<i>Montant en USD¹</i>	
Afrique du Sud	500 000	
Allemagne	70 000 000	2
Arabie saoudite	50 000 000	3
Autriche	16 800 000	4
Azerbaïdjan	100 000	*
Bangladesh	600 000	
Belgique	55 724 726	5
Bésil	13 360 000	
Cameroun	800 000 - 1 000 000	6
Chine	22 000 000	
Danemark	15 306 122	7
Égypte	3 000 000	
Équateur	50 000	
Espagne	53 288 672 - 60 901 340	8
États-Unis	90 000 000	9
Finlande	18 270 402	
France	53 288 672	
Inde	25 000 000	
Italie	80 000 000	4
Japon	60 000 000	
Luxembourg	2 400 000	10
Madagascar	200 000	
Niger	50 000	
Nigéria	15 000 000	
Norvège	45 500 000	4
Pakistan	8 000 000	
Pays-Bas	75 000 000	11
République arabe syrienne	500 000	
Royaume-Uni	65 000 000	12
Suède	57 978 484	13
Suisse	20 119 014	
Turquie	1 200 000	4
Yémen	1 000 000	
Total	920 036 092 - 927 848 760	**

¹ Calculé en USD en appliquant le taux de change moyen indiqué au paragraphe 16 de la présente résolution.

² La contribution de l'Allemagne dépend de ce qui suit: i) sous réserve de l'entrée en vigueur de la loi de finances fédérale de 2009 et d'approbation parlementaire; ii) le montant annoncé ne dépassera pas 6,5% du montant total des contributions annoncées par les États membres au moment de l'entrée en vigueur de la huitième reconstitution; iii) l'unité d'obligation sera déterminée par le Gouvernement allemand au plus tard lors du dépôt de son instrument de contribution.

³ La contribution du Royaume d'Arabie saoudite, d'un montant de 50 millions d'USD, comprend 20 millions d'USD au titre de sa contribution ordinaire à la huitième reconstitution et une contribution complémentaire de 30 millions d'USD à la reconstitution, qui sera utilisée pour accroître la production vivrière des pays à faible revenu.

⁴ Sous réserve d'approbation parlementaire.

⁵ L'annonce de la Belgique comprend une contribution de 21 millions d'EUR aux ressources ordinaires. La Belgique a en outre fait part de son intention de verser une contribution complémentaire au Fonds belge de survie d'un montant au moins équivalent à celui versé à la septième reconstitution (soit 15,6 millions d'EUR), sous réserve d'approbation parlementaire.

⁶ Le Cameroun a indiqué qu'il annoncerait une contribution de l'ordre de 800 000 USD à 1,0 million d'USD. Le montant exact sera communiqué à une date ultérieure.

⁷ La contribution annoncée par le Danemark, qui s'élève à 75 millions de DKK pour la huitième reconstitution, doit être soumise à l'approbation du Conseil de la coopération internationale pour le développement.

⁸ L'Espagne a indiqué qu'elle annoncerait une contribution de l'ordre de 35 millions d'EUR à 40 millions d'EUR. Le montant exact sera communiqué à une date ultérieure.

⁹ Sous réserve d'approbation au titre de la procédure budgétaire et de l'allocation des crédits par le Congrès.

¹⁰ La contribution annoncée par le Luxembourg s'élève à 0,2% du niveau cible convenu.

¹¹ Les Pays-Bas s'engagent à verser une contribution de 75 millions d'USD au maximum à la huitième reconstitution, sur la base de l'objectif de 1,2 milliard d'USD. Si le niveau cible est revu à la baisse les Pays-Bas se réservent le droit de réduire d'autant la contribution annoncée, de manière à ce qu'elle ne dépasse pas 6,25% de l'objectif.

¹² La contribution annoncée par le Royaume-Uni dépendra de la performance par rapport aux engagements pris dans le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources conformément à ce qui est indiqué au paragraphe 5 c) de la présente résolution.

¹³ La contribution annoncée par la Suède ne dépassera pas 360 millions de SEK et devrait correspondre à pas plus de 5,4% du montant total des annonces de contribution.

* Montant payé sous forme d'avance sur contribution, mais aucune annonce de contribution n'a encore été reçue.

** Les montants totaux pour la huitième reconstitution correspondent aux contributions annoncées à ce jour. Toutefois, un certain nombre de pays n'ont pas encore annoncé leur contribution. Un certain nombre de pays ont par ailleurs donné des indications quant aux montants qu'ils engageraient, dans l'attente de la confirmation formelle du montant exact de leur contribution. Le présent tableau sera mis à jour régulièrement pour tenir compte des contributions additionnelles annoncées.

Huitième reconstitution

Contributions des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la huitième reconstitution			
	Montant cumulé des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à sixième)		Septième reconstitution ²		Unité d'obligation ³ B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD ⁴ B-3	Équivalent en DTS ⁵ B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements ¹ A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ¹ A-4				
Afghanistan					USD			
Afrique du Sud	500 000	500 000			USD	500 000	500 000	311 750
Albanie	30 000	30 000	10 000	10 000	USD			
Algérie	51 330 000	51 330 000	1 100 000	1 100 000	USD			
Allemagne	282 462 671	282 462 671	40 000 000	26 000 000		⁶	70 000 000	43 645 000
Angola	260 000	260 000			USD			
Antigua-et-Barbuda	7 000				USD			
Arabie saoudite	379 778 000	379 778 000	10 000 000	10 000 000	USD	20 000 000 ⁷	20 000 000	12 470 000
Argentine	7 900 000	7 900 000	2 000 000		USD			
Arménie	11 200	11 199	7 466	7 466	USD			
Autriche	40 676 757	40 676 757	10 800 000	10 800 000	EUR	11 034 240 ⁸	16 800 000	10 474 800
Azerbaïdjan	100 000	100 000			USD	100 000	100 000	62 350
Bahamas					USD			
Bangladesh	3 049 999	3 050 000	600 000	600 000	USD	600 000	600 000	374 100
Barbade	10 000	10 000			USD			
Belgique	71 695 129	71 695 129	12 044 199	8 029 466	EUR	21 000 000 ⁹	31 973 203	19 935 292
Belize	205 333	205 333			USD			
Bénin	200 000	196 850			USD			
Bhoutan	105 000	105 000	30 000	30 000	USD			
Bolivie	1 250 000	1 200 000	300 000		USD			
Bosnie-Herzégovine			75 000	75 000	USD			
Botswana	335 000	335 000	75 000	50 000	USD			
Brésil	42 748 903	42 748 903	7 916 263	7 916 263	USD	13 360 000	13 360 000	8 329 960
Burkina Faso	166 043	166 043	100 000	100 000	USD			
Burundi	69 861	69 861	10 000	10 000	USD			
Cambodge	420 000	420 000	210 000	210 000	USD			
Cameroun	889 574	889 574	793 713	793 713	USD	525 440 - 656 800 ¹⁰	800 000 - 1 000 000	498 800 - 623 500
Canada	175 936 291	175 936 291	30 600 000	30 600 000	CAD			
Cap-Vert	46 000	26 000			USD			
Chili	700 000	700 000	100 000	100 000	USD			

Huitième reconstitution Contributions des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la huitième reconstitution			
	Montant cumulé des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à sixième)		Septième reconstitution ²		Unité d'obligation ³	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ⁴	Équivalent en DTS ⁵
	Annonces de contribution A-1	Versements ¹ A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ¹ A-4				
Chine	40 700 000	40 700 000	16 000 000	11 000 000	USD	22 000 000	22 000 000	13 717 000
Chypre	162 000	162 000	30 000	30 000	USD			
Colombie	470 000	470 000	170 381	170 381	USD			
Comores	25 000				USD			
Congo	635 553	535 553	300 000	300 000	USD			
Costa Rica	90 000				USD			
Côte d'Ivoire	3 003 707	1 558 822			USD			
Croatie					USD			
Cuba	500 000				USD			
Danemark	109 329 315	109 329 315	9 883 702	6 589 135	DKK	75 000 000 ¹¹	15 306 122	9 543 367
Djibouti	31 000	6 000			USD			
Dominique	54 987	54 987			USD			
Égypte	14 000 000	14 000 000	3 000 000	3 000 000	USD	3 000 000	3 000 000	1 870 500
El Salvador	100 000	100 000			USD			
Émirats arabes unis	51 180 000	51 180 000	1 000 000	650 000	USD			
Équateur	790 993	790 993			USD	50 000	50 000	31 175
Érythrée	20 000	20 000	10 000		USD			
Espagne	12 341 159	12 341 159	29 465 930	29 465 930	EUR	35 000 000 - 40 000 000 ¹²	53 288 672 - 60 901 340	33 225 487 - 37 971 985
États-Unis	647 674 400	647 215 061	54 000 000	32 775 617	USD	90 000 000 ¹³	90 000 000	56 115 000
Éthiopie	190 869	190 869	30 000	30 000	USD			
Ex-République yougoslave de Macédoine					USD			
Fidji	230 000	194 229	10 000	10 000	USD			
Finlande	33 693 397	33 693 397	8 000 000	4 910 988	EUR	12 000 000	18 270 402	11 391 596
France	203 527 915	203 527 915	29 465 930	19 643 953	EUR	35 000 000	53 288 672	33 225 487
Gabon	5 594 566	3 296 894	14 542	14 542	USD			
Gambie	45 086	45 086			USD			
Géorgie	10 000				USD			
Ghana	1 266 487	1 266 487	400 000	400 000	USD			
Grèce	2 950 000	2 950 000	1 246 163	1 246 163	EUR			
Grenade	81 000	75 000			USD			

Huitième reconstitution Contributions des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la huitième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à sixième)		Septième reconstitution ²		Unité d'obligation ³	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ⁴	Équivalent en DTS ⁵
	Annonces de contribution A-1	Versements ¹ A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ¹ A-4				
Guatemala	793 022	770 354	250 000		USD			
Guinée	240 000	240 000	70 000	70 000	USD			
Guinée équatoriale	10 000				USD			
Guinée-Bissau	55 000	30 000			USD			
Guyana	635 379	635 379			USD			
Haïti	130 000	107 118			USD			
Honduras	801 356	801 356			USD			
Îles Cook	5 000	5 000			USD			
Îles Marshall [#]								
Îles Salomon	35 000	10 000			USD			
Inde	55 249 313	55 249 313	17 000 000	11 000 000	USD	25 000 000	25 000 000	15 587 500
Indonésie	41 959 000	41 959 000	5 000 000	3 000 000	USD			
Iran (République islamique d')	167 995 000	13 825 500			USD			
Iraq	53 099 000	6 283 200	2 000 000	1 340 000	USD			
Irlande	6 453 440	6 453 440	8 460 658	6 005 164	EUR			
Islande	5 000	5 000	300 000	300 000	USD			
Israël	450 000	300 000			USD			
Italie	205 866 505	205 866 505	51 005 525		EUR	52 544 000 ⁸	80 000 000	49 880 000
Jamahiriya arabe libyenne	88 099 000	45 913 057			USD			
Jamaïque	325 229	325 229			USD			
Japon	279 746 637	279 746 637	33 000 000	33 000 000	JPY	6 375 300 000	60 000 000	37 410 000
Jordanie	740 000	740 000	100 000	100 000	USD			
Kazakhstan					USD			
Kenya	3 688 897	3 688 897	100 000	66 117	USD			
Kirghizistan					USD			
Kiribati	5 000	5 000			USD			
Koweït	153 041 000	153 041 000	8 000 000	8 000 000	USD			
Lesotho	282 908	282 908	100 000	100 000	USD			
Liban	115 000	115 000	80 000	80 000	USD			
Libéria	89 000	39 000			USD			

Huitième reconstitution

Contributions des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la huitième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à sixième)		Septième reconstitution ²		Unité d'obligation ³	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation	Montant en USD ⁴	Équivalent en DTS ⁵
	Annonces de contribution A-1	Versements ¹ A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ¹ A-4				
Luxembourg	2 470 820	2 470 820	798 036	798 036	EUR	1 576 320 ¹⁴	2 400 000	1 496 400
Madagascar	279 712	279 712	97 035	97 035	USD	200 000	200 000	124 700
Malaisie	1 000 000	1 000 000	125 000	125 000	USD			
Malawi	133 346	73 346			USD			
Maldives	51 000	51 000			USD			
Mali	60 721	60 721	127 031	127 031	USD			
Malte	54 985	54 985			USD			
Maroc	5 800 000	5 800 000	300 000	300 000	USD			
Maurice	270 000	270 000			USD			
Mauritanie	135 000	22 828			USD			
Mexique	29 753 165	29 753 166	3 000 000	2 000 000	USD			
Mongolie	2 000				USD			
Mozambique	320 000	320 000	80 000	80 000	USD			
Myanmar	250 000	250 000			USD			
Namibie	340 000	340 000	20 000	20 000	USD			
Népal	160 000	160 000			USD			
Nicaragua	98 571	98 571	20 000	20 000	USD			
Niger	244 651	184 586	50 000		USD	50 000	50 000	31 175
Nigéria	101 459 000	101 458 999	5 000 000	4 710 666	USD	15 000 000	15 000 000	9 352 500
Nioué					USD			
Norvège	147 623 977	147 623 977	32 410 000	21 604 394	NOK	240 135 350 ⁸	45 500 000	28 369 250
Nouvelle-Zélande	9 555 336	9 555 336			NZD			
Oman	200 000	200 000	50 000	50 000	USD			
Ouganda	445 000	245 000	45 000	45 000	USD			
Pakistan	9 600 000	9 600 000	4 000 000	4 000 000	USD	8 000 000	8 000 000	4 988 000
Panama	166 365	166 365	33 200	24 900	USD			
Papouasie-Nouvelle-Guinée	170 000	170 000			USD			
Paraguay	704 842	616 937			USD			
Pays-Bas	192 728 206	192 728 206	39 287 907	39 287 907	EUR	49 260 000 ¹⁵	75 000 000	46 762 500
Pérou	760 000	760 000	200 000	200 000	USD			

Huitième reconstitution

Contributions des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la huitième reconstitution			
	Montant cumulé des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à sixième)		Septième reconstitution ²		Unité d'obligation ³ B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD ⁴ B-3	Équivalent en DTS ⁵ B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements ¹ A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ¹ A-4				
Philippines	1 600 000	1 600 000	200 000	23 864	USD			
Portugal	3 250 001	3 250 001	1 071 429	1 071 429	EUR			
Qatar	29 980 037	29 980 037	10 000 000	10 000 000	USD			
République arabe syrienne	700 000	700 000	350 000	350 000	USD	500 000	500 000	311 750
République centrafricaine	82 127	19 521			USD			
République de Corée	10 090 000	10 090 000	3 000 000	2 000 000	USD			
République démocratique du Congo	1 180 000	1 180 000	200 000		USD			
République démocratique populaire lao	204 000	154 000	51 000		USD			
République de Moldova	6 100	6 100	13 000	13 000	USD			
République dominicaine	270 000	83 551			USD			
République populaire démocratique de Corée	850 000	250 000	20 000		USD			
République-Unie de Tanzanie	303 882	263 941	60 000	56 505	USD			
Roumanie	150 000	150 000	100 000	50 000	USD			
Royaume-Uni	176 702 033	170 612 826	50 000 000	17 500 000	GBP	33 852 000 ¹⁶	65 000 000	40 527 500
Rwanda	163 851	163 851	7 300		USD			
Sainte-Lucie	22 000	22 000			USD			
Saint-Kitts-et-Nevis	20 000	20 000			USD			
Saint-Vincent-et-les Grenadines					USD			
Samoa	50 000	50 000			USD			
Sao Tomé-et-Principe	10 000				USD			
Sénégal	272 707	272 707	113 369	113 369	USD			
Seychelles	19 667	19 667			USD			
Sierra Leone	18 430	18 430			USD			
Somalie	20 000	10 000			USD			
Soudan	776 810	776 810	250 000		USD			
Sri Lanka	6 602 001	6 602 001	1 001 000	334 000	USD			
Suède	175 604 382	175 604 382	33 169 728	33 169 728	SEK	360 000 000 ¹⁷	57 978 484	36 149 584
Suisse	78 593 175	78 593 175	16 900 531	11 254 656	CHF	21 300 000	20 119 014	12 544 205
Suriname	150 000				USD			
Swaziland	238 329	238 329	34 800	34 800	USD			

Huitième reconstitution Contributions des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Contributions précédentes (USD)				B. Annonces de contribution à la huitième reconstitution			
	Montant cumulatif des contributions en monnaies convertibles aux reconstitutions du FIDA (initiale à sixième)		Septième reconstitution ²		Unité d'obligation ³ B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD ⁴ B-3	Équivalent en DTS ⁵ B-4
	Annonces de contribution A-1	Versements ¹ A-2	Annonces de contribution A-3	Versements ¹ A-4				
Tadjikistan	400	400	400	400	USD			
Tchad	30 000		30 000		USD			
Thaïlande	750 000	750 000	150 000	150 000	USD			
Timor-Leste					USD			
Togo	81 491	31 491			USD			
Tonga	55 000	55 000			USD			
Trinité-et-Tobago	100 000				USD			
Tunisie	2 581 727	2 518 396	600 000	400 000	USD			
Turquie	15 307 523	15 307 523	900 000	900 000	USD	1 200 000 ⁸	1 200 000	748 200
Uruguay	325 000	325 000	100 000	100 000	USD			
Venezuela (République bolivarienne du)	174 689 000	174 689 000	15 000 000	15 000 000	USD			
Viet Nam	1 103 000	1 103 000	500 000	300 000	USD			
Yémen	1 900 000	1 784 316	600 000	591 609	USD	1 000 000	1 000 000	623 500
Zambie	420 116	293 589	100 000	100 000	USD			
Zimbabwe	2 103 074	2 103 074			USD			
Total**	4 441 707 441	4 184 950 945	615 430 237	436 733 227	—	—	866 284 570 - 874 097 238**	540 129 669 - 545 000 868**

Contributions complémentaires aux reconstitutions

État membre	A. Contributions précédentes (USD) ***				B. Annonces de contributions à la huitième reconstitution			
	Quatrième à sixième reconstitution		Septième reconstitution ²		Unité d'obligation ³ B-1	Montant de la contribution dans l'unité d'obligation B-2	Montant en USD ⁴ B-3	Equivalent en DTS ⁵ B-4
	Annonces de contribution	Versements ¹	Annonces de contribution	Versements ¹				
Arabie saoudite					USD	30 000 000 ⁷	30 000 000	18 705 000
Belgique	56 415 563	56 415 563	19 152 855	2 421 240	EUR	15 600 000 ⁹	23 751 523	14 809 074
Canada	1 284 357	1 284 357			CAD			
Inde	1 000 000				USD			
Italie	3 874 193	3 874 193			EUR			
Luxembourg	818 409	818 409			EUR			
Pays-Bas	15 312 075	15 312 075			EUR			
Royaume-Uni	10 000 000	7 611 509			GBP			
Suède			6 830 536		SEK			
Total**	88 704 597	85 316 106	25 983 391	2 421 240	—	—	53 751 523**	33 514 074**
Total reconstitution**	4 530 412 038	4 270 267 051	641 413 627	439 154 467	—	—	920 036 092 - 927 848 760**	573 643 743 - 578 514 942**

¹ Paiements en espèces et billets à ordre à l'exclusion des provisions comptables au titre de l'encaissement de billets à ordre au moment du tirage.

² Conformément à la résolution 141/XXIX sur la septième reconstitution des ressources du FIDA.

³ Les abréviations ci-après sont utilisées pour les monnaies:

CAD: dollar canadien	GBP: livre sterling	DTS: droit de tirage spécial
CHF: franc suisse	JPY: yen japonais	SEK: couronne suédoise
DKK: couronne danoise	NOK: couronne norvégienne	USD: dollar des États-Unis
EUR: euro	NZD: dollar néo-zélandais	

⁴ Calculé en USD en appliquant le taux de change moyen indiqué au paragraphe 16 de la présente résolution.

⁵ Calculé à partir du montant en USD en appliquant le taux de change moyen USD/DTS du Fonds monétaire international (FMI) pour la période allant du 1^{er} avril au 30 septembre 2008.

⁶ La contribution de l'Allemagne dépend de ce qui suit: i) sous réserve de l'entrée en vigueur de la loi de finances fédérale de 2009 et d'approbation parlementaire; ii) le montant annoncé ne dépassera pas 6,5% du montant total des contributions annoncées par les États membres au moment de l'entrée en vigueur de la huitième reconstitution; iii) l'unité d'obligation sera déterminée par le Gouvernement allemand au plus tard lors du dépôt de son instrument de contribution.

⁷ La contribution du Royaume d'Arabie saoudite, d'un montant de 50 millions d'USD, comprend 20 millions d'USD au titre de sa contribution ordinaire à la huitième reconstitution et une contribution complémentaire de 30 millions d'USD à la reconstitution, qui sera utilisée pour accroître la production vivrière des pays à faible revenu.

⁸ Sous réserve d'approbation parlementaire.

⁹ L'annonce de la Belgique comprend une contribution de 21 millions d'EUR aux ressources ordinaires. La Belgique a en outre fait part de son intention de verser une contribution complémentaire au Fonds belge de survie, d'un montant au moins équivalent à celui versé à la septième reconstitution (soit 15,6 millions d'EUR), sous réserve d'approbation parlementaire.

¹⁰ Le Cameroun a indiqué qu'il annoncerait une contribution de l'ordre de 800 000 USD à 1,0 million d'USD. Le montant exact sera communiqué à une date ultérieure.

¹¹ La contribution annoncée par le Danemark, qui s'élève à 75 millions de DKK pour la huitième reconstitution, doit être soumise à l'approbation du Conseil de la coopération internationale pour le développement.

¹² L'Espagne a indiqué qu'elle annoncerait une contribution de l'ordre de 35 millions d'EUR à 40 millions d'EUR. Le montant exact sera communiqué à une date ultérieure.

¹³ Sous réserve d'approbation au titre de la procédure budgétaire et de l'allocation des crédits par le Congrès.

¹⁴ La contribution annoncée par le Luxembourg s'élève à 0,2% du niveau cible convenu.

¹⁵ Les Pays-Bas s'engagent à verser une contribution de 75 millions d'USD au maximum à la huitième reconstitution, sur la base de l'objectif de 1,2 milliard d'USD. Si le niveau cible est revu à la baisse, les Pays-Bas se réservent le droit de réduire d'autant la contribution annoncée, de manière à ce qu'elle ne dépasse pas 6,25% de l'objectif.

¹⁶ La contribution annoncée par le Royaume-Uni dépendra de la performance par rapport aux engagements pris dans le rapport de la Consultation sur la huitième reconstitution des ressources, conformément à ce qui est indiqué au paragraphe 5 c) de la présente résolution.

¹⁷ La contribution annoncée par la Suède ne dépassera pas 360 millions de SEK et devrait correspondre à pas plus de 5,4% du montant total des annonces de contribution.

Cet État a demandé à être admis à la qualité de membre du FIDA. Le Conseil des gouverneurs prendra une décision à ce sujet à sa trente-deuxième session.

* Montant payé sous forme d'avance sur contribution, mais aucune annonce de contribution n'a encore été reçue.

** Les montants totaux pour la huitième reconstitution correspondent aux contributions annoncées à ce jour. Toutefois, un certain nombre de pays n'ont pas encore annoncé leur contribution. Un certain nombre de pays ont par ailleurs donné des indications quant aux montants qu'ils engageraient, dans l'attente de la confirmation formelle du montant exact de leur contribution. Le présent tableau sera mis à jour régulièrement pour tenir compte des contributions additionnelles annoncées.

*** Il n'y avait pas de contributions complémentaires avant la quatrième reconstitution.

Modalités d'utilisation du pouvoir d'engagement anticipé

1. Le pouvoir d'engagement anticipé (PEA) a pour principal objet de compenser les déficits de ressources engageables pour des prêts et des dons, qui peuvent apparaître au cours d'une année.
2. Le Conseil d'administration s'assure que le montant des ressources engageables au titre du PEA et les besoins de décaissement correspondants restent dans les limites de la prudence, en se fondant sur des hypothèses modérées et en prévoyant une marge pour les arriérés de paiement attendus sur les remboursements de prêts. Des projections lui sont communiquées concernant les engagements à effectuer au titre du PEA (remboursement de prêts et décaissements prévus), avec la marge de sécurité nécessaire pour que les disponibilités du Fonds soient toujours suffisantes pour couvrir ses besoins de décaissement.
3. Le PEA ne peut être utilisé que si les ressources disponibles pour engagement (à savoir les ressources additionnelles nettes reçues ou acquises l'année précédente, plus les ressources inutilisées et reportées) sont insuffisantes pour mener à bien le programme de prêts approuvé pour toute année donnée.
4. Le PEA ne peut être utilisé que pour des engagements se rapportant à des prêts et à des dons.
5. Le Président du Fonds s'assure de la mise en place des mécanismes comptables nécessaires pour indiquer dans chaque cas le niveau des engagements pris au titre du PEA et les rentrées des prêts qui seront affectées aux décaissements découlant de ces engagements.
6. Le Président du Fonds s'assure de la mise en place de procédures comptables pour qu'une fois un engagement de prêt ou de don effectué au moyen du PEA, les décaissements correspondants soient défalqués des rentrées des prêts ultérieurement encaissées afin d'éviter les doubles comptages.
7. Le Conseil d'administration approuve à chacune de ses sessions le montant total des engagements de ressources à effectuer au titre du PEA. En aucun cas le montant maximum rendu disponible au moyen du PEA pendant la période de reconstitution ne peut dépasser sept années des rentrées attendues pour cette période.
8. Le Président du Fonds fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur la situation des ressources disponibles pour engagement, y compris au titre du PEA. Son rapport indique en détail les ressources disponibles pour engagement qui proviennent d'avoirs détenus en monnaies librement convertibles (contributions des États membres, placements, etc.) moins les exigibilités, les engagements déjà effectués, l'encours des engagements effectués au titre du PEA et leur montant cumulatif, le montant des engagements au titre du PEA transférés sur les ressources ordinaires, et le montant des ressources susceptibles d'être utilisées ultérieurement au titre du PEA, avec des calculs et des hypothèses détaillés.
9. L'utilisation du PEA est soumise à l'examen du Commissaire aux comptes dont les conclusions à cet égard sont prises en considération dans le cadre de la vérification annuelle des états financiers du Fonds. Le Comité d'audit du Conseil d'administration étudie de la même manière le rapport du Commissaire aux comptes sur le PEA et son rapport sur les états financiers du Fonds.

Huitième reconstitution

Voix des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions	D. Voix de la huitième reconstitution				
	A-1 Voix de membre	A-2 Voix de contribution ¹	A-3 Total des voix	B-1 Voix de membre	B-2 Voix de contribution ¹	B-3 Total des voix		D-1 Voix de membre	Voix de contribution ¹		D-4 Total des voix effectives	E. Total des voix effectives ³
									D-2 potentielles ²	D-3 effectives		
Afghanistan	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934				7,934	
Afrique du Sud	4,817	0,000	4,817	3,117	0,187	3,304	8,121				8,121	
Albanie	4,817	0,000	4,817	3,117	0,016	3,133	7,950				7,950	
Algérie	4,817	17,324	22,141	3,117	1,183	4,300	26,441				26,441	
Allemagne	4,817	61,658	66,475	3,117	52,039	55,156	121,631				121,631	
Angola	4,817	0,007	4,824	3,117	0,089	3,206	8,030				8,030	
Antigua-et-Barbuda	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934				7,934	
Arabie saoudite	4,817	127,108	131,925	3,117	10,760	13,877	145,802				145,802	
Argentine	4,817	1,712	6,529	3,117	1,135	4,252	10,781				10,781	
Arménie	4,817	0,000	4,817	3,117	0,008	3,124	7,942				7,942	
Autriche	4,817	7,109	11,926	3,117	12,835	15,952	27,878				27,878	
Azerbaïdjan	4,817	0,000	4,817	3,117	0,036	3,153	7,970				7,970	
Bahamas	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934				7,934	
Bangladesh	4,817	0,437	5,254	3,117	0,963	4,080	9,334				9,334	
Barbade	4,817	0,001	4,818	3,117	0,003	3,119	7,938				7,938	
Belgique	4,817	15,300	20,117	3,117	14,311	17,428	37,544				37,544	
Belize	4,817	0,037	4,854	3,117	0,038	3,155	8,009				8,009	
Bénin	4,817	0,017	4,835	3,117	0,054	3,170	8,005				8,005	
Bhoutan	4,817	0,009	4,826	3,117	0,044	3,161	7,987				7,987	
Bolivie	4,817	0,105	4,922	3,117	0,335	3,451	8,373				8,373	
Bosnie-Herzégovine	4,817	0,000	4,817	3,117	0,037	3,154	7,971				7,971	
Botswana	4,817	0,030	4,847	3,117	0,117	3,234	8,081				8,081	
Brésil	4,817	6,639	11,456	3,117	12,711	15,828	27,284				27,284	
Burkina Faso	4,817	0,010	4,828	3,117	0,099	3,216	8,044				8,044	
Burundi	4,817	0,024	4,841	3,117	0,005	3,122	7,963				7,963	
Cambodge	4,817	0,000	4,817	3,117	0,259	3,375	8,193				8,193	
Cameroun	4,817	0,119	4,936	3,117	0,590	3,707	8,643				8,643	
Canada	4,817	37,323	42,140	3,117	40,609	43,726	85,866				85,866	
Cap-Vert	4,817	0,004	4,821	3,117	0,006	3,122	7,943				7,943	
Chili	4,817	0,037	4,854	3,117	0,270	3,387	8,241				8,241	

Huitième reconstitution Voix des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions	D. Voix de la huitième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution ¹		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution ¹	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution ¹	Total des voix			Voix de potentielles ²	Voix de effectives		
Chine	4,817	4,088	8,905	3,117	16,166	19,283	28,188					28,188
Chypre	4,817	0,030	4,847	3,117	0,043	3,159	8,007					8,007
Colombie	4,817	0,024	4,842	3,117	0,232	3,349	8,191					8,191
Comores	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Congo	4,817	0,081	4,898	3,117	0,256	3,373	8,271					8,271
Costa Rica	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Côte d'Ivoire	4,817	0,175	4,992	3,117	0,396	3,513	8,505					8,505
Croatie	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Cuba	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Danemark	4,817	11,578	16,395	3,117	31,625	34,741	51,137					51,137
Djibouti	4,817	0,002	4,819	3,117	0,000	3,117	7,936					7,936
Dominique	4,817	0,016	4,833	3,117	0,004	3,121	7,953					7,953
Égypte	4,817	1,747	6,564	3,117	4,817	7,934	14,498					14,498
El Salvador	4,817	0,035	4,852	3,117	0,000	3,117	7,969					7,969
Émirats arabes unis	4,817	16,835	21,652	3,117	1,434	4,551	26,203					26,203
Équateur	4,817	0,137	4,954	3,117	0,150	3,267	8,221					8,221
Érythrée	4,817	0,000	4,817	3,117	0,007	3,124	7,941					7,941
Espagne	4,817	2,237	7,054	3,117	16,650	19,767	26,821					26,821
États-Unis	4,817	189,617	194,434	3,117	54,747	57,863	252,297					252,297
Éthiopie	4,817	0,035	4,852	3,117	0,048	3,165	8,017					8,017
Ex-République yougoslave de Macédoine	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Fidji	4,817	0,045	4,862	3,117	0,029	3,146	8,008					8,008
Finlande	4,817	7,710	12,527	3,117	6,721	9,838	22,364					22,364
France	4,817	45,570	50,387	3,117	36,838	39,955	90,342					90,342
Gabon	4,817	1,082	5,899	3,117	0,079	3,196	9,095					9,095
Gambie	4,817	0,007	4,824	3,117	0,009	3,126	7,950					7,950
Géorgie	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Ghana	4,817	0,128	4,945	3,117	0,531	3,648	8,593					8,593
Grèce	4,817	0,402	5,219	3,117	1,280	4,397	9,616					9,616
Grenade	4,817	0,009	4,826	3,117	0,019	3,135	7,961					7,961

Huitième reconstitution Voix des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions	D. Voix de la huitième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution ¹		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution ¹	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution ¹	Total des voix			Voix de membre	D-2 potentielles ²		
Guatemala	4,817	0,087	4,904	3,117	0,196	3,312	8,217					8,217
Guinée	4,817	0,042	4,859	3,117	0,078	3,195	8,054					8,054
Guinée équatoriale	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Guinée-Bissau	4,817	0,010	4,828	3,117	0,000	3,117	7,944					7,944
Guyana	4,817	0,073	4,890	3,117	0,157	3,273	8,164					8,164
Haiti	4,817	0,037	4,855	3,117	0,000	3,117	7,971					7,971
Honduras	4,817	0,119	4,936	3,117	0,173	3,290	8,226					8,226
Îles Cook	4,817	0,000	4,817	3,117	0,002	3,119	7,936					7,936
Îles Marshall	#											
Îles Salomon	4,817	0,003	4,821	3,117	0,000	3,117	7,937					7,937
Inde	4,817	6,726	11,543	3,117	18,732	21,849	33,392					33,392
Indonésie	4,817	5,926	10,743	3,117	10,832	13,948	24,691					24,691
Iran (République islamique d')	4,817	4,831	9,648	3,117	0,000	3,117	12,765					12,765
Iraq	4,817	2,195	7,012	3,117	0,657	3,774	10,786					10,786
Irlande	4,817	1,208	6,025	3,117	4,057	7,174	13,199					13,199
Islande	4,817	0,000	4,817	3,117	0,149	3,266	8,083					8,083
Israël	4,817	0,052	4,869	3,117	0,056	3,173	8,042					8,042
Italie	4,817	37,201	42,018	3,117	36,821	39,938	81,956					81,956
Jamahiriya arabe libyenne	4,817	16,043	20,860	3,117	0,000	3,117	23,976					23,976
Jamaïque	4,817	0,061	4,878	3,117	0,056	3,173	8,051					8,051
Japon	4,817	63,508	68,325	3,117	52,630	55,747	124,071					124,071
Jordanie	4,817	0,089	4,906	3,117	0,230	3,347	8,253					8,253
Kazakhstan	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Kenya	4,817	0,901	5,718	3,117	0,447	3,564	9,282					9,282
Kirghizistan	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Kiribati	4,817	0,000	4,817	3,117	0,002	3,119	7,936					7,936
Koweït	4,817	45,787	50,604	3,117	12,090	15,206	65,811					65,811
Lesotho	4,817	0,046	4,864	3,117	0,105	3,222	8,085					8,085
Liban	4,817	0,009	4,826	3,117	0,073	3,190	8,015					8,015
Libéria	4,817	0,014	4,831	3,117	0,000	3,117	7,947					7,947

Huitième reconstitution Voix des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions	D. Voix de la huitième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution ¹		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution ¹	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution ¹	Total des voix			Voix de membre	D-2 potentielles ²		
Luxembourg	4,817	0,412	5,229	3,117	0,870	3,987	9,216					9,216
Madagascar	4,817	0,035	4,852	3,117	0,114	3,231	8,083					8,083
Malaisie	4,817	0,000	4,817	3,117	0,434	3,550	8,367					8,367
Malawi	4,817	0,026	4,843	3,117	0,000	3,117	7,959					7,959
Maldives	4,817	0,009	4,826	3,117	0,009	3,126	7,952					7,952
Mali	4,817	0,010	4,827	3,117	0,074	3,191	8,018					8,018
Malte	4,817	0,005	4,822	3,117	0,015	3,132	7,954					7,954
Maroc	4,817	1,048	5,865	3,117	1,194	4,311	10,176					10,176
Maurice	4,817	0,030	4,847	3,117	0,070	3,186	8,033					8,033
Mauritanie	4,817	0,008	4,825	3,117	0,000	3,117	7,942					7,942
Mexique	4,817	7,251	12,068	3,117	4,327	7,444	19,512					19,512
Mongolie	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Mozambique	4,817	0,028	4,845	3,117	0,128	3,245	8,090					8,090
Myanmar	4,817	0,087	4,904	3,117	0,000	3,117	8,021					8,021
Namibie	4,817	0,007	4,824	3,117	0,129	3,246	8,070					8,070
Népal	4,817	0,021	4,838	3,117	0,037	3,153	7,991					7,991
Nicaragua	4,817	0,013	4,831	3,117	0,032	3,149	7,979					7,979
Niger	4,817	0,064	4,882	3,117	0,000	3,117	7,998					7,998
Nigéria	4,817	30,210	35,027	3,117	7,887	11,003	46,030					46,030
Nioué	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Norvège	4,817	29,950	34,767	3,117	33,520	36,637	71,404					71,404
Nouvelle-Zélande	4,817	2,434	7,251	3,117	0,978	4,095	11,346					11,346
Oman	4,817	0,052	4,869	3,117	0,042	3,159	8,029					8,029
Ouganda	4,817	0,038	4,856	3,117	0,072	3,189	8,045					8,045
Pakistan	4,817	1,258	6,075	3,117	4,192	7,309	13,384					13,384
Panama	4,817	0,023	4,840	3,117	0,049	3,166	8,006					8,006
Papouasie-Nouvelle-Guinée	4,817	0,059	4,876	3,117	0,000	3,117	7,993					7,993
Paraguay	4,817	0,070	4,887	3,117	0,156	3,273	8,160					8,160
Pays-Bas	4,817	41,456	46,273	3,117	46,628	49,745	96,018					96,018
Pérou	4,817	0,056	4,873	3,117	0,321	3,438	8,311					8,311

Huitième reconstitution

Voix des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions	D. Voix de la huitième reconstitution				
	A-1	A-2	A-3	B-1	B-2	B-3		D-1	Voix de contribution ¹		D-4	E.
	Voix de membre	Voix de contribution ¹	Total des voix	Voix de membre	Voix de contribution ¹	Total des voix		Voix de membre	D-2 potentielles ²	D-3 effectives	Total des voix effectives	Total des voix effectives ³
Philippines	4,817	0,280	5,097	3,117	0,313	3,430	8,527					8,527
Portugal	4,817	0,349	5,166	3,117	1,362	4,479	9,645					9,645
Qatar	4,817	10,126	14,943	3,117	5,263	8,379	23,322					23,322
République arabe syrienne	4,817	0,000	4,817	3,117	0,431	3,548	8,365					8,365
République centrafricaine	4,817	0,007	4,824	3,117	0,000	3,117	7,941					7,941
République de Corée	4,817	0,905	5,722	3,117	3,769	6,886	12,608					12,608
République démocratique du Congo	4,817	0,360	5,177	3,117	0,054	3,171	8,348					8,348
République démocratique populaire lao	4,817	0,001	4,818	3,117	0,057	3,173	7,991					7,991
République de Moldova	4,817	0,000	4,817	3,117	0,009	3,125	7,942					7,942
République dominicaine	4,817	0,009	4,826	3,117	0,022	3,139	7,965					7,965
République populaire démocratique de Corée	4,817	0,000	4,817	3,117	0,076	3,192	8,010					8,010
République-Unie de Tanzanie	4,817	0,031	4,848	3,117	0,093	3,210	8,058					8,058
Roumanie	4,817	0,000	4,817	3,117	0,079	3,196	8,013					8,013
Royaume-Uni	4,817	33,086	37,904	3,117	36,871	39,988	77,891					77,891
Rwanda	4,817	0,044	4,861	3,117	0,015	3,131	7,992					7,992
Sainte-Lucie	4,817	0,004	4,821	3,117	0,004	3,121	7,942					7,942
Saint-Kitts-et-Nevis	4,817	0,003	4,821	3,117	0,004	3,121	7,941					7,941
Saint-Vincent-et-les Grenadines	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Samoa	4,817	0,012	4,829	3,117	0,006	3,122	7,952					7,952
Sao Tomé-et-Principe	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Sénégal	4,817	0,032	4,849	3,117	0,123	3,240	8,089					8,089
Seychelles	4,817	0,005	4,822	3,117	0,002	3,119	7,941					7,941
Sierra Leone	4,817	0,006	4,824	3,117	0,000	3,117	7,940					7,940
Somalie	4,817	0,003	4,821	3,117	0,000	3,117	7,937					7,937
Soudan	4,817	0,077	4,894	3,117	0,208	3,324	8,218					8,218
Sri Lanka	4,817	1,223	6,040	3,117	1,317	4,434	10,474					10,474
Suède	4,817	33,468	38,285	3,117	45,852	48,969	87,254					87,254
Suisse	4,817	14,526	19,343	3,117	19,249	22,366	41,709					41,709
Suriname	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934					7,934
Swaziland	4,817	0,018	4,836	3,117	0,086	3,203	8,038					8,038

Huitième reconstitution Voix des États membres au 13 janvier 2009

État membre	A. Voix originelles			B. Voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions			C. Total des voix originelles et des voix des quatrième, cinquième, sixième et septième reconstitutions	D. Voix de la huitième reconstitution				
	A-1 Voix de membre	A-2 Voix de contribution ¹	A-3 Total des voix	B-1 Voix de membre	B-2 Voix de contribution ¹	B-3 Total des voix		D-1 Voix de membre	Voix de contribution ¹		D-4 Total des voix effectives	E. Total des voix effectives ³
									D-2 potentielles ²	D-3 effectives		
Tadjikistan	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934				7,934	
Tchad	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934				7,934	
Thaïlande	4,817	0,157	4,974	3,117	0,185	3,302	8,276				8,276	
Timor-Leste	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934				7,934	
Togo	4,817	0,011	4,828	3,117	0,000	3,117	7,945				7,945	
Tonga	4,817	0,009	4,826	3,117	0,011	3,128	7,954				7,954	
Trinité-et-Tobago	4,817	0,000	4,817	3,117	0,000	3,117	7,934				7,934	
Tunisie	4,817	0,280	5,097	3,117	0,835	3,952	9,048				9,048	
Turquie	4,817	1,750	6,567	3,117	4,333	7,449	14,016				14,016	
Uruguay	4,817	0,070	4,887	3,117	0,097	3,213	8,100				8,100	
Venezuela (République bolivarienne du)	4,817	56,077	60,894	3,117	12,621	15,737	76,631				76,631	
Viet Nam	4,817	0,001	4,818	3,117	0,555	3,672	8,490				8,490	
Yémen	4,817	0,210	5,027	3,117	0,732	3,848	8,875				8,875	
Zambie	4,817	0,068	4,885	3,117	0,087	3,204	8,089				8,089	
Zimbabwe	4,817	0,560	5,377	3,117	0,187	3,304	8,681				8,681	
Total	790,000	1010,000	1800,000	511,151	694,546	1205,696	3005,696				3005,696	

¹ Seules les contributions en monnaies librement convertibles seront prises en compte dans le calcul des voix de contribution conformément au paragraphe IV. 21 de la présente résolution.

² Les voix potentielles sont celles qui seraient cumulées par chaque État membre sur la base du versement intégral des contributions annoncées à la huitième reconstitution et indiquées à la colonne B-3 de la pièce jointe A à la présente résolution.

³ Le nombre de voix indiqué peut varier à mesure que les pays achèvent de verser leurs contributions aux cinquième, sixième et septième reconstitutions (ainsi qu'aux reconstitutions précédentes, le cas échéant).

Cet État a demandé à être admis à la qualité de membre du FIDA. Le Conseil des gouverneurs prendra une décision à ce sujet à sa trente-deuxième session.

INSTRUMENT DE CONTRIBUTION AUX RESSOURCES DU FIDA

Le Président
Fonds international de
développement agricole
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome
Italie

1. J'ai l'honneur de vous informer que (nom du pays donateur) fera une contribution d'un montant équivalant à (montant en lettres)* (indiquer l'unité d'obligation applicable) (montant en chiffres dans l'unité d'obligation applicable)* à titre de contribution additionnelle aux ressources du Fonds international de développement agricole (FIDA). Cette contribution sera versée conformément aux modalités et conditions énoncées dans la résolution ___/XXXII du Conseil des gouverneurs.

2. Le paiement de la contribution sera effectué en (unité d'obligation)*/ (en un versement unique/ en deux versements/en trois versements) (en espèces) (partie en espèces et partie sous forme de billets à ordre ou autre titre analogue) (sous forme de billets à ordre ou autre titre analogue). Le montant de (montant en chiffres dans l'unité d'obligation applicable)*/ qui constitue (la contribution totale) (le premier versement) de (nom du pays) sera payé d'ici au _____ 20__ (en espèces) (sous forme de billet à ordre ou autre titre analogue) (en espèces à raison de l'équivalent de DTS et le solde sous forme de billet à ordre ou autre titre analogue).

3. Le solde de la contribution sera payé en ___ versements d'ici au _____ 20__ (en espèces) (en espèces et sous forme de billets à ordre ou autre titre analogue) (sous forme de billets à ordre ou autre titre analogue)¹.

4. Le solde de la contribution sera payable après l'adoption de la législation requise en matière d'ouverture de crédits budgétaires et nous solliciterons les ouvertures de crédits nécessaires afin d'achever nos paiements avant l'expiration de la période couverte par la reconstitution².

* Si la monnaie de paiement diffère de l'unité d'obligation, indiquer ici l'unité de paiement.

¹ Ce paragraphe ne doit être utilisé qu'en conjonction avec le paragraphe II.10 d) de la résolution, et les dates de paiement des versements devraient être indiquées. Ce paragraphe est à supprimer s'il est sans objet.

² Paragraphe à supprimer quand il est sans objet.

5. (nom du pays) n'exercera pas la faculté, prévue au paragraphe II.14 de la résolution, de modifier son engagement stipulé dans le présent instrument³.
6. Je confirme que toutes les autres prescriptions qui sont nécessaires pour le dépôt du présent instrument de contribution auprès du FIDA ont été dûment remplies.

(Nom du pays donateur)

(Signature du représentant
autorisé)
(Qualité du signataire)

* *Supprimer les parties inutiles.*

³ Paragraphe à supprimer quand il est sans objet.

TAUX DE CHANGE DE RÉFÉRENCE APPLICABLES
1^{er} AVRIL 2008 - 30 SEPTEMBRE 2008
(en dollars des États-Unis)

Monnaie	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Moyenne sur 6 mois (du 1^{er} avril au 30 septembre)
CAD	1,0095	0,9942	1,0186	1,0257	1,0626	1,0599	1,0284
CHF	1,0386	1,0488	1,0177	1,0477	1,0976	1,1017	1,0587
DKK	4,8018	4,8096	4,7310	4,7795	5,0614	5,2165	4,9000
EUR	0,6435	0,6448	0,6344	0,6406	0,6787	0,6992	0,6568
GBP	0,5084	0,5067	0,5021	0,5049	0,5468	0,5556	0,5208
JPY	104,0800	105,6600	106,4000	107,9900	109,1000	104,3000	106,2550
NOK	5,1313	5,0993	5,0806	5,1377	5,3909	5,8261	5,2777
NZD	1,2910	1,2819	1,3125	1,3617	1,4229	1,4975	1,3612
DTS	0,6158	0,6170	0,6121	0,6169	0,6370	0,6422	0,6235
SEK	6,0075	6,0300	5,9800	6,0550	6,4025	6,7800	6,2092

Note:	CAD	Dollar canadien
	CHF	Franc suisse
	DKK	Couronne danoise
	DTS	Droit de tirage spécial
	EUR	Euro
	GBP	Livre sterling
	JPY	Yen japonais
	NOK	Couronne norvégienne
	NZD	Dollar néo-zélandais
	SEK	Couronne suédoise